

Envoyé à la Sous-Préfecture le 26/02/2018
Compte-rendu affiché le 26/02/2018
Reçu par la Sous-Préfecture le 27/02/2018

22- DSTS - MORBIHAN ENERGIES - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2016

Monsieur Jean-Yves MAHEO, 5ème Adjoint, expose à l'assemblée :

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président d'un établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de son établissement.

Par délibération du 26 février 2008, la Commune d'AURAY a transféré au SDEM (Syndicat Départemental de l'Énergie du Morbihan) devenu Morbihan Énergies, la compétence électricité et les activités annexes liées à cette compétence.

Par convention particulière à chaque opération, Morbihan Énergies exerce pour la Ville, la mission de maîtrise d'ouvrage en matière d'éclairage public.

Les opérations mandatées en 2016 sous convention avec la Ville sont les suivantes :

- Travaux de mise en place de 2 bornes de recharge de véhicules électriques 1 200 €
- Travaux d'effacement de réseaux avenue Anne de Bretagne 3 360,62 €

- Total des opérations = 4 560,62 €

Il est à noter que d'autres engagements sont actuellement en cours.

Par ailleurs, Morbihan Énergies est propriétaire de l'ensemble des réseaux électriques basse tension (230/240 Volts) et moyenne tension (HTA – 20 000 Volts) du Département.

Ce patrimoine concerne également les transformateurs et les compteurs individuels de chaque client. L'exploitation et l'entretien de ce réseau de plus de 24 000 km est confié, dans le cadre d'un contrat de concession à ERDF pour la partie distribution.

Sur Auray, le nombre de clients alimentés en basse tension est de 9 518 (+1,5 % par rapport à 2015). La longueur du réseau HTA est de 51 km (36 km en souterrain et 15 km en aérien) et de 104 km de BT (77 km en souterrain et 28 km en aérien).

La consommation moyenne annuelle en KWh/an pour les abonnés est de 4 802 à Auray pour une moyenne départementale de 4 887.

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 12 février 2018.

A reçu un avis favorable en Municipalité du 06/02/2018,

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil municipal :

- **A PRIS CONNAISSANCE** du rapport



un syndicat
au service
des territoires

Vannes, le 30 octobre 2017

Morbihan énergies

morbihan-energies.fr

27 rue de Loscanen
CS 32610
56010 VANNES CEDEX

Tél : 02 97 62 07 50
Fax : 02 97 63 88 14
Mél : contact@sdem.fr

Secrétaire du pôle Direction :
Mme Céline HAMON
Tél : 02 97 62 07 50
Mél : contact@sdem.fr

Monsieur le Maire
Mairie
100 Place de la République
56400 Auray

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous adresser le rapport d'activité 2016 de Morbihan énergies ainsi que le tableau synthétisant pour votre commune le compte rendu de l'exploitant Enedis (ERDF).

Ce rapport d'activité, publié en application de l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, est un support de communication privilégié en direction des élus et des services des communes du Morbihan, de nos partenaires institutionnels et privés, en favorisant une meilleure compréhension de nos missions de service public.

Le rapport de 2016 met en évidence nos activités de contrôle de la concession ainsi que de maître d'œuvre, de maître d'ouvrage et de conseil dans nos domaines d'intervention (électricité, éclairage public, mobilité verte – électrique et hydrogène –, technologies de l'information/communication, énergies, SIG, PCRS...). Afin de faciliter sa consultation, ce document est également téléchargeable depuis notre site Internet :

https://extranet.sdem.fr/documents/rapport_activite_2016.pdf

Vous en souhaitant une bonne lecture et restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes salutations distinguées.

Jo BROHAN

Amicalement

Président de Morbihan énergies

- 6 NOV 2017

M. LE MAIRE	C.D.G.S.	
M. GUILLOU	- Police	
Mme LE RAYON	SECRETARIAT DU MAIRE	
M. TOUAT	D.I.C.R.P.	
M. BOUQUET	D.I.T.	
M. MAHEC	D.A.G.R.H.	
Mme DUBOIS	Présentation Population	
M. ROCHELLE	D.E.E.	
Mme NAEL	- Jol. 16338	
M. ALLAN	D.F.	
Mme JOLY	D.S.T.	
M. LE CHAMPION	- Sport	
M. GOUEGOUX	URBANISME	
M. EVANNO	D.A.C.	
	C.C.A.S.	

PJ : Rapport d'activité 2016
Compte-rendu de l'exploitant Enedis (ERDF)
Fil infos n°22

Conseil municipal de la ville d'Auray du 20 février 2018



Concession électricité 2016

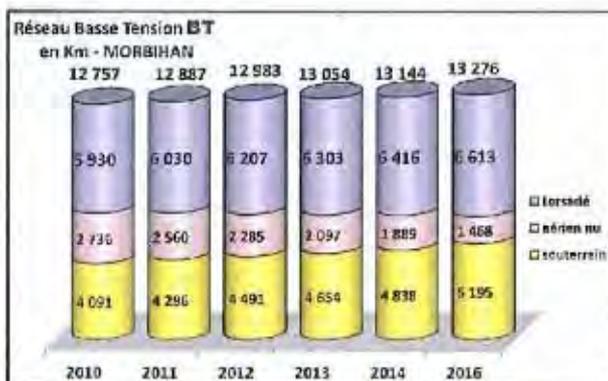
AURAY

Nombre de clients

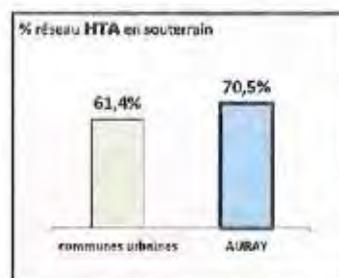
Désignation	MORBIHAN	Communes urbaines	Communes rurales	AURAY
Nombre clients BT (pris en compte par le calcul CMA)	494 743	275 214	219 529	9 518
Nombre Clients Mal Alimentés BT (CMA)	1 422	540	662	13
Taux Clients Mal Alimentés	0,3%	0,20%	0,40%	0,14%



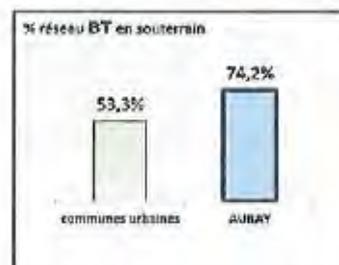
Données techniques



Désignation	MORBIHAN	communes urbaines	communes rurales	AURAY
Longueur totale du réseau HTA en km	11 275	3 230	7 898	51
dont HTA aérien (nu-toradé)	6 860	1 246	5 650	15
dont HT souterrain	4 415	1 984	2 248	36
% souterrain HT	39,2%	61,4%	28,5%	70,5%



Désignation	MORBIHAN	communes urbaines	communes rurales	AURAY
Longueur totale du réseau BT en km	13 276	4 639	8 586	104
dont BTA aérien (nu-toradé)	8 288	2 165	5 916	27
dont BTA aérien nu de lignes aériennes	359	85	274	1
dont BT souterrain	4 987	2 475	2 669	77
% souterrain BT	37,6%	53,3%	31,1%	74,2%

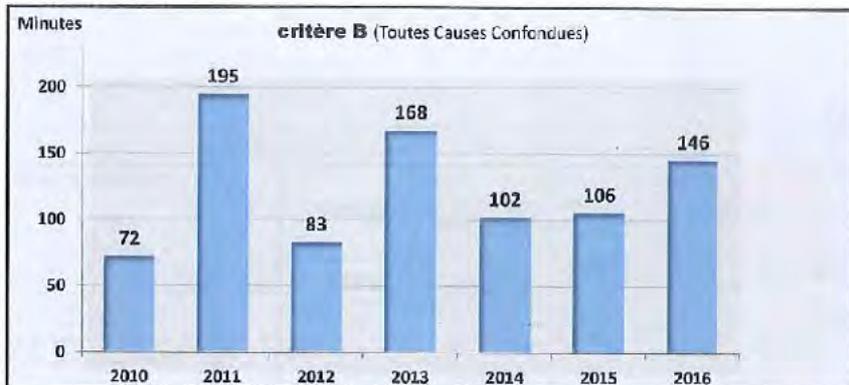


Désignation	MORBIHAN	communes urbaines	communes rurales	AURAY
Nombre de postes HTA/BT (DP, MX)	14 498	4 412	9 982	78

Conseil municipal de la ville d'Auray du 20 février 2018

Critère B pour le MORBIHAN

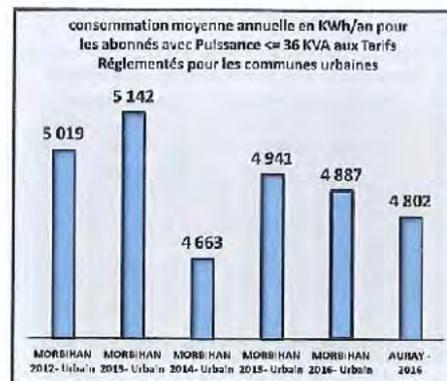
temps moyen de coupure de l'électricité subi par usager par an



Données du fournisseur EDF – Tarifs Réglementés de Vente -TRV

Année 2015 hors ICS (*)	Nombre de clients aux tarifs réglementés (n'ayant pas fait jouer leur éligibilité)		Consommation annuelle correspondante en GWh	
	MORBIHAN	AURAY	MORBIHAN	AURAY
Tarif bleu <= 36KVA	418 574	7 458	2 217	35,8

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les sites de puissance supérieure à 36 KVA ne peuvent plus bénéficier de tarifs réglementés (issu de la loi 2010-1488 du 7 décembre 2010 dite loi NOME)



Nombre d'installations de production d'électricité décentralisée



Secteur AURAY-BAUD (E) - Commission locale de AURAY - 56007 - U - AURAY
Données extraites du CRAC Enedis- EDF 2016

morbihan-energies.fr

rapport d'activité

2016



un syndicat
au service
des territoires



Sommaire

3

Le mot du Président



6

Le Syndicat

4

Les temps forts



16

L'électricité



24

Les missions

Le mot du Prés

Les échanges du...
sur l'intelligence terr...
de mettre en œuvre...
les intervenants, cet...
technique. En visant l...
questions d'ordre poli...
technologies émergen...

Cette intelligence t...
tique et numérique q...
commission consulta...
ment de la mobilité ve...
bihan énergies à l'éch...

Il en a été ainsi lo...
nous avons conclu l'a...
intelligents (Smile).

Je suis persuadé q...
rôle de service public...
ceux de la mobilité du...

Je tiens dans ces...
département pour la...

Les temps forts



un syndicat
au service
des territoires

janvier



Morbihan energies, fort de ses 50 années d'existence, se tourne résolument vers les défis des années à venir tout en confortant ses missions historiques. Lors de la **première réunion de l'année du Comité Syndical**, les Aias ont fixé ensemble les objectifs et enjeux à venir.

février



Réunion de la Commission consultative des services publics locaux. La CCSP-L est un lieu privilégié de dialogue et d'échanges d'informations avec les représentants des consommateurs domestiques et professionnels.

avril



Depuis 2014, un **groupement d'achat d'énergie** a été mis en place pour répondre à la fin des tarifs réglementés en gaz et électricité. L'ensemble des acteurs du groupement ont pu se réunir afin de préparer le futur marché.

mai



Afin de statuer sur les **marchés travaux du Syndicat**, une commission d'appel d'offres s'est réunie. Elle a permis de fixer les marchés pour les quatre prochaines années.

juin



Décès de Robert Keraron, Ingénieur Télécommunications. Au-delà de la perte du collègue compétent et passionné, nous avons perdu un ami.

juillet



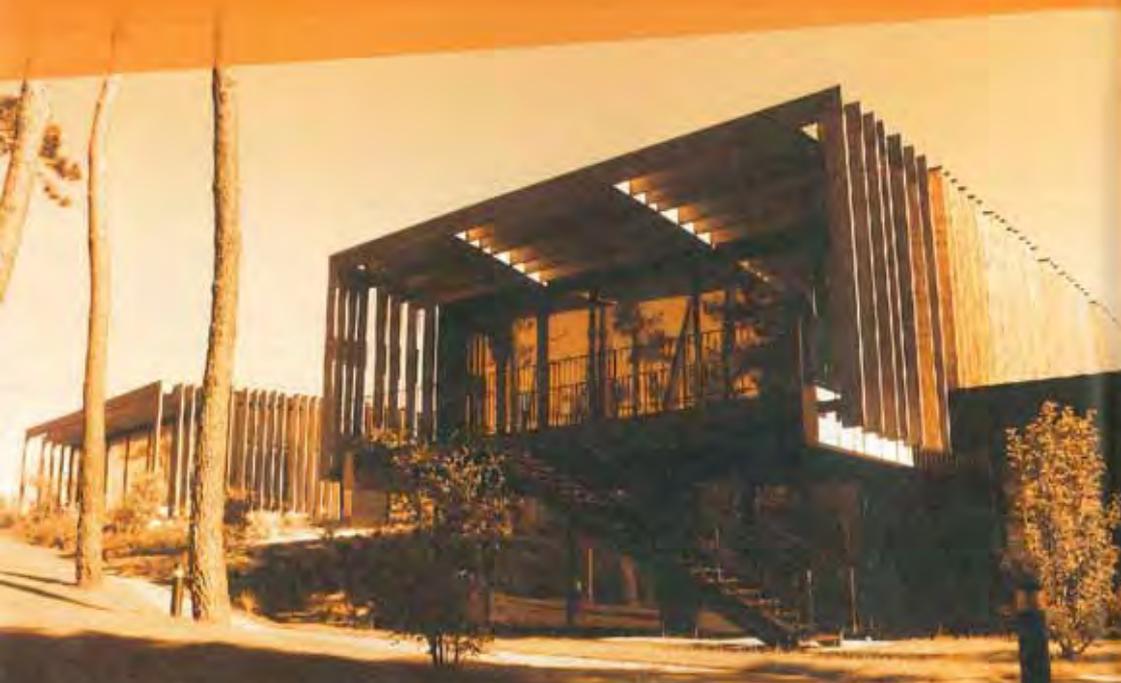
novembre



novembre



Le Syndicat



» Un Syndicat, acteur du développement

Créé par arrêté préfectoral en 1965 par la volonté des élus communaux, le Syndicat départemental d'électricité du Morbihan, aujourd'hui Morbihan énergies (SDEM : Syndicat départemental d'énergies du Morbihan), est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Il fédère l'ensemble des 253 communes du Morbihan, dont 4 regroupées en 1 communauté de communes, pour une population de plus de 741 051 habitants. En leur nom et dans le domaine de l'électricité, Morbihan énergies est chargé de contrôler, dévelop-



Outre l'électricité, Morbihan énergies exerce des missions de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et conseil dans les domaines de compétences suivants :

« Des élus, représentants des Morbihannais

Le Comité de Morbihan énergies est constitué de 54 membres désignés parmi les représentants des communes et communautés de communes membres du Syndicat, selon une répartition démographique et géographique établie par les statuts.

Élu parmi les délégués du Comité syndical, le Bureau est notamment composé du Président et des Vice-Présidents. Il a notamment délégué pour définir

les orientations du Syndicat. Il conçoit et propose au Comité les actions nouvelles à mettre en place. Il prépare ainsi les réunions du Comité, et donne son avis sur le fonctionnement du Syndicat en ce qui concerne le contrat de concession, les finances et l'organisation générale des services.

Il met en œuvre les décisions du Comité.



Jo Brohan
Président



Henri Le Dorze
Vice-Président



André Le Corre
Vice-Président



Jean Le Gourrierec
Vice-Président



Aimé Kergaeris
Vice-Président



Bernard Giard
Vice-Président



Gérard Thépaut
Vice-Président



Laurent Tonnerec
Vice-Président



Michel Bauchet



Yves Commandoux



Bruno Gosmat



Marie-Claude Beyris



Henri Ribouchon



Guénael Robin



Louis Médica

« Une action à l'échelle régionale

Le 7 avril 2011, Morbihan énergies avec les trois Syndicats bretons (Finistère, Côtes d'Armor et Ille-et-Vilaine) a constitué le Pôle Energie Bretagne, PEB.

Ce Pôle s'inscrit dans une démarche collective, de mutualisation et de coordination entre les 4 SPE bretons. Au-delà du domaine de l'électricité, il permet aussi aux Syndicats départementaux d'avoir une identité qui doit leur permettre de jouer un rôle clé dans le développement de l'Électricité Breton, piloté par la Région et l'État, aussi dans la maîtrise de la demande du très haut débit numérique.

La Bretagne est la seconde région en France, après le Centre, à se fédérer ainsi sur les domaines de l'énergie. Nos réseaux ne s'arrêtent pas aux frontières départementales, nos actions et nos mutualisations non plus.

Le PEBreizh a participé au Congrès de la FNCE, l'ensemble des autorités organisatrices de distribution.

Des agents, à votre écoute

Au 31 décembre 2016, Morbihan énergies comptait 36 agents dans ses services.

Deux nouveaux recrutements ont eu lieu en 2016 :

- » 11 janvier : Céline Hamon
- » 3 octobre : Mickaël Le Grusse

Morbihan énergies a également accueilli 3 stagiaires de mars à août 2016.

Tout au long de l'année, les agents bénéficient de journées de formation assurées par la FNCCR, le CNFPT et d'autres organismes extérieurs. Ce perfectionnement des agents est nécessaire pour rendre un service toujours plus adapté aux communes, en leur permettant de suivre les évolutions techniques et réglementaires du domaine.

En 2016, 77 jours de formation ont été comptabilisés. Quelques exemples de formations suivies :

- » Financements européens pour la transition énergétique
- » Les projets de transition énergétique subventionnés par les aides intra communautaires
- » La mise en accessibilité des infrastructures de voiries et de transport
- » La délégation de service public
- » Instruction des actes du droit au sol

À noter que le Syndicat s'est engagé dans un plan de formation aux postes qui suivent. Ses agents ont

Direction générale

Marc Aubry	Directeur général
Sandie Ponsec	Assistante de direction
Céline Hamon	Secrétariat pôle direction
Colette Guillé	Ressources humaines
Angéline Le Ray	Juridique - Marchés publics
Noël Fraboulet / Paul Lainé	Contrôle de concession (alternance au 31 juillet)
Christophe Laly	Planification et énergie
Agnès Oge	Informatique
David Bigoin	Informatique
Yoann Lepeltier	Informatique
Alexandre Perot	SIG
Arnaud Le Guelvoud	Communication
Patricia Bergès	Accueil

Pôle technique

Didier Arz	Responsable / DGA
Joëlle Luzard	Secrétariat technique
Robert Keraron	TIC (jusqu'au 6 juin)
Thomas Le Neillon	Électricité
Édouard Cèreuil	Énergies
Gaëla Lamer	Énergies
Florent Le Leuch	Éclairage public
Pierrick David	Éclairage public
Claire Hérisset-Lefort	Éclairage public
Paul Lainé / Mickaël Le Grusse	Éclairage public (alternance au 31 juillet)
Paul Gilbert	Service travaux
Philippe Cogard	Responsable de secteur
Mickaël Le Mouëllic	Chargé de secteur
Daniel Guillotin	Responsable de secteur
Gildas Marie	Chargé de secteur

Des compétences au service des communes

Accélérer la mise en œuvre de la transition énergétique

« Les dispositions législatives successives de la loi relative à la transition énergétique ont conduit à la mise en œuvre d'une stratégie climat-énergie à l'échelle des collectivités locales et le Conseil régional s'implique aux côtés des communes et des départements dans des actions opérationnelles. Il s'attache à proposer et à accompagner les communes dans le domaine des énergies renouvelables (pompes à chaleur, panneaux solaires, produits pétroliers / bornes électriques, etc.). Dans cette optique, Morbihan énergies a financé la mise en œuvre de projets privés. Baptisée 56 énergies, la SEM a vocation à accompagner les communes du territoire. »

Une conduite de travaux sur l'ensemble du territoire

« Responsable du service travaux, mon rôle est de coordonner et de superviser par le Syndicat sur l'ensemble du territoire les travaux réalisés sur de nombreuses communes (entretien et sécurisation, effacements, constructions, maintenance, télécommunication, véhicules électriques, énergies (panneaux solaires, bornes de recharge, surveillance, ...). Tous les travaux conduits par le Syndicat, sont réalisés par 14 entreprises locales. Nous mettons tout en œuvre pour assurer l'écoute des maires. Nous mettons tout en œuvre pour assurer le suivi des affaires, en gardant le contact avec les communes. »

Être en relation permanente avec les communes

« Notre Syndicat d'énergies est sollicité par les communes pour leur offrir un service de qualité et répondre à leurs besoins. »

► Des dépenses réelles, des travaux engagés, la transition énergétique

L'exercice comptable 2016 du Syndicat s'établit, tous budgets confondus, au 31 décembre à 72 693 348,04 € (soit une baisse de 20 % par rapport à l'an dernier) pour 61 858 542,12 € de dépenses enregistrées hors restes à réaliser (stable par rapport à 2015). La baisse des recettes enregistrées cette année suit la baisse des dépenses constatées en 2015.

Afin de faciliter la lisibilité des opérations réellement effectuées au cours de l'exercice, il convient de retracer ces données en y écartant plusieurs types d'écritures qui majorent artificiellement les totaux constatés, comme les écritures d'ordre (5,6 M€), les écritures de reversement de la taxe d'électricité (6,2 M€), les transferts d'écritures entre budgets (203 k€) et d'y intégrer les restes à réaliser financés (13,8 M€ nets).

Ainsi, les dépenses réelles de l'exercice s'élevaient à 64 421 915 €, en légère progression de 4 % par rapport à l'an passé.

La part « travaux de réseaux » représente à elle seule près de 90 % de nos factures, avec l'électricité, (67% de l'activité avec 43 M€), l'éclairage public (qui progresse de 1,5 M€ pour atteindre 11,5 M€ en raison du cycle d'investissement communal), l'enfouissement coordonné des réseaux de télécommunications (2,5 M€).

Les dépenses d'électromobilité décidées au cours de

l'année 2015 se sont concrétisées en grande partie sur l'exercice 2016 atteignant près de 1,3 M€.

Les décisions prises en matière de **transition énergétique** commencent à se traduire financièrement dans les comptes. Pour la première année, près d'1,5 M€ (soit 2 % des dépenses réelles) a été mobilisé pour le lancement du photovoltaïque sur les toitures des bâtiments publics, le lancement de la station GAV ainsi que la prise de capital dans la SEM 56 Energies.

Les charges de gestion courante (2,5 M€ - 4 %) comprennent les charges d'exploitation des services et activités du Syndicat ainsi que les charges exceptionnelles (comme les annulations de titres). La charge financière (dette) du Syndicat représente moins de 2 % des dépenses réelles du Syndicat. Pour réaliser ce programme, 16,8 M€ d'autofinancement ont dû être mobilisés, soit plus du quart des dépenses réalisées (26 %).

Les recettes externes réellement perçues au cours de l'exercice s'élevaient à hauteur de 47 592 372 €. Elles se répartissent en 5 grandes catégories :

La **TCCFE** (11,2 M€ - 24 %) la taxe communale sur la consommation finale d'électricité. Malgré l'augmentation du coefficient de 8,12 à 8,5 imposée par les textes, le produit global de la TCCFE est en baisse d'environ 20 %. Elle résulte du fait de la décision du conseil dé-

partemental du Morbihan de ne plus reverser une partie de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité perçue que le Syndicat affectait au financement des travaux de réseaux.

Les **subventions publiques** (9,2 M€ - 19 %) : issues de l'État (CAS-FACE, Ademe), de la Région, elles sont conformes au niveau habituellement encaissé.

Les **participations des pétitionnaires publics et privés aux travaux** (12,5 M€ - 26 %) : Ce montant est en baisse par rapport à 2015. Il résulte de la modification de la répartition de la maîtrise d'ouvrage.

Les flux financiers versés par **Enedis** concessionnaire (7,5 M€ - 16 %) regroupent la redevance de concession compensée (5,8 M€) et la PCI (1,7 M€).

En outre, le produit de la **TVA** (5,7 M€) compte pour près de 12 % dans le financement des travaux et les produits de gestion courante (1,3 M€ - 3 %) retracent essentiellement la gestion de la dette récupérée des anciens SAU pour le compte des communes et le remboursement par les copropriétaires.

Dépenses réelles (hors 348 - 64 421 915 €)

Recettes externes de financement (47 592 372 €)

Marchés travaux 2015-2016

Autres produits de gestion - 2,6 %
= 1 332 884 €

Les marchés travaux ont été reconduits pour la période 2015-2016. Ils s'inscrivent dans la continuité des marchés précédents. Les prix obtenus

» Des outils, au plus proche des territoires

OpenData.fr

L'open data représente à la fois une philosophie d'accès à l'information et une pratique de publication de données permettant de les rendre librement accessibles et exploitables. Cela s'inscrit dans une tendance qui considère l'information publique comme un bien commun. Pour ses partisans, le mouvement d'ouverture des données permet de rendre transparente la vie publique et de faciliter le développement de l'économie numérique. Des enjeux que vont devoir relever les collectivités locales.

Dans le domaine, les collectivités ont des obligations légales. Entre autres, la loi Notre dispose depuis le 7 août 2015 que « **Les collectivités territoriales / les communes de plus de 3 500 habitants ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auxquels elles appartiennent rendent accessibles en ligne les informations publiques (...), lorsque ces informations se rapportent à leur territoire et sont disponibles sous forme électronique. Ces informations publiques sont offertes à la réutilisation.** »

Ces dispositions se retrouvent renforcées par la loi numérique. Débatte par le Parlement depuis janvier 2015, **la mise à disposition des données publiques y a été fixée comme étant la règle par défaut** : les administrations devront se plier à cette nouvelle obligation de transparence.

C'est dans ce contexte que les élus du groupe de travail «data» de la Commission consultative ont décidé de faciliter à l'échelle du département la mise en œuvre de l'open data. Morbihan énergies s'est doté d'une plateforme informatique permettant aux collectivités morbihannaises d'ouvrir gratuitement leur site open data et ainsi de répondre aux obligations réglementaires qui leur incombent.

À l'occasion du sommet du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (Pgo) qui a eu lieu du 7 au 9 décembre 2016, une expérimentation a été lancée par le gouvernement pour accompagner les petites et moyennes communes à l'ouverture des données publiques. Nommée «OpenDataLocale», l'expérimentation se déroulera entre janvier et décembre 2017, avec le soutien financier de l'État. Elle permettra de tester différents modèles d'accompagnement, grâce à la variété des organismes publics impliqués (conseil régional, intercommunalité, préfecture de région, Syndicat mixte numérique, conseil départemental, etc.).

9 territoires ont été retenus pour cette expérimentation. En Bretagne, c'est un groupement rassemblant le conseil régional, le Syndicat mixte Megalis Bretagne, Rennes Métropole, le département des Côtes d'Armor, Saint-Malo Agglomération et Morbihan énergies.

Morbihan-energies.fr

Morbihan énergies propose aux visiteurs de son site le Syndicat, de ses métiers et de découvrir

À partir de celui-ci, les utilisateurs des bornes peuvent accéder à des sites d'information spé

De même, mais après authentification cette plateforme peut se connecter à leur espace réservé. Cette destination des élus.



Extranet

L'Extranet permet aux collectivités morbihannaises

- » Au suivi des opérations en cours sur le territoire
- » Au Système d'Information Géographique (SIG)
- » Au catalogue d'éclairage public (l'outil permet de visualiser les différents types de lanternes et d'aires de marquage - les différents types de lanternes et d'aires de marquage)
- » Aux différentes publications éditées par le Syndicat (le rapport annuel du délégué, annuaire des élus et du personnel).

Les informations diffusées sur l'Extranet émanent de services alimentés par les services du Syndicat. L'application est en constante évolution avec de nouvelles fonctionnalités. En 2016, ce sont 3

L'électricité



» Notre mission : garantir la qualité de

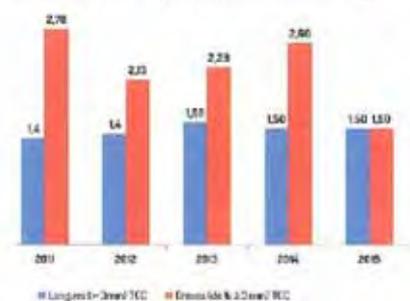
Deux critères permettent réglementairement d'évaluer la qualité de la fourniture et la tenue de la tension. Dans le Monde de l'Énergie, le décret qualité n° 2007-1826 est respecté pour la continuité de fourniture (pas respecté en 2011).

» Continuité de fourniture

» Critère B en minutes (toutes causes confondues)



» Fréquence des coupures (toutes causes confondues)



» Tenue de la tension

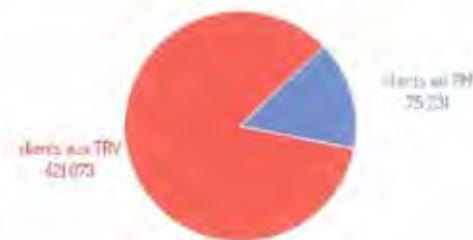
» Une concession, en constante évolution

• Nombre de clients



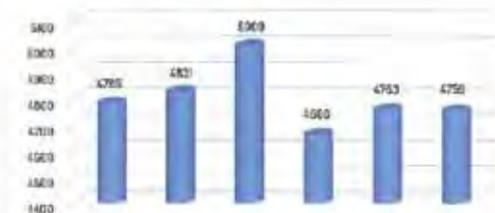
La dynamique démographique du département se traduit par une augmentation de 1 % du nombre de clients. En 2016, leur nombre est désormais de 496 304 (+ 5097 par rapport à 2015).

• Ouverture à la concurrence



Depuis le 1^{er} juillet 2007, les marchés de l'électricité sont libéralisés. En 2016, le nombre de clients ayant opté pour les tarifs d'électricité au prix du marché (PM) s'élève à 75 231 avec une augmentation de 13,2 % par rapport à 2015. Pour autant, le marché morbihannais reste dominé à 85 % par les tarifs réglementés de vente (TRV) contre 91 % en 2015.

• Évolution de la consommation (GWh)



L'année 2016 marque une baisse sensible de la consommation malgré une augmentation de 1 % du nombre de clients.

Les ouvrages concédés comprennent l'ensemble de la distribution d'électricité, à savoir l'ensemble des postes de transformation ainsi que les postes de tension ainsi que les postes de transformation ainsi de 24 509 km de réseaux (répartis en 13 200 km de lignes basse tension - BT - et 11 234 km de lignes moyenne tension - HTA).

• Réseau Basse Tension (BT)



• Réseau Moyenne Tension (HTA)



L'âge moyen des réseaux HTA augmente régulièrement et la qualité de la qualité d'électricité est prévisible.

• Taux d'enfouissement des réseaux

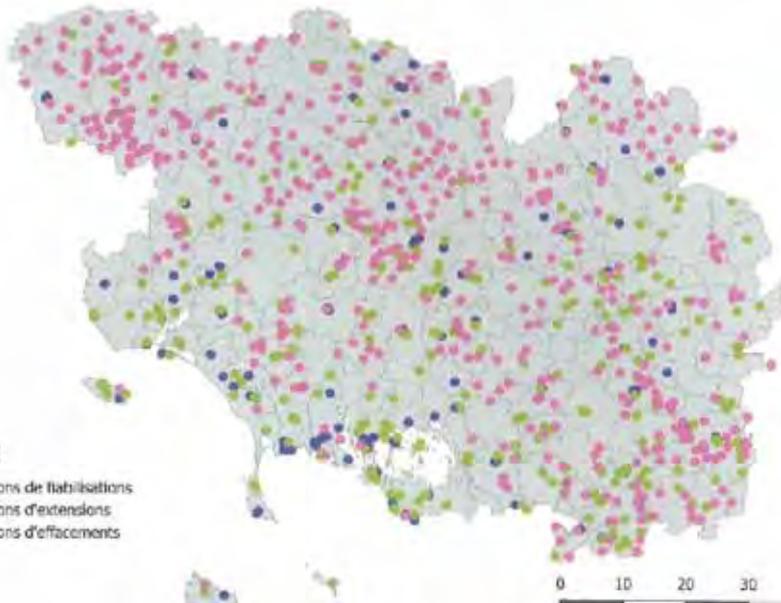


» Les travaux en électricité : entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et conseils

Le 13 février 2016, le directeur Territorial d'Enedis nous informait qu'au plus fort de la tempête qui traversait le Morbihan, 16 000 usagers étaient privés d'électricité essentiellement dans les secteurs de Vannes, Marzan, Ploërmel, Languidic et Guémené. Le 20 novembre 2016, c'étaient plus de 9000 usagers qui étaient coupés dans les secteurs de Baud et Pontivy. Les conséquences de ces événements climatiques témoignent de la nécessité de maintenir nos fortes politiques d'investissements sur le réseau.

Comme les années passées, les volumes investis ont été conséquents. Ainsi, plus de 30 M€ ont été réalisés par les entreprises titulaires des marchés de travaux (+ 1300 opérations). Hors raccordements et aides du fonds d'amortissement des charges d'électrification (CAS FACF), ce sont plus de 20 M€ que les élus ont affectés au réaménagement et à la fiabilisation du réseau électrique.

* Localisation des opérations (engagements 2016)



Commune de Landévant
Avant travaux



Marchés travaux 2016-2020

Après avis d'appel public à la concurrence, en mai 2016, la commission d'appel d'offres de Morbihan énergies a attribué ses marchés à bons de commandes concernant les travaux sur le réseau électrique, éclairage public et télécommunication.

À titre accessoire, des volets « installation photovoltaïque » et « réseau de tramées » ont également été intégrés dans la consultation.

Avec une date de démarrage en octobre 2016, les marchés géographiques correspondants ont été attribués pour une année, renouvelable 3 fois :

Lot	Désignation du marché	Minimum annuel HT hors révision	Maximum annuel HT hors révision
1	Trois Rivières	1,5 M€	9,5 M€
2	Brocéliande	1,5 M€	9,5 M€
3	Vannos Est	1,5 M€	9,5 M€
4	Auray-Baud	1,5 M€	9,5 M€
5	De Gourin à Pontivy	1,5 M€	9,5 M€
6	Pays des Mégalithes	1,5 M€	9,5 M€
7	Îles Atlantiques	0,3 M€	1,8 M€



Proposition technique et financière

Dans les communes urbaines, Eredis exerce la maîtrise d'ouvrage des extensions électriques d'initiative privée (construction individuelle, lotissement...).

Dans ce cadre, l'exploitant établit une proposition technique et financière pour préciser le montant de la contribution mise à la charge de la commune.

Morbihan énergies intervient ensuite à la demande des collectivités pour analyser les propositions formulées.

Ainsi, divers exemples ont mis en évidence que l'urbanisme avait une incidence sur le montant des propositions Eredis.



Travaux coordonnés Morbihan énergies - Eredis

Début 2016, Morbihan énergies et Eredis ont concertés de restructuration des réseaux moyennement tension situés en aval du poste source de Langonnet. Les travaux ont principalement été conduits sur les communes de Le Faouët, Meslan, Berné, Saint-Caradec-Tréogat.

Les missions



ii Énergies : anticiper les changements

Le contexte énergétique global évolue fort des ressources et changements climatiques des élus morbihannais sur ces questions. Le tion et gestion locale de l'énergie, soutient l'activités dans la fourniture et la maîtrise de l'

CEE

En 2016, deux nouveaux dossiers de demandes. Ils portent sur les travaux de rénovation 60 208 979 kWhcumac.

En outre, la fin d'année 2016 a été marquée pour les fournisseurs d'énergie en termes de cours de vente du CEE. Le stock actuel de près

Smile



C'est en 2014 qu'un ploie ment des une série de ritoire, affir pétés associen dans le transiti

Le territoire commun ce dépôt de de la Loire), le ritoire des quat Morbihan.

La candidature a également mobilisé :

- > Les pôles de compétitivité Image & Réseaux
- > Les CCI des deux régions

La disparition progressive de certains tarifs réglementés de vente (TRV), gaz et électricité, a été fixée à partir du 31 décembre 2014. La fin de ces tarifs impose aux personnes publiques de mettre en concurrence leur fournisseur, dans le respect des règles de la commande publique. Pour répondre à leur demande, Morbihan énergies organise un groupement de commandes d'achat d'énergies ouvert aux collectivités, acheteurs publics ou acheteurs exerçant des missions d'intérêt général. Le Syndicat souhaite ainsi tirer parti de la mutualisation des besoins sur son territoire pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés. En tant que coordonnateur du groupement, Morbihan énergies a en charge la centralisation des besoins, et le lancement des procédures d'appel d'offres et de notification des marchés. Ensuite, chaque adhérent au groupement achète directement son gaz/électricité auprès des fournisseurs retenus, sur la base des prix négociés, durant toute la durée des marchés. La remise en concurrence s'effectue périodiquement.

Marchés gaz

En 2016, 24 structures sont venues compléter les 89 déjà engagées avec Morbihan énergies. La procédure d'achat groupé de gaz concerne ainsi 612 sites répartis sur le département. À noter que pour la première fois en France, une procédure innovante d'achat dynamique, issue de l'industrie, a été transposée et utilisée dans un marché public. Elle permet d'allier flexibilité et sécurité.

Plan Climat Air Énergie Territorial

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un exercice de planification énergétique et de lutte contre le changement climatique défini par la loi TECV adoptée en août 2015. Cette loi impose aux collectivités de plus de 20 000 habitants de réaliser ce PCAET avant le 31 décembre 2018. Le Comité syndical a demandé de proposer aux collectivités morbihannaises, soit que Morbihan énergies leur apporte son expertise, soit qu'elles puissent lui confier la mise en œuvre de cette étude. Pour le Syndicat, il s'agit d'une démarche volontaire. Lors de sa réunion du 24 septembre 2015, le Comité syndical a validé le PCAET de notre collectivité, comprenant un bilan des émissions de gaz à effet de serre (1 818 TqCO₂) et un programme opérationnel de 17 actions à conduire d'ici 2020, permettant d'atteindre un objectif de réduction des GES évalué à 16 %. Plusieurs actions sont engagées dès 2015.

Énergie renouvelable

Développement de la production d'électricité photovoltaïque dans une logique d'autoconsommation totale ou partielle de la production, caractéristique de Kergrid. Les démarches engagées en 2015 concernent l'identification

Marchés électricité

Pour répondre aux besoins des 2120 sites de consommation des 254 membres du groupement, un accord cadre pour retenir un fournisseur d'électricité a été passé cette année par Morbihan énergies. La consultation a permis d'obtenir une baisse globale sur la facture de 9 % pour les anciens tarifs bleus et de 12,5 % pour les anciens tarifs jaunes par rapport aux tarifs réglementés.

Morbihan énergies a décidé de conduire un projet de bâtiment capable à la fois de s'effacer, notamment en injectant de l'énergie renouvelable dans son système de batteries. Le Syndicat souhaite ainsi ouvrir le champ de la recherche avec FlexBat.

Dans la continuité de Kergrid, Morbihan énergies a lancé un appel à projet recherche lancé par l'ADEME pour l'optimisation de la flexibilité électrique de la production et du stockage d'électricité.

Objectifs

- > développer des outils logiciels qui permettent de gérer de solutions de stockage d'électricité connectées ;
- > préparer une évolution du cadre réglementaire entre producteurs et consommateurs.

Requis techniques

- > des méthodes mathématiques pour l'analyse de la production et de consommation à l'échelle d'un bâtiment ;
- > des méthodes mathématiques permettant de dimensionner un stockage et de sa gestion,
- > un outil logiciel pour le dimensionnement et la gestion d'un site, d'un îlot ou d'un territoire,
- > un outil de pilotage en temps réel des systèmes de stockage,
- > des propositions d'évolutions réglementaires pour les producteurs et consommateurs à l'échelle d'îlots,
- > une interface de gestion des véhicules électriques pour gérer la décharge de la batterie du véhicule.

Ces travaux sont réalisés en s'appuyant sur les compétences de Morbihan énergies en service depuis 30 mois et équipé d'une centrale de production et d'un système de stockage et de véhicules électriques.

« Éclairage public » pour la lumière de 248 collectivités

S'équiper en éclairage public n'est pas une obligation réglementaire mais un service qui répond à une demande de sécurité et d'amélioration du cadre de vie. Ainsi, en éclairage public, chaque commune, chaque quartier est un cas particulier, c'est pourquoi l'équipement et le niveau d'éclairage doivent pouvoir s'adapter en fonction des enjeux, des contraintes économiques et environnementales, des besoins et des usages. Avec comme principe qualitatif d'éclairer juste, Morbihan énergies accompagne les élus du département dans leurs projets et la gestion de leur éclairage public.

248 communes du Morbihan ont délégué leur compétence investissement éclairage public à Morbihan énergies afin de concevoir et mettre en œuvre leurs travaux d'extension, d'effacement de réseau, de rénovation du parc, de mise en valeur du patrimoine et d'éclairage des installations sportives extérieures. Les travaux, à l'initiative des collectivités, sont ainsi réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Morbihan énergies et sous ses conseils techniques et réglementaires. Les investissements sont financés au coût réel par la collectivité concernée, déduction faite de la participation financière du Syndicat (selon règlement financier en vigueur).

« La rénovation du parc éclairage public »

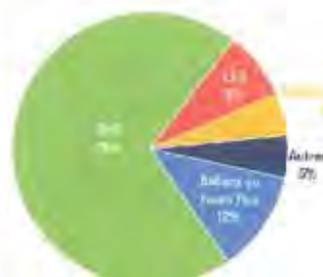
En 2016, sur l'ensemble du département, 7,25 M€ de travaux d'investissement en éclairage, répartis sur 850 opérations, ont été engagés avec les communes et les intercommunalités. Les collectivités maintiennent la tendance engagée les dernières années avec un effort particulier sur la rénovation du parc qui concerne 2/3 (4,8 M€) des travaux. Cet effort d'investissement s'avère nécessaire. En effet, une part importante du parc d'éclairage du département a plus de 25 ans et les équipements vétustes sont coûteux en maintenance et dépenses d'énergie et parfois inadaptés aux besoins et usages. Ainsi les lampes en fin de vie peuvent surconsommer jusqu'à 20 % d'électricité en plus.

Dans ce cadre, depuis le 13 avril 2015, la Directive 2009/125/CE Interdit la mise sur le marché des lampes à vapeur de mercure.

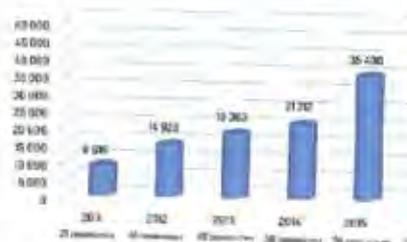
Éclairer juste

Un éclairage mal dimensionné peut être source d'insécurité, d'inconfort ou de surconsommation énergétique. On peut aujourd'hui réaliser des économies d'énergies, tout en "éclairant mieux" et en assurant la sécurité des personnes et des biens.

Morbihan énergies demeure au service des collectivités pour les conseiller, les orienter et étudier les opportunités de mise en place de solutions innovantes. Ainsi, les collectivités souhaitant réaliser des travaux permettant à terme un éclairage public performant et aux consommations énergétiques maîtrisées se verront proposer un panel de solutions adaptées à leur besoin (luminaires de nouvelle génération aux rendements lumineux optimisés, systèmes de variation et régulation de tension permettant à l'éclairage de « s'adapter » au flux de circulation ou aux usages des lieux, détection de présence, systèmes de gestion informatisés ou encore l'alimentation des points lumineux par des énergies renouvelables...).



« Luminaires : sources recensées sur le Morbihan »



« Évolution du nombre de points lumineux en maintenance »

» IRVE : créer un maillage à l'échelle du département

L'État français a fait du développement du véhicule électrique un axe important de la politique de réduction des gaz à effet de serre. À l'horizon 2020, ce seront 2 millions de véhicules électriques qui devraient être mis en circulation. Toutefois, le développement du véhicule électrique en France suppose que des infrastructures de recharge soient disponibles pour les usagers. Au-delà des bornes de recharge lente (charge de 8h en moyenne à domicile ou sur le lieu de travail), le nombre de bornes rapides ou accélérées (charge de 30 ou 90 minutes) dans les territoires sera assurément déterminant pour atteindre cet objectif.

Alors que le projet de loi sur la transition énergétique était débattu au Parlement, Morbihan énergies s'était déjà engagé dans le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (irve). Au 1^{er} semestre 2014, le Syndicat avait alors déployé 7 premières bornes de recharge rapide multi-standard sur le département.

Après cette première étape, le Syndicat s'est lancé dans une deuxième phase planifiant d'ici à fin 2017, grâce à un financement État-Région, l'installation de 250 bornes de recharge accélérée. L'objectif alors est de se rapprocher au plus près des besoins des conducteurs de véhicule électrique en installant ces bornes dans les lieux d'activité, au cœur des communes urbaines et rurales : bourgs, centres-villes, zones économiques... Fin 2016, 129 bornes de recharge accélérée étaient installées sur le territoire départemental.

Conformément aux décisions du Comité syndical, les communes se sont vu proposer l'installation des dites bornes de recharge accélérée suivant les modalités suivantes :

- > La commune fournit le foncier et finance 1200 € par borne,
- > L'État, la Région Bretagne et Morbihan énergies financent le restant,
- > Morbihan énergies, propriétaire de l'infrastructure, assure la gestion du service (le fonctionnement, la gestion et l'entretien...).

Fin 2016, Morbihan énergies a été lauréat de des territoires électromobiles. Organisés par ces trophées sont destinés à mettre en valeur intercommunalités et les Syndicats d'énergie montrés particulièrement engagés dans le développement de la mobilité électrique en France.

Morbihan énergies s'est vu récompenser pour un exemplaire de bornes de recharges et des solutions innovantes.

Lors de la remise du trophée en décembre 2016 de l'environnement, le Président Jo Brohan a déclaré : « la mobilité électrique est un outil certes du développement de la flexibilité des bâtiments mais aussi part du développement du territoire ».



Bornes de recharge Rapide
 > 100 km en 20 min
 > Câbles attachés (Type 2, CCS, CHADEMO)
 > 11 bornes en service

La solution

- D'une cellule Joignable aux usagers dans une application
- D'accès à l'application via une application mobile
- Des services innovants

Conformément à la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015, une commission consultative paritaire, regroupant Morbihan énergies et l'ensemble des EPCI à fiscalité propre morbihannais, a été créée. Lieu d'échanges, de partage d'expériences et de réflexion sur des sujets communs (PCAET, efficacité énergétique, éclairage public, mobilité durable, open data...), cette commission doit permettre de favoriser la mutualisation des actions et des investissements pour une mise en œuvre efficace de la transition énergétique dans le Morbihan.

En 2016, cinq groupes de travail se sont réunis pour travailler sur des programmes d'actions opérationnelles :

- **Gestion de la donnée** : lancement d'une plateforme open data dédiée afin de répondre aux obligations de la loi République numérique (opendata56.fr).
- **Flexibilité** : mise en place de projets, en s'appuyant sur le retour d'expérience de notre démonstrateur Ker-grid.
- **EnR** : nombreuses propositions faites sur la méthanisation, le photovoltaïque sur toitures...
- **Mobilité** : mise en place d'infrastructures de mobilité durable et renforcement des actions de communication avec les acteurs du territoire.
- **MDE** : au-delà des réunions d'information déjà engagées, mise en place d'un groupe de travail et d'échange avec les services instructeurs urbanisme.



■ Télécommunications

En mars 2015, la FNCCR et Enedis ont signé une convention cadre relative à l'usage des supports du réseau électrique pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de télécommunication. Aussitôt, pour favoriser le déploiement de la fibre, nous avons signé, dans la continuité, sa déclinaison locale, avec les opérateurs intéressés sur l'ensemble du territoire (zones de déploiement public et privé).

En 2016, Morbihan énergies a apporté son soutien aux territoires pour favoriser la mise en application de cette convention et ainsi, pour les déploiements aériens, limiter l'implantation, par les opérateurs de nou-

Lois &

ÉLECTRICITÉ

Ordonnance n° 2016-1019 du 27 juillet 2016 relative à l'autoconsommation d'électricité. Prise en application de l'article 119 de la loi transition énergétique, l'ordonnance devrait contribuer au développement de l'autoconsommation de petite taille, individuelle ou collective, en offrant un cadre juridique à ses opérations.

Ordonnance n° 2016-1725 du 15 décembre 2016 relative aux réseaux fermés de distribution. Cette ordonnance prévoit la possibilité explicite de créer des réseaux fermés de distribution d'électricité et encadre les modalités de fonctionnement de ces derniers, dans le cadre notamment de projets de production d'électricité en autoconsommation.

Décret n° 2016-496 du 21 avril 2016 relatif au compte rendu annuel d'activité des concessions d'électricité, prévu à l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales. Ce décret fixe le contenu du compte rendu annuel d'activité de concession d'électricité adressé chaque année à l'autorité concédante, qui retrace l'activité du gestionnaire de réseau et du fournisseur d'électricité aux tarifs réglementés de vente, chacun pour les missions qui le concernent.

Décret n° 2016-704 du 30 mai 2016 relatif aux expérimentations de services de flexibilité locaux sur des portions de réseau public de distribution d'électricité. Ce décret fixe les modalités d'expérimentation de services de

matière
tation
condi
une au
public
un gesti
tributio
les mos
niveau
buée, à
table p
articles
l'énerg

**Décret
modifi
région
relative
mation
ation
du code
méthod
règles
efficac
tricité s
le méca**

**Arrêtés
tarifs r
tricité
d'une p
le 31 o
entre le
juillet 2
rétract
de vent
de l'inj
avait é
de deu
les péri
2014, m**



Actes administratifs

Comité du 25 janvier 2016

* Vote des Budgets Préliminaires 2016 (Budget principal et Budget annexe Electromobilité)

* IRVE - Tarification de la recharge des véhicules électriques à partir des bornes installées par le Syndicat Morbihan énergies

* Mandat spécial - Remboursement des frais de déplacement dans le cadre d'un mandat spécial pour le Salon des Maires et le Congrès de la FNCCR

* Modification des délégations accordées au Président en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

* Marché de géoréférencement - groupement de commande

Bureau du 24 mai 2016

* Maintenance Eclairage Public - Actualisation du bordereau de facturation des prestations aux communes

Comité du 6 juin 2016

* Approbation des Comptes de gestion 2015

* Vote des Comptes Administratifs 2015

* Affectation des résultats des Comptes Administratifs 2015

* Vote des Budgets Supplémentaires 2016 (Budget principal et Budget annexe Electromobilité)

* Délibération de principe préalable à la constitution d'une Société d'Économie Mixte locale (SEM) dans le domaine des énergies

Comité du 19 septembre 2016

* Photovoltaïque - appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations en autoconsommation

* Habilitation d'un agent en charge du contrôle de concession et du contrôle de la taxe d'électricité en vue de son assermentation

* Activités 2015 : présentation du Rapport d'activité 2015 du Syndicat

* Concession de distribution publique et de fourniture d'électricité - contrôle du service public délégué - Compte rendu d'activité 2015 des concessionnaires Enedis - EDF

* Admission en non valeur

* Répartition des frais engagés entre les membres du PEBreizh à l'occasion du Congrès de la FNCCR de Tours - convention financière

* Certification des comptes - candidature à l'expérimentation

* Convention cadre de collaboration et de recherche avec l'UBS et convention spécifique étude potentiel hydrolien

* Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) et Communes nouvelles

* IRVE - fixation d'un tarif itinérance pour la recharge des véhicules électriques à partir des bornes installées par le Syndicat Morbihan énergies

* Photovoltaïque - demande aide Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL)

Comité du 12 décembre 2016

* Désignation de Morbihan énergies comme coordonnateur du Plan Corps de Buc Simplifié

* Finances - Débat d'Orientation Budgétaire 2017

* Finances - Budget Principal 2016 - Décision Modificative n° 2016-1

* Finances - Dépenses d'investissements 2017 - autorisation de paiement

* Subvention station gaz Locminé Communauté

* Certification des comptes - engagement dans l'expérimentation 2017-2023

* Adhésion du Syndicat Morbihan énergies à l'association SMILE « Smart Ideas to Link Energies »

* Constitution d'une société d'économie mixte locale énergie

* Confirmation des modalités de reversement de la redevance de concession

* Participations définitives des collectivités au financement des infrastructures de recharge de véhicules électriques

* Projets photovoltaïques et déploiement de microgrids

* Installation d'un démonstrateur smartgrid production et distribution d'hydrogène techniquement lié à Kergrid

* Photovoltaïque - appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations en autoconsommation

B

B : Basse tension électrique.

C

Cumac : Cumulé actualisé, kWh cumac unité quantifiant les certificats d'économie d'énergie.

CGCT : Code général des collectivités territoriales, il regroupe les dispositions législatives et réglementaires relatives au droit des collectivités territoriales.

CRAC : Compte rendu d'activité du concessionnaire.

CU/AU : Certificat d'urbanisme/Autorisation d'urbanisme.

D

DDM : Direction départementale des territoires et de la mer.

DSB : Délégation de service public.

E

EVALERIS : Travaux de mise en souterrain réalisés à la demande des communes.

EPI : Établissement public de coopération intercommunale.



un syndicat
au service
des territoires

Établissement public de coopération intercommunale, le Syndicat Morbihan énergies regroupe les 253 communes du département. En leur nom, il contrôle et organise la fourniture et la distribution d'électricité dont l'exploitation a été confiée à Enedis.

Au service des communes, Morbihan énergies assure à leur demande des missions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre sur l'ensemble du département dans des domaines variés. Il conduit ainsi des travaux d'extension, de renforcement, d'effacement et de sécurisation sur le réseau électrique.

Mais il réalise aussi en éclairage public des travaux d'investissement, de rénovation ou des opérations de diagnostic et de maintenance. En la matière, il est maître d'ouvrage délégué de 248 communes du département.

Le Syndicat est également un acteur du déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques et de la fibre optique en Morbihan. Il intervient enfin dans le domaine des énergies renouvelables (maîtrise, production, développement) du gaz et des réseaux de chaleur.

Mentions légales :
Désigné sous la dénomination : le Morbihan - co-directeur de la pub. Culture - Morbihan
Association - co-actipion - arrêtés préfets services Morbihan - énergies - En. Pub. - septembre 2007
Impression : Gullf'print - PK de L'Annoa - 21 rue de la Centre - 53100 L'Annoa
Papier 100 % recyclé certifié FSC - L'Annoa - végétales - labellé imprimé vert

Morbihan énergies

27 rue de Luscanen - CS 32610 - 56010 VANNES CEDEX

Tel : 02 97 62 07 50 - Fax : 02 97 63 68 14 - Mèl : contact@sdem.fr

morbihan-energies.fr





un syndicat
au service
des territoires

ÉDITORIAL > JO BROHAN

Une mobilité verte à cultiver

Le Breizh Electric Tour s'est déroulé comme prévu du 14 au 16 septembre dernier. Nous avons eu le plaisir d'accueillir les 70 équipages aux points d'étapes de Vannes et de Lorient. Ce tour de Bretagne en véhicule électrique est loin d'être anodin. Il atteste du maillage régional qui a été mis en place par les quatre syndicats d'énergie bretons. En faisant cette traversée sans embûches, les équipages ont permis de prouver à ceux qui pouvaient encore en douter que la mobilité verte n'est pas une vision futuriste lointaine : elle est déjà bel et bien efficiente. C'est un mouvement en profondeur auquel Morbihan énergies est attaché : 196 bornes de recharge électriques sont désormais installées sur notre département. La mobilité GNV et celle à l'hydrogène sont aussi en devenir, même si elles souffrent encore d'un déficit dans le choix de véhicules à prix abordables. Charge à nous de montrer la voie. [morbihan-energies.fr] ■



SYNDICAT > AMI

Morbihan énergies affiche ses ambitions

Dans le secteur énergétique, de plus en plus d'Appels à Manifestation d'Intérêt et/ou d'appels à projets sont lancés. Morbihan énergies est déjà lauréat de l'appel à projet Flexbat et porteur de l'AMI SMILE. Nous avons décidé de poursuivre nos efforts en ce sens et ainsi accroître nos sources de partenariat, tant du point de vue de la mutualisation que du financement. Notre Syndicat vient ainsi de répondre à l'AMI "Territoires d'innovation de grande ambition". Ainsi, s'il est toujours intéressant d'être sélectionné sur de tels projets, quel que puisse être le résultat, la dynamique enclenchée est gage de réussite pour nos territoires. [morbihan-energies.fr] ■



MA QUESTION AU SYNDICAT

« Comment Morbihan énergies peut-il m'aider à renouveler mon parc d'éclairage public ? »

Le programme incitatif de rénovation de l'éclairage public engagé en 2015/2016 ayant remporté une forte adhésion auprès des communes, les élus de Morbihan énergies ont souhaité maintenir la dynamique d'accompagnement des collectivités dans leur volonté de remise à niveau et de modernisation de leurs équipements. Ainsi un nouveau programme ambitieux de rénovation, actuellement en cours, va permettre aux communes et EPCI de renouveler 6000 lanternes vétustes sur poteaux béton au profit de lanternes modernes à leds, garantissant un éclairage de qualité tout en réalisant des économies d'énergie. Le coût résiduel pour la collectivité, relativement faible pour ce type d'opération, a pu être optimisé par une économie sur le coût d'étude (standardisation des opérations), par la proposition d'un choix réduit de matériel permettant la mutualisation des commandes de lanternes, mais aussi par la majoration exceptionnelle de 30 % du régime de participations actuel. Le programme se déroulant sur deux exercices (2017/2018) et sous réserve que le quota de 6000 ne soit pas atteint, les collectivités désireuses de rénover leur parc (lanternes sur poteaux béton) à moindre coût peuvent se rapprocher du service éclairage public. ■



Votre interlocuteur technique
Florent Le Leuch, responsable service éclairage public
Tél : 02 97 62 79 29
Mél : florent.leleuch@sdem.fr



> BRÈVES

> Énergies renouvelables
Afin de permettre un déploiement des énergies renouvelables plus équilibré sur le territoire, y compris dans les zones rurales, le ministre de la Transition écologique et solidaire a annoncé que les coûts de raccordement aux réseaux des installations de production d'électricité renouvelable ou de biogaz injecté dans le réseau de gaz seront réduits. L'État va ainsi prendre en charge ces coûts à hauteur de 40 %.
[www.ecologique-solidaire.gouv.fr]

> Plan Climat
Annonce de 4 mesures :
* **Prime à la casse** : dès 2018, la prime de 500 à 1000 € pour les ménages à revenus modestes sera étendue à tous les Français propriétaires de véhicules essence d'avant 1997 ou diesel d'avant 2001. Pour ceux qui souhaitent passer à l'électrique, la prime sera de 2500 €.

* **Chèque énergie** : le chèque énergie sera étendu et devrait permettre d'aider 4 millions de ménages aux revenus très bas à payer leur facture d'énergie (gaz, électricité, fioul, bois...).

* **Crédit d'impôt** : à partir de 2019, le crédit d'impôt pour la transition énergétique se transformera en prime, versée dès que les travaux seront achevés.

* **CEE** : aide de 3000 € pour les ménages modestes afin de changer une chaudière au fioul, à condition de passer aux énergies renouvelables, comme le bois ou les pompes à chaleur.

[www.ecologique-solidaire.gouv.fr]

Scannez ce flash-code avec votre téléphone et accédez directement à notre site Internet.



FICHE PRATIQUE > SIG



PCRS : en route vers la cartographie de précision !

Morbihan énergies a accepté de se positionner comme coordinateur départemental autour de la co-construction d'un fond de plan de précision de type PCRS (cf arrêté du 22/12/2015). L'objectif recherché est de garantir une cohérence avec la localisation des réseaux sensibles en classe A.

Le PCRS, c'est quoi ?

Le Plan Corps de Rue Simplifié est un fond de plan cartographique de qualité.

Visuellement, il contient les éléments d'un plan de récolement (voirie, amorce des bâtiments et des parcelles, ...) localisés très précisément pour servir de support aux réseaux sensibles au regard du décret anti-endommagement de février 2012.

Pourquoi avoir un fond de plan de précision ?

Aujourd'hui, de nombreux fonds de plans existent au sein des collectivités sans réelle concordance d'échelle, de contenu et de précision rendant la gestion des réseaux et la superposition des plans difficiles, impossibles, voire sources d'erreur.

Initier une réflexion PCRS, c'est vouloir avoir à terme un seul fond de plan précis et à jour, support de toutes les applications métiers liées aux compétences de la collectivité (cf schéma ci-contre).

Une démarche initiée avec Lorient Agglomération

Pour expérimenter la constitution de ce nouveau fond de plan, une convention de coopération entre Morbihan énergies et Lorient Agglomération va permettre de mieux appréhender les aspects techniques et organisationnels.

Et sur mon territoire ?

D'ores et déjà, l'accès au système d'information géographique (SIG) de Morbihan énergies assure la visibilité des données réseaux. Mais pour répondre aux obligations légales de plus forte précision, dans un objectif d'efficacité et de sécurité, un travail partenarial est nécessaire.

Les collectivités territoriales sont au centre du processus, tant pour les aspects «cartographie des réseaux» que pour des aspects «constitution du fond de plan».

Quel appui de Morbihan énergies ?

Gestionnaire de réseaux sensibles et intervenant sur tout le département, Morbihan énergies a accepté de se positionner comme coordinateur départemental auprès des territoires.

Soutien technique des collectivités, le Syndicat propose déjà un service autour de la cartographie des réseaux et des SIG :

- Prestation à la demande d'opération de géodétection et de géoréférencement des stocks de réseaux d'éclairage public en classe A.

- Réflexion coordonnée pour l'amélioration progressive du fond de plan disponible dans les SIG de type PCRS.

- Rencontres et animation départementale pour les acteurs de la cartographie des collectivités.

Sujet technique par définition et souvent opaque pour le profane, le PCRS recèle toutefois des avantages tangibles pour la collectivité et pour ses administrés. Le challenge à relever est tant technique que financier pour la mise en oeuvre, mais aussi le suivi de la mise à jour.

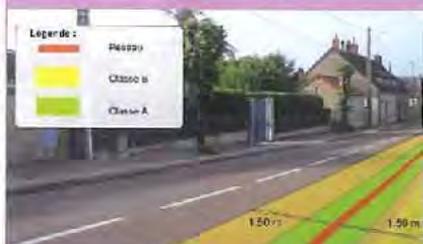
Nos services sont à votre disposition pour répondre à vos interrogations et vous accompagner dans toute demande de développement.

coordination
territoires
compétences PCRS
Morbihan
topographie
SIG réseaux
référentiel
cartographie
géoréférencement

> RÉGLEMENTATION

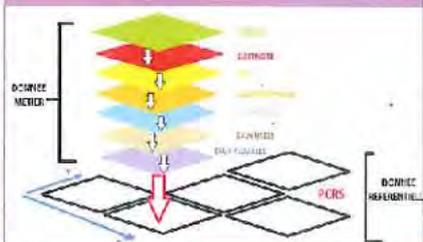
Arrêté du 15 décembre 2012...

Améliorer la cartographie des réseaux sensibles (lignes électriques, éclairage public, gaz, chaleur) et les classer selon la précision de leur localisation en XYZ.



...modifié le 22 décembre 2015

Préconiser l'utilisation du meilleur fond de plan disponible au format PCRS pour garantir la cohérence avec la précision des réseaux.



> VOTRE CONTACT

Vincent Deshoux
Tél : 02 56 89 80 04
vincent.deshoux@sdem.fr

Envoyé à la Sous-Préfecture le 26/02/2018
Compte-rendu affiché le 26/02/2018
Reçu par la Sous-Préfecture le 27/02/2018

23- DSTS - GAZ RESEAU DISTRIBUTION DE FRANCE (GRDF) - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2016

Monsieur Jean-Yves MAHEO, 5ème Adjoint, expose à l'assemblée :

Un contrat de concession a été signé par la Ville au profit de GRDF le 27 mars 1992 pour une durée de 30 ans. La concession de distribution de gaz naturel représente une délégation de service public.

L'article L 1411-3 Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Le rapport fait état des éléments suivants :

- la distribution publique de gaz naturel sur le territoire d'AURAY,
- le nombre de points de livraison est de 3779 (+1%),
- la consommation de gaz est passée de 57 136 Mwh en 2015 à 61 390 Mwh en 2016 (+7%).

Bilan des infrastructures de la concession :

- Longueur totale des canalisations : 66 754 ml (+ 54m)

Les éléments financiers :

- Recettes d'acheminement de gaz : 981 679 € HT (891 993 € HT en 2015)
- Charges totales d'exploitation : 577 483 € HT (531 319 € HT en 2015)

Les tarifs :

	2014-2015		2015-2016		2016-2017	
	Abonnement	Prix	Abonnement	Prix	Abonnement	Prix
0 à 6 000 Kwh	33,24	26,32	34,56	27,35	34,20	28,72
6 000 à 300 000 Kwh	128,28	7,74	133,32	8,04	135,36	8,35
300 000 à 5 000 000 Kwh	728,40	5,44	757,08	5,65	764,40	5,82
+ de 5 000 000 Kwh	14 717,16	0,76	15 295,56	0,79	15 717,36	0,82

Les chiffres marquants de la Ville d'AURAY :

	2014	2015	2016
Nombre d'appels de tiers :	96	113	112
- pour sécurité	44	65	54

- pour dépannage	52	48	58
Nombre total d'incidents	41	41	52
Interruption des livraisons suite à incident (en nombre de clients)	19	28	60

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 12 février 2018.

A reçu un avis favorable en Municipalité du 06/02/2018,

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil municipal :

- **A PRIS CONNAISSANCE** du rapport

Compte-Rendu d'Activité de Concession
sur les données 2016
AURAY



Sommaire

1. Les missions de service public
2. Le patrimoine de votre concession
3. La gestion du réseau et de la clientèle
4. L'économie de la concession
5. Enjeux et perspectives du gaz naturel
6. Une organisation à votre service



La chaîne gazière



La distribution de gaz naturel est une activité régulée.

Si la vente du gaz naturel s'exerce dans la sphère concurrentielle, la distribution du gaz naturel et la gestion du réseau restent dans le domaine non concurrentiel et liées au service public. GRDF garantit ainsi un accès équitable au réseau de distribution à tous les fournisseurs de gaz naturel. Vous leur achetez du gaz, et GRDF l'achemine.

Les missions de GRDF



Dans un système concessif, le concessionnaire GRDF :

- est le principal investisseur
- exploite les ouvrages à ses risques et périls

Une activité encadrée



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etat

Législation

Réglementation

Contrat de Service Public



Autorités concédantes

Contrats de concession

Les autorités concédantes assurent le suivi de l'activité concessionnaire exercée par GRDF.



COMMISSION
DE RÉGULATION
DE L'ÉLECTRICITÉ

CRE

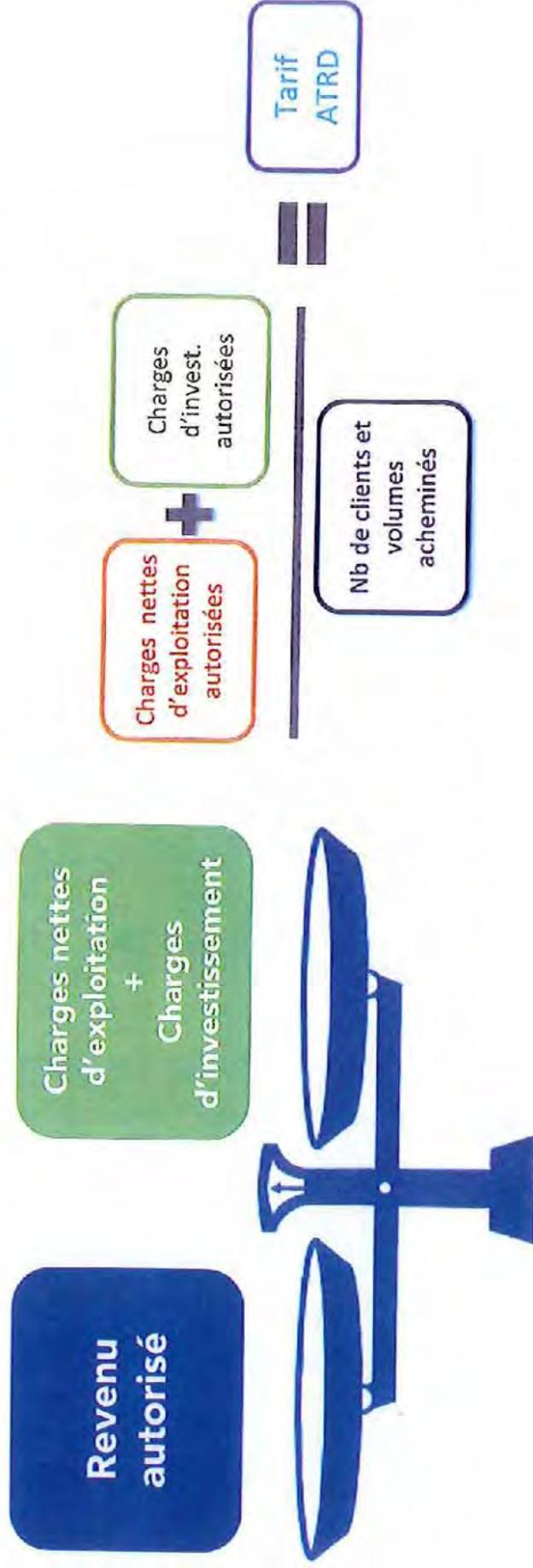
Tarif de distribution

Catalogue des prestations

Code de bonne conduite



Le tarif de distribution

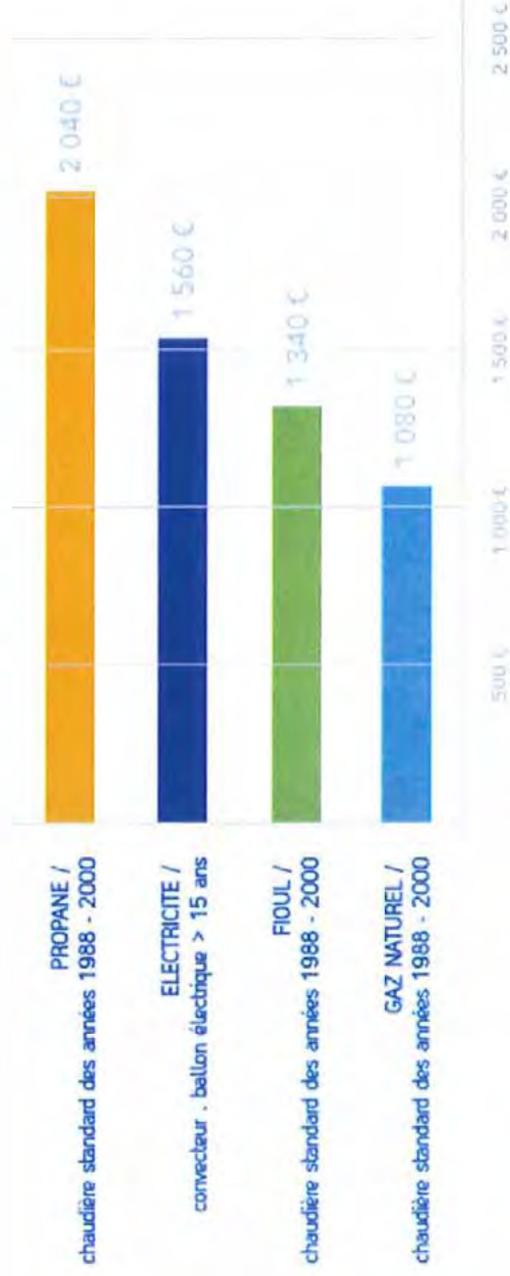


Le modèle économique de GRDF est régi par le principe de la péréquation tarifaire. Le tarif est défini par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), tous les 4 ans, pour permettre à GRDF de couvrir les charges d'exploitation et de capital d'un distributeur efficace.

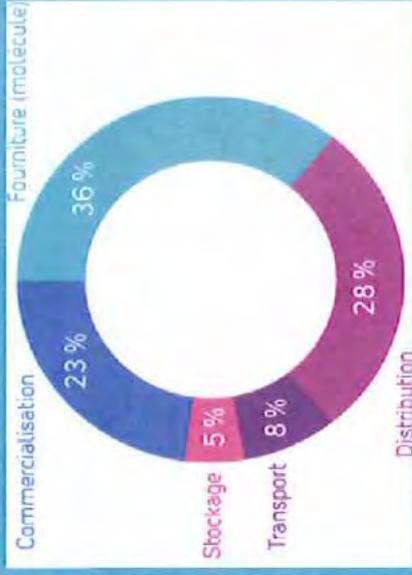
Tarif de distribution et prix des énergies

Comparatif du prix des principales énergies de chauffage

Comparaison des factures annuelles moyennes sur 15 ans de 3 maisons identiques équipées de solution énergétiques différentes pour le chauffage et l'eau chaude.
 Source : prix des énergies : données de prix moyens annuels 2000 - 2016 : MEEM / SOeS



La facture type :
 composantes de la facture HT d'un client résidentiel



Sommaire



1. Les missions de service public
2. Le patrimoine de votre concession
3. La gestion du réseau et de la clientèle
4. L'économie de la concession
5. Enjeux et perspectives du gaz naturel
6. Une organisation à votre service

Inventaire du patrimoine

L'inventaire du patrimoine de votre concession

Canalisations (longueurs en mètres)	2016	2015	2014
Longueur totale des canalisations	66 754	66 700	65 758
Par pression			
Basse pression (pression de 17 à 25 mbar)	3 772	3 805	3 885
Moyenne pression (pression de 0,3 à 16 bar)	62 982	62 895	61 873
Par matière			
Polyéthylène (PE)	49 437	49 202	48 158
Acier	16 767	16 950	16 956
Autres matériaux	550	548	644

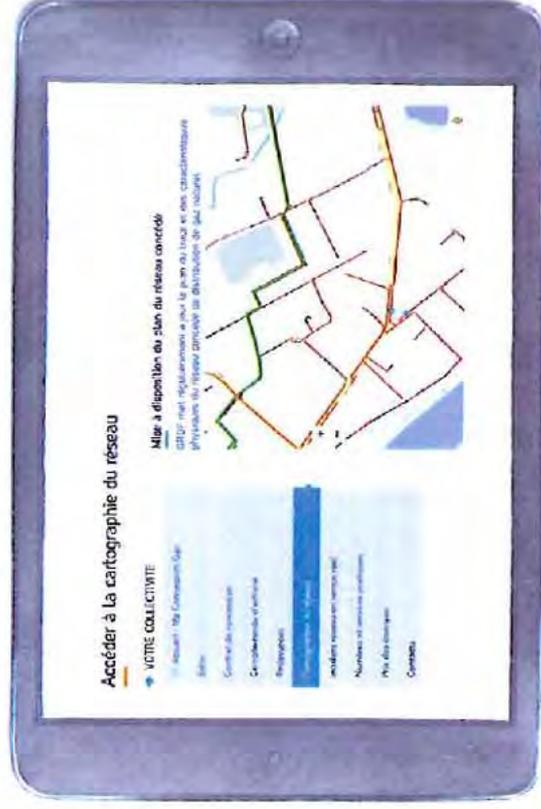
L'âge moyen du réseau de la concession est de 27 ans.

Nombre d'ouvrages	2016	2015	2014
Postes de détente réseau	4	4	4
Robinets de réseau	34	33	36
Branchements collectifs	170	158	151

Cartographie du réseau

La cartographie de votre réseau est accessible :

Par convention (pour intégration sur un SIG) ou sur votre espace privé [Ma Concession Gaz](#)



Les chantiers sur votre concession

Les principaux chantiers de développement sur votre concession :

- A l'automne : travaux de renouvellement / tubage rue Louis billet
- Suppression réseau et vanne rue d'Irlande
- Renouvellement branchement et colonne montante d'immeuble au n°45 Rue Georges Clémenceau

Déploiement des concentrateurs gaz pour les compteurs GAZPAR :

- ⇒ GRDF prévoit la pose des concentrateurs (Point Hauts) courant 2018
- ⇒ A ce jour, le déploiement des compteurs GAZPAR est prévu courant 2020

Sommaire



1. Les missions de service public
2. Le patrimoine de votre concession
3. La gestion du réseau et de la clientèle
4. L'économie de la concession
5. Enjeux et perspectives du gaz naturel
6. Une organisation à votre service

Programme de maintenance Visites (en nombre)	2016		2015	
	Réalisées	Programmées	Réalisées	Programmées
Postes de détente réseau	5	5	3	3
Robinets de réseau	21	20	19	22
Branchements collectifs	0	0	75	78

Surveillance du réseau Linéaire surveillé (en mètres) Canalisations	2016		2015	
	Réalisé	Programmé	Réalisé	Programmé
	14 405	12 401	53 172	27 089

La vérification des dispositifs de comptage

Nombre de compteurs traités à la maille de la concession	Périodicité	2016		2015		2014	
		Réalisé	Programmé	Réalisé	Programmé	Réalisé	Programmé
Compteurs domestiques à soufflets	20 ans	122	122	15	15	101	101
Compteurs industriels à soufflets	15 ans	8	8	0	0	5	5
Compteurs industriels à pistons rotatifs ou de vitesse	5 ans	2	2	2	2	4	4

Incidents

Nombre d'incidents suite à endommagement de tiers, par pression :

Nombre d'incidents	2016	2015	2014
Nombre d'incidents sur réseau basse pression	1	0	0
Nombre d'incidents sur réseau moyenne pression type B (MPB)	0	1	1
Nombre d'incidents suite à endommagement de tiers	2	1	2

Certains des incidents répertoriés sont liés à des fuites de gaz. Sur la concession, en 2016, les incidents ayant pour origine une fuite se répartissent comme suit :

Nombre de fuites (sans incendie, ni explosion)	2016	2015	2014
Nombre de fuites sur réseau	1	1	0
Nombre de fuites sur ouvrages collectifs	7	4	5
Nombre de fuites sur branchements	15	16	9

C2003/16	701400909	56	AURAY	RUE LOUIS BILLET	Opérateur Télécom / câble	BRANCHEMENT PE 32 ARRACHE SUR BP	Souterrain avec fuite	JR SIGNALISATION
01/06/16	701450130	56	AURAY	R DE L'EGLISE SAINT GILDAS	Opérateur eau (Lyonnaise, Véolia)	DOMMAGE SUR OUVRAGE AVEC FUITE SUR BRT PLOMB IMPRO ISSU DE RESEAU BP PCR DECLENCHE PLOMB MATTE POUR SUPPRIMER FUITE CONTROLE LE FAIT	Souterrain avec fuite	CISE TP

URGENCE SECURITE GAZ
0 800 47 33 33 Service & appel gratuits

La prévention des dommages



Dommmages aux ouvrages :

Les dommages aux ouvrages avec fuite ont augmenté, au national, de 1,7 % en 2016 par rapport à l'année précédente. Cette hausse intervient dans un contexte de reprise d'activité des chantiers et une hausse d'environ 9 % à proximité des ouvrages gaz.

	2016	2015	2014
DT – DICT sur la concession			
Nombre de DT reçues et traitées	125	109	49
Nombre de DICT reçues et traitées	345	266	267
Nombre de DT avec présence d'ouvrages GRDF	118	103	47
Nombre de DICT avec présence d'ouvrages GRDF	311	247	251

	2016	2015	2014
Dommmages aux ouvrages de la concession			
Dommmages lors ou après travaux de tiers	2	1	2
- dont nombre avec fuite sur ouvrages enterrés	2	1	0

La clientèle

Nombre de clients de la concession		
Secteurs d'activité	2016	2015
Résidentiel	3 760	3 727
Tertiaire	17	17
Industrie	1	1
Agriculture	0	0
Autres	1	2
TOTAL	3 779	3 747

Quantités de gaz naturel livrées en MWh		
Secteurs d'activité	2016	2015
Résidentiel	50 236	45 479
Tertiaire	9 809	9 943
Industrie	848	803
Agriculture	0	0
Autres	497	911
TOTAL	61 390	57 136

Les réclamations

Les réclamations sur votre concession

Suivi des réclamations	2016	2015	2014
Nombre de réclamations	8	9	14
Accueil (acheminement-livraison/gestion des demandes)	1	2	0
Conduite et surveillance du réseau	0	0	1
Données de comptage (relevé et mise à disposition)	2	2	2
Gestion et réalisation des prestations	5	5	11
Autres	0	0	0

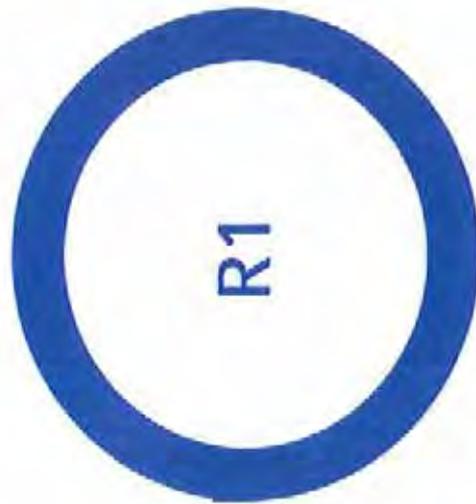
En 2016 sur votre concession, le taux de réponse sous 30 jours aux réclamations (tous émetteurs confondus) s'élève à 100,00%.

Sommaire



1. Les missions de service public
2. Le patrimoine de votre concession
3. La gestion du réseau et de la clientèle
4. **L'économie de la concession**
5. **Enjeux et perspectives du gaz naturel**
6. **Une organisation à votre service**

Les redevances



- . 6952,37 € ont été versés en 2016 au titre de la R1 2015.
- . La R1 2016 s'élève à 7 236,64 €



- . RODP 2016 = 3013,05 €

Pour info : Pour le calcul de la RODP, une convention a été signée avec le département du Morbihan pour qu'il nous fournisse la longueur sous voies départementales commune par commune, ce qui explique la baisse entre 2016 et 2017. Le département a corrigé cette année les longueurs départementales ce qui donc a un impact sur les longueurs communales.

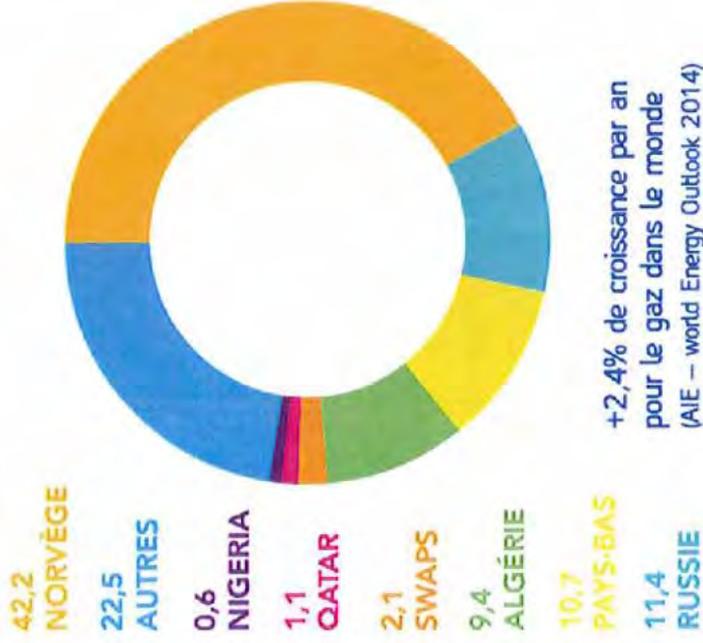
Sommaire



1. Les missions de service public
2. Le patrimoine de votre concession
3. La gestion du réseau et de la clientèle
4. L'économie de la concession
5. **Enjeux et perspectives du gaz naturel**
6. Une organisation à votre service

Une énergie disponible et d'avenir

Approvisionnement en gaz naturel en 2015
(en % par rapport au total des entrées)



Les approvisionnements en gaz de la France sont assurés à 85% par des contrats de long terme.

230 ans

C'est l'estimation des réserves de gaz naturel à équivalence de consommation actuelle selon l'agence internationale de l'énergie...

Et c'est sans compter le développement du biométhane !

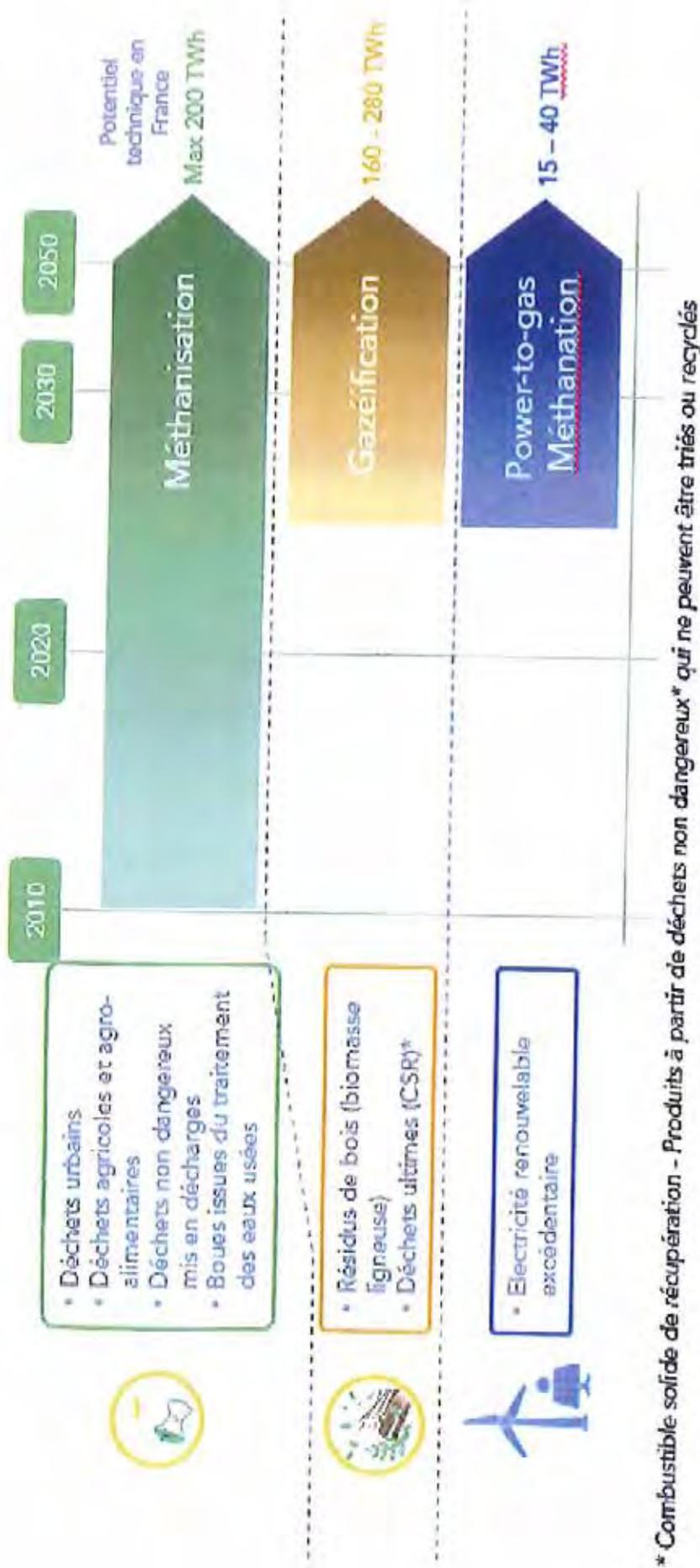


Le potentiel technique de gaz renouvelables est considérable et pourrait couvrir 100% des besoins d'acheminement

3 GRANDES FILIÈRES DE GAZ VERT SONT AMENÉES À SE DÉVELOPPER

Intrants valorisés :

Maturité technologique :



* Combustible solide de récupération - Produits à partir de déchets non dangereux* qui ne peuvent être triés ou recyclés

Le scénario GRDF « facteur 4 » co-construit avec l'ADEME prévoit près de 75% de gaz renouvelable dans le réseau GRDF à horizon 2050

Origine des gaz distribués par le réseau en TWh par an



Perspectives :
100 sites de méthanisation en injection en 2018
Ambitions LTE : 10% de gaz vert dans la consommation finale en 2030

Projets à l'étude dans le pays d'Auray :

- ❖ Réflexion par AQTA pour création d'une station GNV pour véhicules légers

Une des deux premières installations de rebours GRDF au niveau national se fera dans le Pays de Pontivy

Ces solutions se traduisent par le développement d'installations pilote, dites de « rebours », à l'interface entre le réseau de distribution (GRDF) et le réseau transport (GRT). Alors que le réseau gaz est normalement unidirectionnel, avec des flux de gaz allant des réseaux de transport vers les réseaux de distribution, le « rebours » autorise des flux inversés. Le réseau devient ainsi bidirectionnel.

Ce poste intelligent permettra de tester des configurations de réseaux inédites en organisant la gestion des flux et le stockage du biométhane produit localement lorsque l'offre est supérieure à la demande.

Les deux zones d'expérimentations constituent également des laboratoires pour définir les modalités d'adaptation et de pilotage des réseaux de demain. Les dynamiques de ces deux projets vont permettre à divers industriels de bénéficier des atouts du gaz mais aussi à la mobilité gaz de se développer.

1^{er} phase de travaux : réalisation par GRDF d'un maillage en Moyenne Pression entre PONTIVY & NOYAL PONTIVY avec création d'une canalisation de 2 750 mètres (démarrage travaux prévus fin 2017)



La filière biométhane participe au développement de l'économie circulaire des territoires



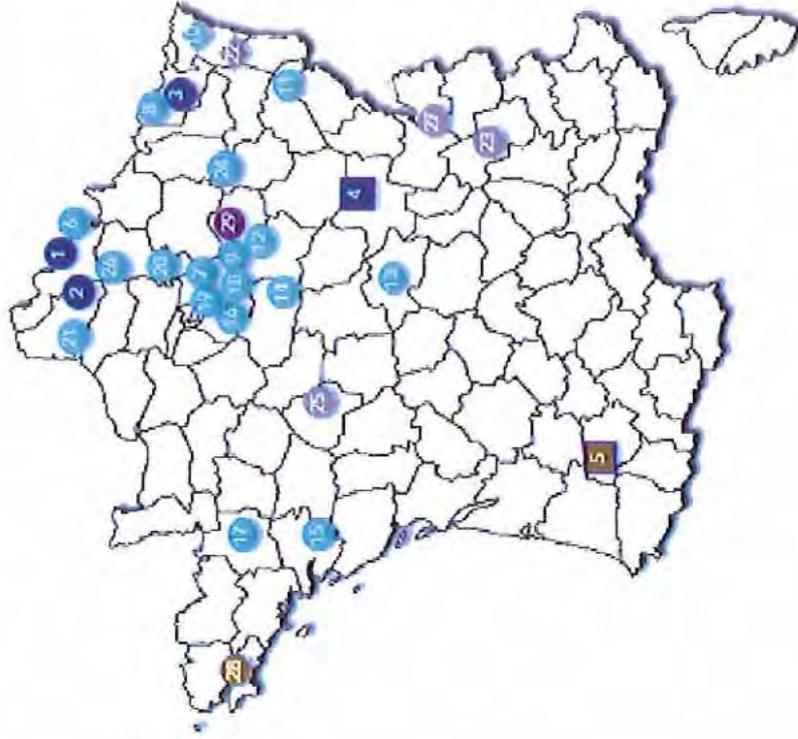
Le biométhane est un vecteur d'économie circulaire et de valorisation des territoires (pourvoyeur d'emploi local)

Il contribue à la **réduction des GES** : 188g/kWh de CO₂ éq. évités

Le réseau de gaz permet tous les usages à l'aval : **carburant (bioGNV)**, chaleur, cuisson. A proximité ou non du lieu de production (grâce au mécanisme de Garanties d'Origine)

29 sites injectent aujourd'hui du biométhane dans le réseau de gaz, (dont 25 au périmètre GRDF, représentant 340 GWh/an et 3800 Nm³/h injectés)

- 1 CVO Lille-Séquedin
- 2 TVME Symevad Hémin-Beaumont
- 3 Méthavalor Morsbach
- 4 [GRTgaz] Ecocéa Chagny
- 5 [TIGF] Biovilleneuve-sur-Lot
- 6 Biogaz Pévèle Wannehain
- 7 Biogaz Meaux Chauconin
- 8 Méthavos Sarreguemines
- 9 Bio Seine Méry-sur-Seine
- 10 [Réseau GDS] Méthachrist Woellenheim
- 11 Les Longchamps Andelnans
- 12 Panais Energie Thennelières
- 13 Sioule Biogaz St Pourçain-sur-Sioule
- 14 Gâtinais Biogaz Château-Renard
- 15 AgriBiométhane Mortagne-sur-Sèvre
- 16 Bioénergie de la Brie Chaumes-en-Brie
- 17 Champ Fleury Liffé
- 18 Létang Biogaz Sourduin
- 19 O' Terres Energie Ussy-sur-Marne
- 20 Ferme de Chantemerle Epaux-Bezu
- 21 Pré du loup énergie St Josse-sur-mer
- 22 [Réseau GDS] Biogénère Strasbourg
- 23 Aquapole Fontanil-Cornillon (Grenoble)
- 24 Agrifyl (Chaumont)
- 25 STEP Tour(s)+ (La Riche)
- 26 Centrale Biogaz du Vermandois (Epeville)
- 27 STEP SILA (Cran Chevrier)
- 28 Quimper-VoIV (Quimper)
- 29 ISDND (Saint-Florentin)



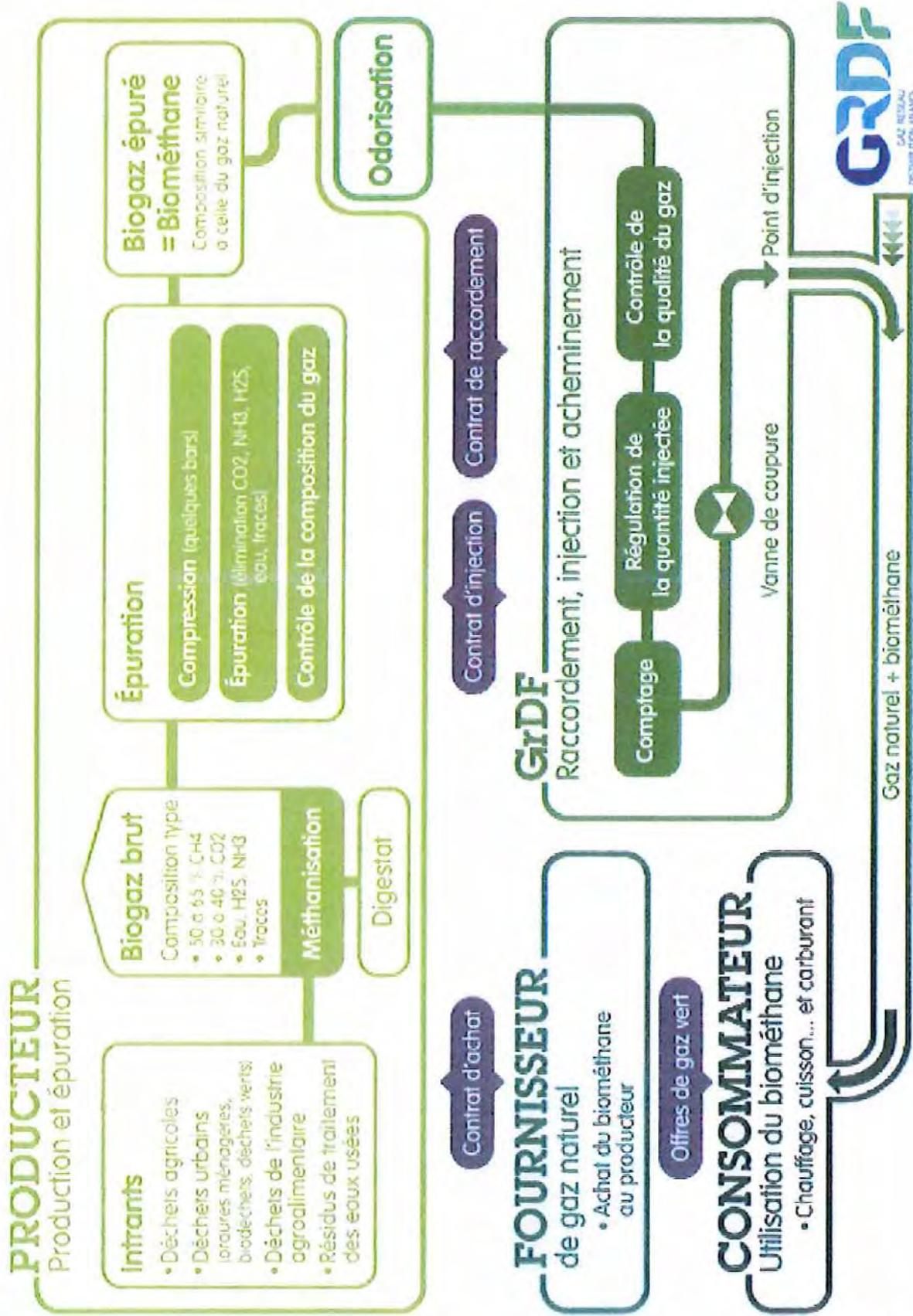
- GRDF
- ◇ ELD
- GRTGAZ/TIGF
- Déchets urbains
- Effluents agricoles
- Boues de STEP
- Industriel territorial
- ISDND

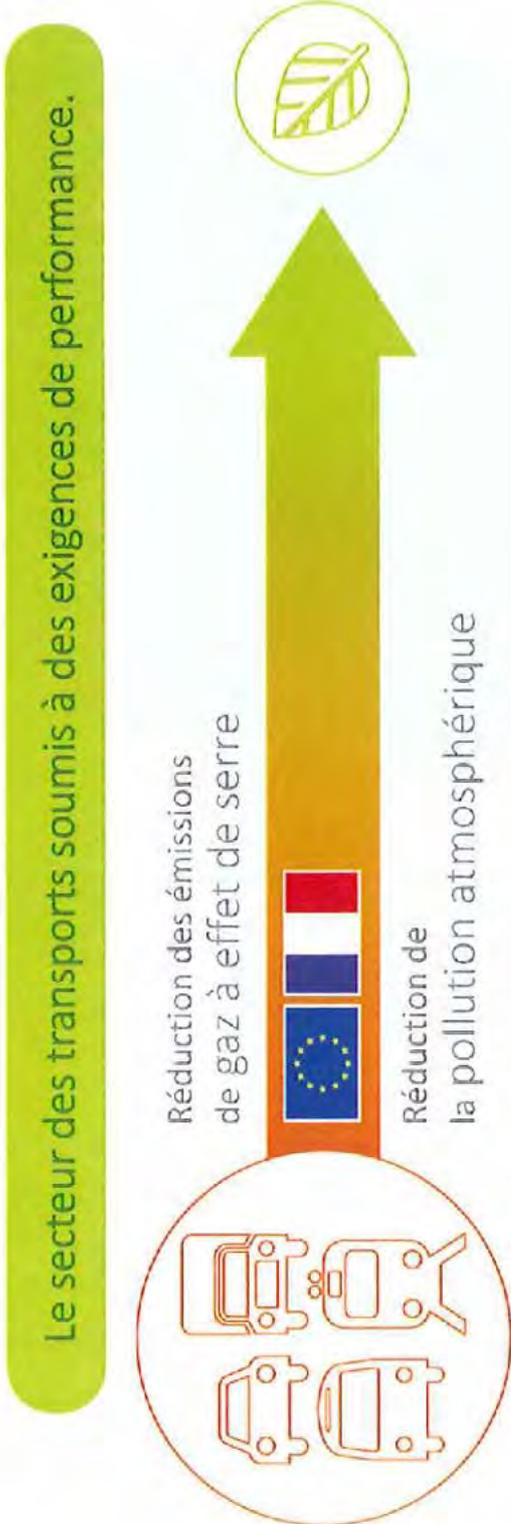
Quelle allure a un site de biométhane ?



Photo du site d'AgriBiométhane

Stockage (couvert) de digestat – hors de la photo
De la méthanisation à l'injection : répartition des rôles





Le secteur des transports soumis à des exigences de performance.

Répondre aujourd'hui et demain aux enjeux économiques et environnementaux avec un carburant performant.



- Émissions de CO₂ : moins 20 à 25 % par rapport à l'essence, comparables au diesel.
- Faibles émissions de polluants non réglementés.
- Entre 50 et 90 % de réduction des émissions de NO_x et de particules sur la génération Euro 5.
- Des véhicules déjà prêts pour la norme Euro 6 sans post-équipement supplémentaire.

Répondre aux enjeux locaux de la mobilité propre avec le bioGNV (sortie du diesel)

- Réduction jusqu'à 98 % des émissions de GES par rapport à l'essence et au diesel.
- Intégration des EnR (objectif de 10 % dans les transports à 2020).



Une solution mobilité accessible aux collectivités.

Couverture de tous les usages en mobilité

Bus, véhicules légers, camions, bennes à ordures ménagères.



Mise en oeuvre accessible

Offre de stations de compression GNV variée, adaptée à la taille de la flotte et à l'utilisation des véhicules (remplissage lent, remplissage rapide).



Préservation de la qualité de l'air

Diminution de l'exposition des populations aux polluants locaux.



Respect de la loi LAURE

20 % de véhicules propres lors du renouvellement d'une flotte de collectivité locale de plus de 20 véhicules.



Sommaire



1. Les missions de service public
2. Le patrimoine de votre concession
3. La gestion du réseau et de la clientèle
4. L'économie de la concession
5. Enjeux et perspectives du gaz naturel
6. Une organisation à votre service

Pour continuer

Retrouvez toutes les informations de votre concession sur maconcessiongaz

- Rendez-vous sur www.grdf.fr
- Accédez à la rubrique « Collectivités »
- Cliquez sur « Accédez à votre espace privé »
- Connectez-vous à l'aide de vos identifiants



Votre interlocuteur :

Bruno GUEGAN
Conseiller Collectivités Territoriales
02.97.46.89.74
bruno.guegan@grdf.fr



Envoyé à la Sous-Préfecture le 26/02/2018
Compte-rendu affiché le 26/02/2018
Reçu par la Sous-Préfecture le 27/02/2018

24- DSTS - COMMUNAUTE DE COMMUNES AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE (AQTA) - RAPPORTS ANNUELS 2016 : ELIMINATION DES DECHETS, PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE, ASSAINISSEMENTS COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Monsieur Jean-Claude BOUQUET, 4ème Adjoint, expose à l'assemblée :

En vertu du dernier alinéa de l'article L.2224-17-1 du code général des collectivités territoriales le rapport sur le prix et la qualité du service public dans le domaine de la collecte, l'évacuation ou le traitement des ordures ménagères doit être présenté chaque année à l'assemblée délibérante ;

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers sur le prix et la qualité du service. Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes membres pour être présenté devant chaque Conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, d'ici la fin du mois de décembre 2017.

La Communauté de communes AQTA a transmis, après en avoir délibéré les 13 juillet 2017 et 29 septembre 2017, les rapports d'activités 2016 relatifs à :

- l'élimination des déchets,
- la production et la distribution d'eau potable,
- l'assainissement collectif,
- l'assainissement non collectif,

Les différents rapports sont joints à la présente délibération. Ils font état des éléments suivants concernant la Ville d'AURAY.

Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets ménagers et assimilés :

Le scénario de collecte est le suivant :

- collecte des ordures ménagères en porte-à-porte (conteneurisation individuelle et quelques bacs collectifs) et sur quelques éco-stations,
- collecte sélective des emballages ménagers en porte-à-porte (sacs jaunes ou conteneurisation collective),
- collecte en point d'apport volontaire pour le verre, les papiers et quelques emballages légers.

– Parc des bacs individuels d'ordures ménagères distribués :

Le parc de bacs sur le territoire d'AQTA est estimé à 53 600 contenants. Pour l'année 2016, la distribution des bacs individuels d'ordures ménagères a été la suivante :

- bacs de 140 litres : 700 bacs,
- bacs de 240 litres : 184 bacs.

– Parc des colonnes de collecte sélective :

	2015	2016
Verre	42	40
Emballages	0	0
Journaux, revues, magazines	20	18

Parallèlement, AQTA a acheté des sacs jaunes pour 56 409€ TTC en 2016.

– Parc des composteurs

	2015	2016
Composteurs	1244	1319

– Parc des colonnes enterrées

3 colonnes ont été installées sur Auray en 2016 (2 colonnes à OM et 1 à emballages dans le quartier du Gumenen rue Villermé).

- Evolution du tonnage collecté :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	évolution 2010/2016
Papiers	2395	2430	2391	2291	2174	2124	2036	- 15 %
Emballages légers	1965	2007	2094	2165	2343	2373	2522	+ 4,6 %
Verre	5714	5595	5567	5561	5699	5868	5978	+ 28,4 %
Ordures ménagères résiduelles	24 135	24 173	23 798	23 360	23 605	23 508	23 199	- 3,9 %

– Evolution du ratio de collecte sur l'ensemble de la communauté de communes d'AQTA (en Kg/hab/an) :

	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
Ordures ménagères	213,90	215,50	214,30	209,30	- 2,3 %
Collecte sélective	91,70	93,30	94,50	95,1	+ 0,6 %

– Déchèteries – Evolution du ratio sur l'ensemble de la communauté de communes d'AQTA (en Kg/hab/an) :

	2012	2013	2014	2015	2016
Déchèteries	441	407	455	431,90	452,10

Il est estimé que les dépôts des professionnels représentent entre 17 et 30 % du gisement global.

– Indicateurs financiers

- La TEOM (Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères) reste stable entre 2015 et 2016.

- La redevance spéciale ordures ménagères pour le commerce, l'artisanat ou les activités de services reste également stable entre 2015 et 2016.

- Les charges financières sont restées stables entre 2015 et 2016 (de 12 908 387 € à 12 949 226 €).

- Les recettes ont progressé de 1,6 % entre 2015 et 2016 (de 14 958 582 € à 15 199 858 €).

Rapport annuel 2016 du service de distribution de l'eau potable :

Les données fournies par AQTA ne sont plus détaillées pour chaque commune. Seules sont disponibles, les données générales.

Evolution du volume distribué en m3 :

	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
volume en m3	5 380 323	5 308 041	5 186 934	5 460 423	+ 5,3 %

Evolution du volume consommé en m3 :

	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
volume en m3	4 678 529	4 683 852	4 599 122	4 846 196	+ 5,3 %

Soit un rendement du réseau de 88,7 % en 2016.

Nombre d'abonnés :

le nombre d'abonné a progressé entre 2015 et 2016 de 66 752 à 67 806 (+1,6%)

Linéaire de réseau AEP :

Le linéaire total a progressé de 1612 km à 1615 km.

Les travaux de renouvellement / renforcement du réseau ont été de 5,33 km en 2016 soit un taux de renouvellement de 0,40 %.

Contrôle de la qualité de l'eau :

En 2016, 99,55 % des prélèvements sont conformes aux limites de qualité.

Indicateurs financiers :

Entre 2015 et 2016, le prix du m³ consommé a légèrement baissé. Pour une consommation de 120 m³, le montant TTC de la facture s'élève à :

2015	2016
308,02€	307,34€

Sur l'ensemble du territoire d'AQTA :

	2014	2015	2016	Evolution entre 2015 et 2016
Dépenses de fonctionnement	2 632 551 €	2 072 510 €	2 139 561 €	+ 3,23 %
Recettes de fonctionnement	5 324 070 €	4 898 778 €	6 344 399 €	+ 29,51 %
Travaux	2 369 743 €	1 256 112 €	1 050 685 €	- 19,55 %
Dette	11 160 619 €	9 462 260 €	8 587 188 €	- 10,19 %

Rapport annuel 2016 du service d'assainissement collectif :

Les données fournies par AQTA ne sont plus détaillées pour chaque commune. Seules sont disponibles, les données générales.

Le nombre d'abonnés a progressé entre 2015 et 2016 de 53 654 à 54 481 (+ 1,5%)
 Le linéaire de réseau d'assainissement a lui progressé de 6 661 m (+ 1%) pour le gravitaire et de 12 151 m (6,3%) pour le refoulement.
 Les travaux de renouvellement / renforcement de réseau ont été réalisés sur 12 885 m en 2016.

Indicateurs financiers :

Le montant de la surtaxe assainissement a légèrement baissé entre 2015 et 2016 (340,74 € à 339,41 € pour 120 m³ d'eau)

Sur l'ensemble du territoire d'AQTA :

	2014	2015	2016	Evolution entre 2015 et 2016
Charges totales du service	3 350 281 €	3 146 640 €	3 506 444 €	+ 11,43 %
Recettes	6 310 122 €	6 634 310 €	6 696 011 €	+ 0,93 %
Travaux	13 659 619 €	5 772 227 €	4 537 453 €	- 27,21 %
Dette	18 551 929 €	18 006 058 €	21 500 751 €	+ 19,4 %

Rapport annuel 2016 du service d'assainissement non collectif :

Les données fournies par AQTA ne sont plus détaillées pour chaque commune.
Seules sont disponibles, quelques données générales.

	2015	2016	Evolution entre 2015 et 2016
Nombre installation ANC	12 207	11 285	- 8,1%

Visites de fonctionnement :

4 029 visites de bon fonctionnement réalisées depuis 2012 dont 647 conformes (16%)

	2014	2015	2016
Conformes	220 (25%)	144 (17%)	53 (7%)

Tarifs :

Les différents tarifs de redevances sont restés stables entre 2015 et 2016.

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 12 février 2018.

A reçu un avis favorable en Municipalité du 06/02/2018,

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil municipal :

- A PRIS CONNAISSANCE du rapport

Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 JUILLET 2017

N° 2017DC/103 – Feuille 1

Date de convocation : 5 juillet 2017

Conseillers en exercice : 56	Présents : 43	Votants : 53
------------------------------	---------------	--------------

Présentation du Rapport annuel 2016 sur le prix et la Qualité du Service public de la gestion des déchets ménagers et assimilés

L'an deux mille dix-sept, le treize juillet à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, au centre Socio-culturel de PLOUHARNEL.

Étaient présents : Ronan ALLAIN, Marie-Thérèse BAILOT, Jean-Michel BELZ, Bernard BODIC, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA-POIREY, Serge CUVILLIER, Marie-Claude DEVOIS, Jean DUMOULIN, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Mireille GRENET, Jean-Michel GUEDO, Bernard HILLIET, Fay HURLEY, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Chantal LE BIHAN-LE PLOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Léniaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Françoise NAEL, Gérard PIERRE, Aurélie QUEIRO, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Guy ROUSSEL, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Andrée VIELVOYE.

Absents ayant donné pouvoir : Annie AUDIC à Ronan LE DELEZIR, Michel COUTURIER à Aurélie RIO, Bernadette DESJARDINS à Jean-Michel GUEDO, Lucienne DREANO à Michel JEANNOT, Jean-François GUEZET à Marie-Thérèse BAILOT, Gérard GUILLOU à Jean DUMOULIN, Marie-Pierre HELGU à Odile ROSNARHO, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Laurence LE DUVEHAT à Philippe LE RAY, Olivier LEPICK à Monique THOMAS.

Absents excusés : Yvonnick GUEHENNEC, Gérard PILLET.

M. Franck VALLEIN s'étant retiré.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1413-1 et L. 2224-17-1 ;

Vu l'adoption à l'unanimité du Rapport annuel 2016 sur le Prix et la Qualité du Service public de la gestion des déchets ménagers et assimilés par la Commission consultative des services publics locaux réunie le 30 juin 2017 ;

N° 2017DC/103 – Feuille 2

En vertu du dernier alinéa de l'article L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales, le rapport sur le prix et la qualité du service public dans le domaine de la collecte, l'évacuation ou le traitement des ordures ménagères doit être présenté chaque année à l'Assemblée délibérante ;

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers sur le prix et la qualité du service. Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux Communes-membres pour être présenté devant chaque Conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, d'ici la fin du mois de décembre 2017 ;

Après avoir entendu le rapport de M. Dominique RIGUIDEL, Vice-président, Délégué Rapporteur du Budget-Finances-Ordures ménagères-Gestion des déchets ;

Le Bureau en date du 23 juin 2017 ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :

- de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2016 sur le Prix et la Qualité du Service public de la gestion des déchets ménagers et assimilés ;
- d'autoriser M. le Président à transmettre ce rapport aux services préfectoraux et aux Communes en même temps que la délibération correspondante ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs le :

24 JUIL. 2017

Le Président,

Philippe LE RAY

Rapport annuel 2016 sur le Prix et la Qualité du Service public de la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés

Ce rapport d'activité est établi par la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret N° 2000-404 du 11 mai 2000 du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

www.auray-quiberon.fr

Sommaire

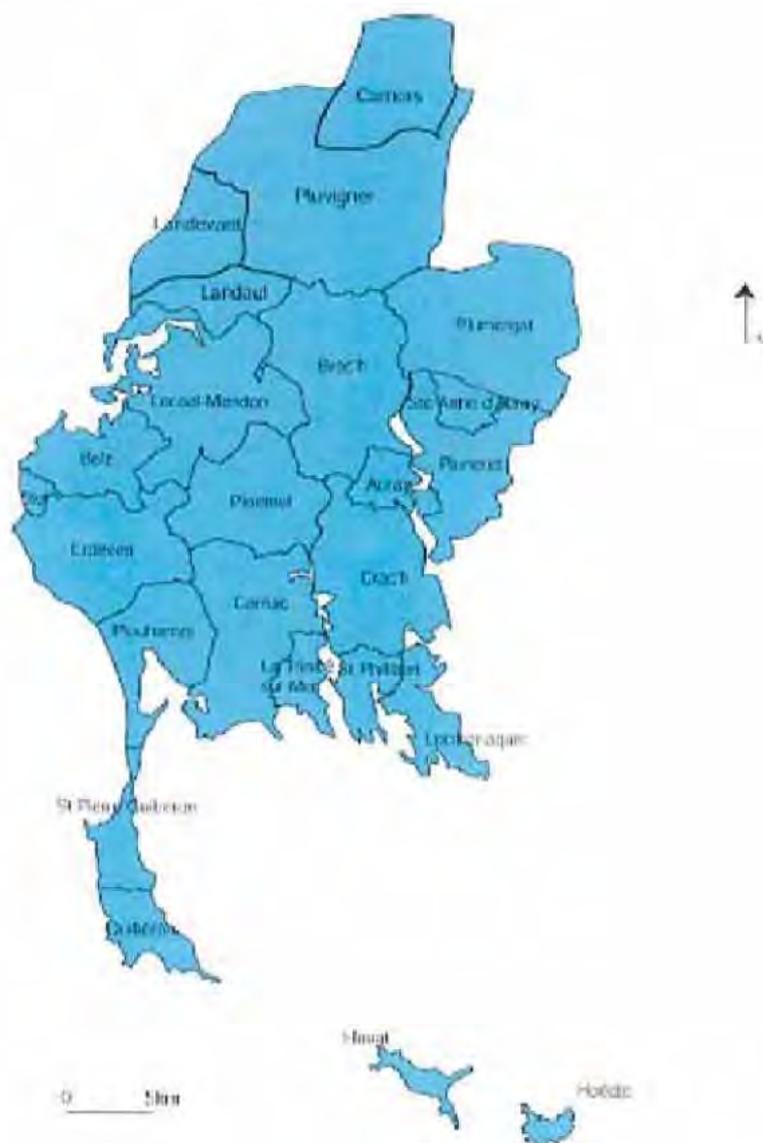
LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL	4
1 LA COLLECTE	5
1.1 Définition de la compétence	5
1.2 Les principaux contrats conclus par la Communauté de communes	5
2 LE TRAITEMENT	6
2.1 Définition de la compétence	6
2.2 Les principaux contrats conclus ou repris par la Communauté de communes	6
LES INDICATEURS TECHNIQUES	7
1 Les indicateurs relatifs à la collecte des déchets	7
1.1 Les communes concernées par la collecte	7
1.2 La population concernée par le service	8
1.3 Les équipements de pré-collecte	8
1.4 La fréquence de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif	13
1.5 Collectes sélectives proposées	19
1.6 Les tonnages	20
1.7 Les déchèteries	24
2 Les indicateurs relatifs au traitement	28
2.1 Localisation des unités de traitement	28
2.2 Identification des repreneurs de recyclage	29
2.3 Tonnages traités dans l'année	30
2.4 Le contrôle des rejets et des sous-produits issus de l'incinération.	31
3. Les actions de tri et prévention des déchets du service	38
3.1 Objectifs de sensibilisation	38
3.2 Animations scolaires	38
3.3 Visites du centre de tri	40
3.4 Manifestations	41
3.5 Formations adultes	44
3.6 Projet camping	44
LES INDICATEURS FINANCIERS	45
1. LES INDICATEURS FINANCIERS	45
1.1. Le financement du service	45
1.2. Evolution des tarifs	46
1.3. Le coût du service	50
LES EVENEMENTS PRINCIPAUX AU COURS DE L'ANNEE 2016 ET LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION	54

LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

La compétence relative à la gestion des déchets ménagers a été confiée au Syndicat Mixte de la Région Auray Belz Quiberon par un arrêté Préfectoral en date du 11 avril 1968. Ce syndicat a intégré la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique le 1^{er} janvier 2014 qui a repris cette compétence.

A ce titre, celle-ci exerce la double compétence collecte et traitement. Les communes concernées sont les suivantes :

AURAY – BELZ – BREC'H – CAMORS – CARNAC – CRAC'H – ERDEVEN – ETEL – HOEDIC – HOUAT – LA TRINITE-SUR-MER – LANDAUL – LANDEVANT – LOCMARIAQUER – LOCOAL-MENDON – PLOEMEL – PLOUHARNEL – PLUMERGAT – PLUNERET – PLUVIGNER – QUIBERON – SAINT-PHILIBERT – SAINT-PIERRE QUIBERON – SAINTE-ANNE D'AURAY.



1 LA COLLECTE

1.1 Définition de la compétence

La compétence collecte exercée par la Communauté de communes englobe, conformément à la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, l'ensemble des opérations de collecte :

- collecte des ordures ménagères non recyclables,
- collecte sélective du verre,
- collecte sélective des emballages ménagers,
- collecte sélective des papiers.

Cette compétence comprend également les opérations de gestion et d'exploitation des déchèteries.

1.2 Les principaux contrats conclus par la Communauté de communes

Prise d'effet	Date de fin théorique	Titulaire	Prestation
31/10/2012	16/02/2018	Grandjouan	Collecte en points d'apport volontaire des déchets ménagers, du verre, des journaux/revues/magazines et des emballages légers et transport du verre, des journaux/revues/magazines et des emballages légers jusqu'à l'exutoire de la filière de recyclage.
22/12/2012	22/12/2017	Grandjouan	Collectes résiduelle et sélective des déchets ménagers et assimilés en porte à porte
13/12/2015	13/12/2016	Grandjouan	transport maritime des déchets produits sur Houat et Hoëdic intégrant une prestation de transport terrestre et de collecte sur Houat.
14/12/2016	13/12/2017	Grandjouan	
01/06/2015	30/06/2016	Grandjouan	Gestion et exploitation des déchèteries de Belz, Carnac, Crac'h, Quiberon et Sainte-Anne d'Auray.
01/07/2016	30/06/2018	Grandjouan	
01/04/2015	30/06/2016	COVED	Gestion et exploitation de la déchèterie de Pluvigner.
01/07/2016	30/06/2018	Grandjouan	

3 LE TRAITEMENT

2.1 Définition de la compétence

La compétence traitement des déchets est entendue comme toutes les opérations qui concourent à leur valorisation et en second lieu à leur élimination.

2.2 Les principaux contrats conclus ou repris par la Communauté de communes

Prise d'effet	Date de fin théorique	Titulaire	Prestation
01/06/2015	30/06/2016	SITA	Transport et tri des emballages légers issus de la collecte sélective
01/07/2016	31/12/2017	SITA	
01/04/2015	31/03/2016	Celluloses de la Loire	Reprise des papiers issus des apports volontaires en colonnes d'apport volontaire (redevance versée à la Communauté de communes)
01/04/2016	31/03/2017	Celluloses de la Loire	
19/12/2014	31/07/2027	CNIM	Exploitation de l'usine de traitement des déchets ménagers et assimilés de Plouharnel
01/06/2014	31/12/2017	CHARIER	Traitement du tout-venant issu des apports volontaires en déchèteries de Belz, Carnac, Crac'h, Pluvigner, Quiberon et Ste-Anne d'Auray
01/10/2014	31/12/2020	SAUR	Traitement des déchets verts issus des apports volontaires en déchèteries de Crac'h, Pluvigner et Ste-Anne d'Auray
01/10/2014	31/12/2020	JAN	Traitement des déchets verts issus des apports volontaires en déchèteries de Belz, Carnac et Quiberon
01/04/2015	31/03/2016	TRIVANNES	Reprise des cartons issus des apports volontaires dans les 6 déchèteries (Belz, Carnac, Crac'h, Quiberon, Ste-Anne d'Auray et Pluvigner) (redevance versée à la Communauté de communes)
01/04/2016	31/12/2016	TRIVANNES	
01/04/2015	31/03/2016	GDE	Reprise des ferrailles et batteries issues des apports volontaires dans les 6 déchèteries (Belz, Carnac, Crac'h, Quiberon, Ste-Anne d'Auray et Pluvigner) (redevance versée à la Communauté de communes)
01/04/2016	31/03/2017	Derichebourg – AFM Recyclage	

Le verre est collecté dans le cadre du contrat de collecte des points d'apport volontaire, puis vidé sur la plateforme de transit de l'usine de Plouharnel.

Le transport et le retraitement du verre sont des opérations directement prises en charge par un prestataire désigné par le repreneur dans le cadre du contrat avec l'éco-organisme Eco-Emballages.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

1 Les indicateurs relatifs à la collecte des déchets

1.1 Les communes concernées par la collecte

Au 1^{er} janvier 2016 la collecte des déchets ménagers et assimilés (collecte des ordures ménagères et collecte sélective des emballages légers, du verre et des journaux-revues-magazines) a concerné les communes de :

AURAY – BELZ – BREC'H – CAMORS – CARNAC – CRAC'H – ERDEVEN – ETEL – HOEDIC – HOUAT – LA TRINITE-SUR-MER – LANDAUL – LANDEVANT – LOCMARIAQUER – LOCOAL-MENDON – PLOEMEL – PLOUHARNEL – PLUMERGAT – PLUNERET – PLUVIGNER – QUIBERON – SAINT-PHILIBERT – SAINT-PIERRE QUIBERON – SAINTE-ANNE D'AURAY.

EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

POPULATION DGF RETENUE

COMMUNES	ANNEE 2015	ANNEE 2016
<i>Auray</i>	13 580	13 741
<i>Belz</i>	4 130	4 180
<i>Brec'h</i>	7 010	7 152
<i>Camors</i>	3 111	3 160
<i>Carnac</i>	10 395	10 398
<i>Crac'h</i>	3 865	3 876
<i>Erdeven</i>	5 220	5 254
<i>Etel</i>	2 906	2 919
<i>Hoëdic</i>	304	308
<i>Houat</i>	434	436
<i>Landaul</i>	2 320	2 396
<i>Landévant</i>	3 567	3 655
<i>La Trinite-sur-Mer</i>	3 413	3 429
<i>Locmariaquer</i>	2 791	2 751

<i>Locoal-Mendon</i>	3 561	
<i>Ploëmel</i>	3 075	3 111
<i>Plouharnel</i>	2 615	2 632
<i>Plumergat</i>	3 906	3 990
<i>Pluneret</i>	5 487	5 550
<i>Pluvigner</i>	7 590	7 731
<i>Quiberon</i>	10 346	10 411
<i>Ste-Anne d'Auray</i>	2 690	2 735
<i>St-Philibert</i>	2 921	2 926
<i>St-Pierre Quiberon</i>	4 477	4 491
TOTAL	109 714	110 840
Variation 2016/2015 : + 1,02 %		

1.2 La population concernée par le service

La collecte des déchets ménagers et la collecte sélective concernent l'ensemble des 24 communes de la Communauté de communes, soit 110 840 habitants (population DGF 2016 - recensement INSEE 2013).

1.3 Les équipements de pré-collecte

• Scénario de collecte :

Sur le continent, le scénario de collecte a été le suivant en 2016 :

- collecte des ordures ménagères en porte à porte (conteneurisation individuelle et quelques bacs collectifs) et sur quelques éco-stations,
- collecte sélective des emballages légers en porte à porte (sacs jaunes ou conteneurisation collective),
- collecte en point d'apport volontaire pour le verre, les papiers, quelques emballages légers.



Sur les îles (Houat et Hoëdic), les déchets sont collectés puis rapatriés sur barge par la société GRANDJOUAN. La prestation comprend le transport maritime, la collecte en bacs 750 L d'ordures ménagères sur les îles, le rapatriement des apports en colonnes des collectes sélectives.

Une fois sur le continent, les OM et les déchets des collectes sélectives sont ensuite acheminés sur le site de Plouharnel ou directement à l'exutoire, pour être éliminés ou valorisés comme les déchets du continent. Les déchets relevant des déchèteries sont acheminés vers les déchèteries les plus proches. Par ailleurs, une collecte du carton a été mise en œuvre sur les deux îles.



• **Le parc de contenants :**

Le parc de conteneurs dont dispose la Communauté de communes est le suivant :

1 – PARC DES BACS



Le parc de bacs sur le territoire est estimé de l'ordre de 53 600 contenants.

Pour l'année 2016, la distribution des bacs individuels d'ordures ménagères a été la suivante :

- Bacs 140 L : 700 bacs,
- Bacs 240 L : 184 bacs.

2 – Parc des colonnes de collecte sélective

Envoyé en préfecture le 24/07/2017
 Reçu en préfecture le 24/07/2017
 Affiché le
 ID : 056-200043123-20170713-2017DC103-DE

Communes	Parc des colonnes		
	Verre	Emballages	Papier
<i>Auray</i>	40	0	18
<i>Belz</i>	28	1	11
<i>Brec'h</i>	69	0	20
<i>Camors</i>	15	0	10
<i>Carnac</i>	63	2	17
<i>Crac'h</i>	35	0	10
<i>Erdeven</i>	45	3	13
<i>Etel</i>	20	0	6
<i>Houat*</i>	16	16	11
<i>Hoëdic*</i>	10	10	10
<i>Landaul</i>	10	0	6
<i>Landévant</i>	17	0	16
<i>La Trinité-sur-Mer</i>	31	1	3
<i>Locmariaquer</i>	22	5	4
<i>Locoal-Mendon</i>	21	0	6
<i>Ploëmel</i>	15	0	5
<i>Plouharnel</i>	43	4	9
<i>Plumergat</i>	12	0	5
<i>Pluneret</i>	28	1	9
<i>Pluvigner</i>	33	0	25
<i>Quiberon</i>	52	1	17
<i>Saint-Philibert</i>	11	3	3

			Envoyé en préfecture le 24/07/2017 Reçu en préfecture le 24/07/2017 Affiché le 10 ID : 056-200043123-20170713-2017DC103-DE
<i>Saint-Pierre Quiberon</i>	41	1	
<i>Sainte-Anne d'Auray</i>	14	0	5
TOTAL	691	48	254

* NOTA : un renouvellement du parc de colonnes d'apport volontaire des îles d'Houat et Hoëdic a été réalisé entre 2015 et 2016

3 – Renforcement et renouvellement du parc des colonnes d'apport volontaire en 2016

Sur les communes continentales du territoire, une campagne de renouvellement du parc des colonnes a débuté en 2016.

Entre 2015 et 2016, une campagne de renouvellement du parc de colonnes a été réalisée sur Houat et Hoëdic. Tous les flux collectés en apport volontaire sont concernés (papier, verre, emballages légers). Toutes les colonnes ont été remplacées par des colonnes neuves de 2 m³, sur tous les points de regroupement définis sur les îles, chaque flux de déchets est représenté (verre, papiers, emballages légers).



4 – Sacs jaunes

Parallèlement, les emballages légers sont collectés en porte à porte dans des sacs jaunes (sauf sur les îles).

En 2016, la Communauté de communes a acheté des sacs jaunes pour 56 409 € TTC.

A titre indicatif, les achats en sacs jaunes depuis 2010 ont été les suivants (en € TTC) :

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
69 004 €	94 601 €	92 910 €	49 872 €	86 597 €	103 857 €	56 409 €

Les variations interannuelles tiennent essentiellement aux effets de stocks et de dates de commande et ne reflètent pas l'évolution de la consommation réelle en sacs jaunes.

5 – Parc des composteurs en 2016

En 2016, la Communauté de communes a décidé de poursuivre les opérations de mise à disposition gratuite de composteurs individuels.

Commune	2005	2006	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
<i>Auray</i>	274	300	230	84	91	90	90	50	35	75	1319
<i>Belz</i>	186	190	200	50	30	20	10	20	15	25	746
<i>Brec'h</i>	286	221	250	40	114	38	60	20	20	60	1109
<i>Camors</i>			331*	25	60	20	20	20		10	486
<i>Carnac</i>	289	160	200	30	130	1	82	40		35	967
<i>Crac'h</i>	192	220	200	0	1		30	20	25	20	708
<i>Erdeven</i>	265	220	125	30	55	45	40	30	20	50	880
<i>Etel</i>	130	200	30	10	25	20	20	20		25	480
<i>Houat</i>	16	20									36
<i>Hoëdic</i>	20	30									50
<i>Landaul</i>			232*	56	20	51		15	20	0	394
<i>Landévant</i>			358*	40	20	50		30	20	0	518
<i>La Trinite Sur Mer</i>	190	250								0	440
<i>Locmariaquer</i>	168	190	100			25	20			30	533
<i>Locoal-Mendon</i>	158	140	100		50	50		30	30	30	588
<i>Ploëmel</i>	154	150	150			15		30	20	15	534
<i>Plouharnel</i>	117	100	55	20	10	11	20			20	353
<i>Plumergat</i>	70	110	50	30	107	2	51		38	0	458
<i>Pluneret</i>	163	180	220	30	70	60	50	30	25	40	868
<i>Pluvigner</i>			783*	40	70	100	60	50	20	50	1173
<i>Quiberon</i>	320	340	90	20	40	20	20	30	20	50	950
<i>St-Philibert</i>	132	120	30		20		20			15	337
<i>St-Pierre Quiberon</i>	217	250	180	61	32	40	20	20	20	10	850
<i>Ste-Anne d'Auray</i>	85	90	50	20	30	21	30		20	0	346
TOTAL	3432	3481	3 964	586	975	679	643	465	348	560	15 123

* Etat du parc composteurs sur les 4 communes (Camors, Landaul, Landévant et Pluvigner) avant d'intégrer la Communauté de communes.

6 – Parc des colonnes enterrées

Des colonnes enterrées ont été mises en place sur le territoire de la Communauté de communes et sont situées sur les emplacements suivants :

- 4 colonnes enterrées à la Trinité-sur-Mer (2 colonnes à ordures ménagères, 1 colonne à verre, 1 colonne à papiers).
- 2 colonnes enterrées (Ordures ménagères), installées Place Illertissen, sur Carnac
- 8 colonnes enterrées, installées Place Poul Person à Carnac (2 colonnes à ordures ménagères, 2 colonnes à verre, 2 colonnes à papiers, 2 colonnes à emballages).
- 3 colonnes enterrées à Auray (2 colonnes à ordures ménagères, 1 colonne à emballages).



Eco-station de Poul Person, Carnac

1.4 La fréquence de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif

La mise en place de la collecte sélective, ainsi que la conteneurisation individuelle, a permis d'engager une réflexion sur une optimisation et une rationalisation des fréquences de tournées. Le schéma retenu à l'issue de cette démarche a conduit à une diminution de la fréquence des tournées, qui permet une meilleure maîtrise des coûts du service.

Fréquence des collectes en porte à porte en 2016 :

COLLECTE DES PARTICULIERS ET DES PROFESSIONNELS ASSUJETTIS A LA TEOM				
Commune	Ordures Ménagères		Collecte Sélective	
	Septembre à Juin	Juillet, Août	Septembre à Juin	Juillet, Août
Auray	C1		C1	
Belz	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
Brec'h	C1		C1	
Camors	C1		C1	
Carnac	C1	C2 y compris les trois premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
	C2 pendant les vacances de Pâques et ponts de mai, juin			
Crac'h	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
Erdeven	C1	C2 y compris les deux premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
	C2 pendant les vacances de Pâques			
Etef	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
Landaul	C1		C1	
Landévant	C1		C1	
La Trinité sur Mer	C1	C2 y compris les deux premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
	C2 pendant les vacances de Pâques et ponts de mai, juin			

COLLECTE DES PARTICULIERS ET DES PROFESSIONNELS ASSUJETTIS A LA TEOM (suite)				
Commune	Ordures Ménagères		Collecte Sélective	
	Septembre à Juin	Juillet, Août	Septembre à Juin	Juillet, Août
Locmariaquer	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
Locoal-Mendon	C1	C1	C1	
Ploëmel	C1		C1	
Plouharnel	C1	C2 y compris les deux premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
Plumergat	C1		C1	
Pluneret	C1		C1	
Pluvigner	C1		C1	
Quiberon	C1	C2 y compris les trois premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
	C2 pendant les vacances de Pâques et ponts de mai, juin			
Saint Philibert	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
Saint Pierre Quiberon	C1	C2 y compris les deux premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
	C2 pendant les vacances de Pâques et ponts de mai, juin			
Sainte Anne d'Auray	C1		C1	

COLLECTE DES PROFESSIONNELS SOUMIS A LA REDEVANCE SPECIALE					
Commune		Ordures Ménagères		Collecte Sélective	
		Septembre à Juin	Juillet, Août	Septembre à Juin	Juillet, Août
Auray	Toute la commune	C2	C3	C1	
	Gros producteurs	C3	C3		
	Etablissements scolaires	C3			
	St Goustan Les Halles	C3	C5		
Belz	C2	C2 jusqu'à mi-septembre C4 pour les campings	C1	C2 pour les 750 L	
Brec'h	C2		C1		
Camors	C2		C1		
Carnac	C2	C3 des vacances de Pâques à fin juin C7 y compris les trois premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L	
Crac'h	C2	C3 y compris la dernière semaine de juin	C1	C2 pour les 750 L	
Erdeven	C2	C2 C4 pour les restaurants C6 pour les campings	C1	C2 pour les 750 L	
Etel	C2	C3	C1	C2 pour les 750 L	
Landaul	C2		C1		
Landévant	C2		C1		

<i>La Trinité-sur-Mer</i>	C2	C3 des vacances de Pâques à fin juin et les trois premières semaines de septembre C7 juillet et août	C1	C2 pour les 750 L
---------------------------	----	---	----	-------------------

COLLECTE DES PROFESSIONNELS SOUMIS A LA REDEVANCE SPECIALE (suite)				
Commune	Ordures Ménagères		Collecte Sélective	
	Septembre à Juin	Juillet, Août	Septembre à Juin	Juillet, Août
<i>Locmariaquer</i>	C2	C3 y compris la dernière semaine de juin C4 pour les campings	C1	C2 pour les 750 L
<i>Locoal-Mendon</i>	C2		C1	
<i>Ploëmel</i>	C2	C2 jusqu'à mi-septembre C4 pour les campings	C1	
<i>Plouharnel</i>	C2	C5	C1	C2 pour les 750 L
<i>Plumergat</i>	C1		C1	
<i>Pluneret</i>	C1 C2 pour le collège de Kerfontaine		C1	
<i>Pluvigner</i>	C2		C1	
<i>Quiberon</i>	C2	C3 des vacances de Pâques à fin juin C7 y compris les trois premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
<i>St-Philibert</i>	C2	C3 y compris la dernière semaine de juin	C1	C2 pour les 750 L
<i>St-Pierre Quiberon</i>	C2	C6	C1	C2 pour les 750 L
<i>St-Anne d'Auray</i>	C2		C1	

COLLECTE DES POINTS DE REGROUPEMENTS (Eco-stations)		
Commune	Ordures Ménagères et Collecte Sélective	
	Septembre à Juin	Juillet, Août
<i>Carnac</i>	C2	C7 y compris les trois premières semaines de septembre
<i>Erdeven</i>	C2	C6 y compris les deux premières semaines de septembre
<i>Etel</i>	C2	C4
<i>La Trinité-sur-Mer</i>	C2	C7 y compris les deux premières semaines de septembre
<i>Locmariaquer</i>	C2	C4
<i>Quiberon</i>	C2	C7 y compris les trois premières semaines de septembre
<i>St-Philibert</i>	C2	C3

COLLECTE DE HOUAT & HOËDIC						
Ordures Ménagères et Collecte Sélective et autres déchets relevant des déchèteries						
janvier février mars	avril mai juin	du 1 ^{er} Juillet au 15 juillet	du 16 juillet au 20 août	du 21 août au 31 août	septembre	octobre novembre décembre
C1	C2	C3	C4	C3	C2	C1

Légende :

TABLEAU DE FREQUENCE DE LA COLLECTE	
C1	Collecte 1 fois par semaine
C2	Collecte 2 fois par semaine
C3	Collecte 3 fois par semaine
C4	Collecte 4 fois par semaine
C5	Collecte 5 fois par semaine
C6	Collecte 6 fois par semaine
C7	Collecte 7 fois par semaine

1.5 Collectes sélectives proposées

La Communauté de communes opère la collecte sélective en tri-flux :

1^{er} flux : le verre, en apport volontaire sur toutes les communes,

2^{ème} flux : les journaux-revues-magazines, en apport volontaire sur toutes les communes,

3^{ème} flux : les emballages légers ménagers (flaconnages plastiques, emballages en carton, acier, aluminium), en apport volontaire, en éco-stations ou en porte à porte sur l'ensemble des communes.

Le mode de collecte sélective des déchets à recycler est le suivant :

- 1) **Verre** : colonnes 2 à 4 m³ en point d'apport volontaire
- 2) **Papiers** : colonnes 4 m³ en point d'apport volontaire
- 3) **Emballages légers (flaconnages plastiques, emballages en carton, acier, aluminium)** : sacs plastiques jaunes collectés en porte à porte, bacs jaunes d'une contenance de 340-360 litres et 750 litres pour les résidences, ainsi que des colonnes d'apport volontaire (2 m³ et 4 m³) en déchèteries et dans quelques points d'apport volontaire (49 colonnes réparties sur 12 communes).

1.6 Les tonnages

Les tonnages des ordures ménagères, du verre, des papiers et des emballages collectés au cours de l'année 2016 sur les différentes communes de la Communauté de communes sont les suivants :

PAPIERS

	Mois	Tonnages	Moyenne
2016	Janvier	162,32	169,63
	Février	149,36	
	Mars	184,22	
	Avril	168,22	
	Mai	171,66	
	Juin	152,52	
	Juillet	167,74	
	Août	185,50	
	Septembre	212,34	
	Octobre	164,84	
	Novembre	181,74	
	Décembre	135,14	
Total		2 035,60	

VERRE

	Mois	Tonnages	Moyenne
2016	Janvier	359,34	498,18
	Février	360,56	
	Mars	360,86	
	Avril	454,98	
	Mai	520,14	
	Juin	450,96	
	Juillet	722,38	
	Août	978,78	
	Septembre	538,88	
	Octobre	448,04	
	Novembre	394,10	
	Décembre	389,18	
Total		5 978,20	

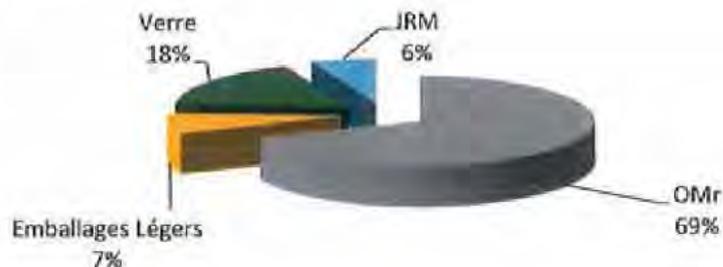
EMBALLAGES LEGERS**ORDURES MENAGERES**

	Mois	Tonnages	Moyenne
2016	Janvier	191,34	210,21
	Février	156,00	
	Mars	175,90	
	Avril	201,30	
	Mai	192,52	
	Juin	194,36	
	Juillet	287,34	
	Août	348,66	
	Septembre	216,86	
	Octobre	182,24	
	Novembre	182,92	
	Décembre	193,02	
Total		2 522,46	

	Mois	Tonnages	Moyenne
2016	Janvier	1 558,36	1 933,25
	Février	1 495,70	
	Mars	1 610,02	
	Avril	1 809,38	
	Mai	1 927,78	
	Juin	1 915,74	
	Juillet	2 641,48	
	Août	3 366,82	
	Septembre	1 988,22	
	Octobre	1 658,70	
	Novembre	1 635,16	
	Décembre	1 591,66	
Total		23 199,02	

En 2016, le taux de refus de tri sur les emballages légers a été de 17 %. Les refus de tri sont les éléments retrouvés dans les sacs et bacs jaunes et ne répondant pas aux consignes de tri (textiles, plastiques non recyclables, déchets fermentescibles, verre, etc.).

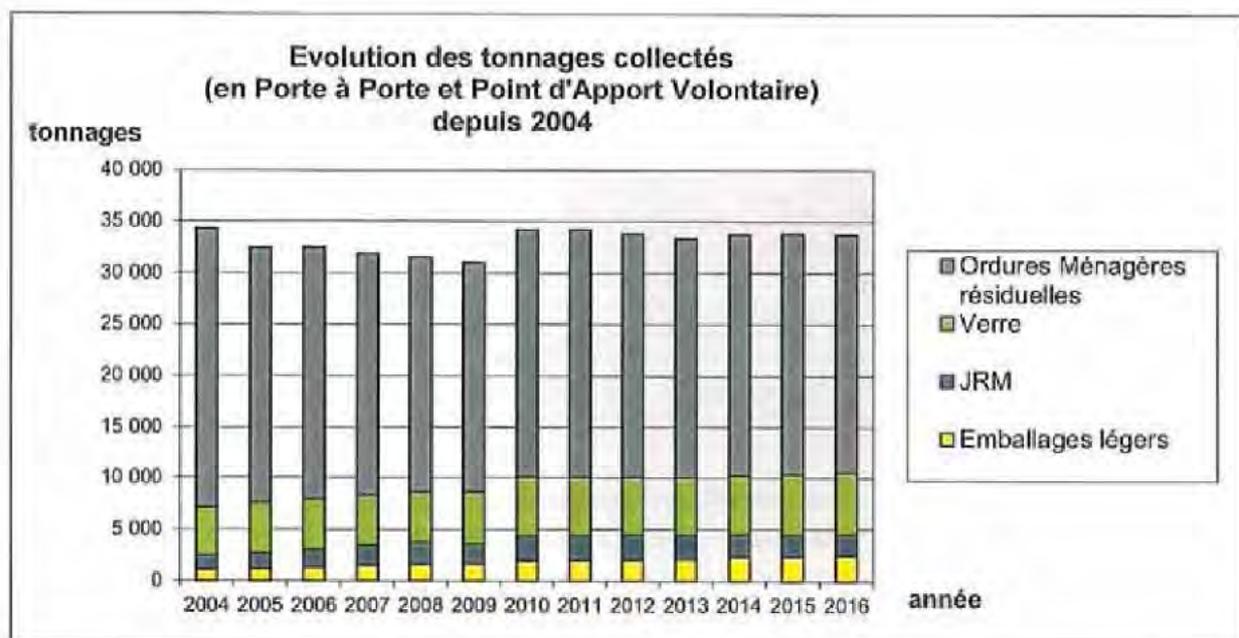
**Répartition des tonnages de déchets collectés
(en Porte à Porte et Point d'Apport Volontaire)
en 2016**



Evolution des tonnages collectés depuis 2004

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010*	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2010/2016
Papiers	1 374	1 509	1 709	1 931	2 096	1 964	2 395	2 430	2 391	2 291	2 174	2 124	2 036	-15,0%
Emballages légers	1 071	1 189	1 291	1 507	1 643	1 669	1 965	2 007	2 094	2 165	2 343	2 373	2 522	+4,6%
Verre	4 684	4 913	4 928	4 899	4 871	4 966	5 714	5 595	5 567	5 561	5 699	5 868	5 978	+28,4%
Ordures Ménagères résiduelles	27 165	24 839	24 579	23 541	22 944	22 366	24 135	24 173	23 798	23 360	23 605	23 508	23 199	-3,9%

*intégration de 4 communes supplémentaires au 01/01/2010 (territoire à 24 communes).



Tonnages des ordures ménagères résiduelles collectées au cours de l'année 2016

Afin d'optimiser les circuits de collecte, les limites communales ont été supprimées en 2012. Les tonnages collectés ne concernent plus une seule commune mais un secteur regroupant plusieurs communes. Les tonnages collectés ne peuvent donc plus être inscrits commune par commune, mais globalement sur le territoire.

Le tonnage global d'ordures ménagères résiduelles collectées en 2016 sur le territoire de la Commune de Plouharnel est de **23 199 tonnes**, soit une diminution de 308 tonnes par rapport à 2015.

➤ Autres apports d'ordures ménagères :

Il s'agit des déchets de propreté, apportés directement par les communes sur l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Plouharnel. Ce sont les dépôts sauvages, les sacs vacances propres, les déchets de marché, etc.

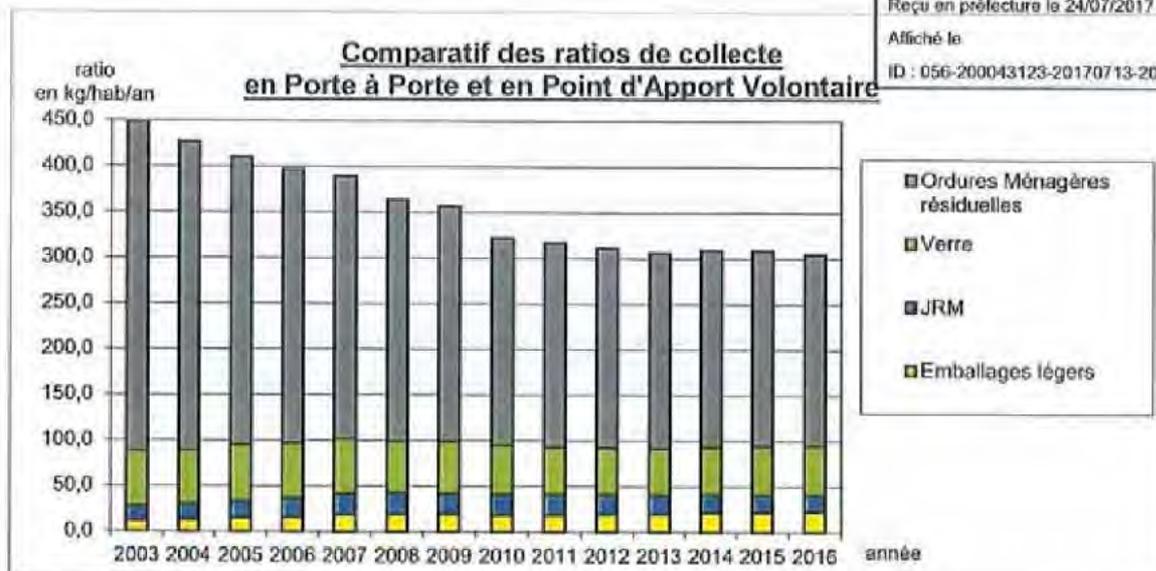
Les tonnages relatifs à ces déchets ont été les suivants :

année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
tonnages	339,66 T	459,04 T	480,22 T	512,57 T	530,06 T	484,06 T	606,79 T	+ 25,3 %

➤ EVOLUTION DU RATIO DE COLLECTE

Ratios en kg/hab*/an	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution en % 2015-2016
Emballages	18,5	18,6	19,2	19,8	21,4	21,6	22,8	+ 5,2%
Papiers	22,5	22,5	22,0	20,97	19,8	19,4	18,4	- 5,2 %
Verre	53,7	51,8	51,1	50,9	52,0	53,5	53,9	+ 0,8 %
Total collecte sélective	94,7	92,9	92,3	91,7	93,3	94,5	95,1	+ 0,6 %
OMr	226,8	224,0	218,5	213,9	215,5	214,3	209,3	- 2,3 %
Total collecte	321,5	316,9	310,8	305,6	308,8	308,7	304,4	- 1,4 %

* la population prise en compte est la population DGF



1.7 Les déchèteries

Ce sont des lieux ouverts au public, particuliers et professionnels (sous certaines conditions), pour le dépôt des déchets qui, du fait de leur encombrement ou de leur nature, ne sont pas pris en charge dans le cadre de la collecte des ordures ménagères.

Stockés sur les sites déclarés et contrôlés, ces déchets sont ensuite valorisés par des filières adaptées ou éliminés en installation de stockage.

Six déchèteries sont implantées sur le territoire de la Communauté de communes de sorte qu'elles ne soient pas éloignées de plus de quinze minutes des habitations. Les déchèteries sont situées sur Belz, Carnac, Crac'h, Pluvigner, Quiberon et Ste-Anne d'Auray.

Le récépissé de déclaration contrôlée et d'enregistrement de ces équipements fixe les conditions d'exploitation et identifie les produits qui y sont admis.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, l'exploitation de l'ensemble des déchèteries du territoire est assurée par la société Grandjouan.

Pour les déchèteries de la Communauté de communes, les produits admis sont les suivants :

- Tout venant - gravats - déchets verts - ferraille - carton - bois - batteries
- DDS (Déchets Diffus Spécifiques tels que : peintures, colle, vernis, solvants, huile en bidons, détergents, produits d'entretien, insecticides, pesticides, acides, produits de laboratoire, aérosols, carburants, huile végétale en fût ...)
- Pneus de véhicules légers, non jantés, (sauf à Pluvigner)

Depuis le 1^{er} janvier 2009 et par l'intermédiaire d'Eco-systèmes, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) sont admis dans le réseau des six déchèteries de la Communauté de communes : les gros électroménagers froid (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs...), les gros électroménagers hors froid (lave-linge, lave-vaisselle, les fours...), les écrans (télévisions, écrans d'ordinateur...) ainsi que les petits appareils électroménagers (aspirateurs, grille-pains, sèche-cheveux, four micro-ondes...) sont réceptionnés dans des contenants spécifiques collectés par Veolia, le prestataire de collecte d'Eco-Systèmes et dirigés vers des filières de recyclage.

Par ailleurs, des récupérateurs d'huiles de vidange sont installés sur chaque déchèterie. Des conteneurs à collecter les piles usagées sont également mis en place. Une collecte de cartouches d'imprimante et de capsules de café Nespresso® est également effectuée dans des conteneurs spécifiques (bacs roulants de 240 L fournis par la société de collecte, Collectors).

Dans toutes les déchèteries, des colonnes à verre et à papiers sont installées, ainsi que des colonnes à emballages légers sur les déchèteries de Belz, Carnac, Crac'h, Quiberon et Ste-Anne d'Auray.

De plus, des conteneurs de collecte de dons de vêtements ont été disposés sur les déchèteries.

La collecte des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) a été arrêtée en 2016 sur l'ensemble des déchèteries. Les usagers doivent les rapporter auprès des pharmacies, points de collecte.

En 2015 et 2016, des bennes Eco-Mobilier ont été déployées sur les déchèteries de Crac'h et Belz. Ces bennes permettent de récupérer et valoriser les déchets d'équipements et d'ameublement.

En 2016, les horaires d'ouverture au public étaient les suivants :

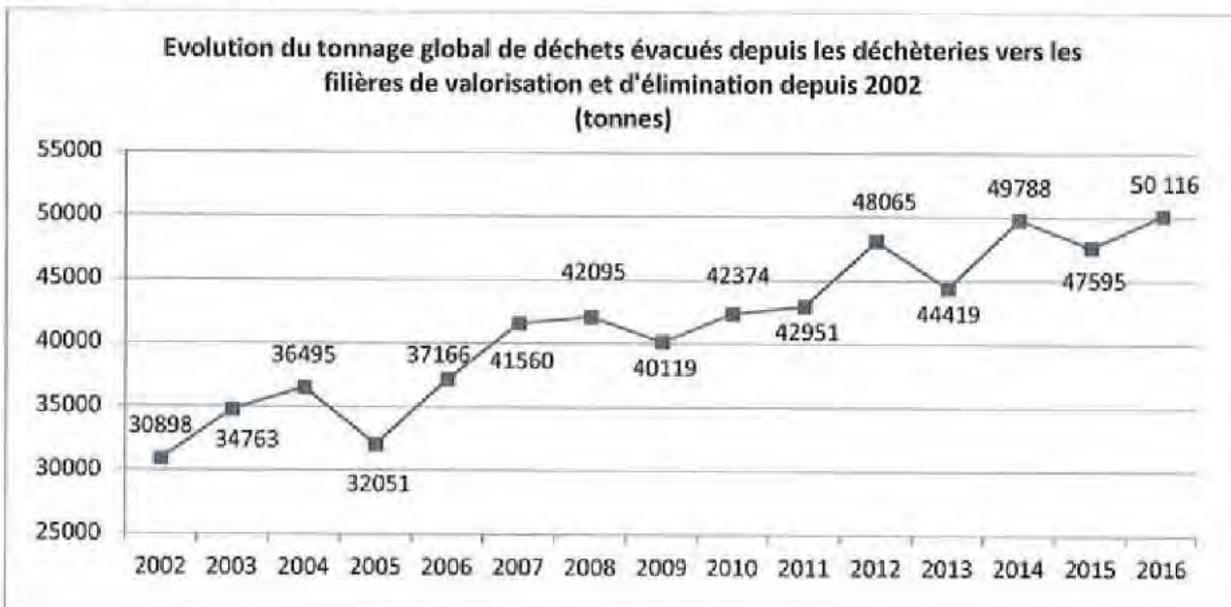
	<u>Période</u>	<u>Horaires</u>	<u>Jours de fermeture</u>
Belz (Kerdonnerch) ☎ 02 97 55 37 82	Toute l'année	9h-18h	Fermée le dimanche
Carnac (Z.A. de Montauban) ☎ 02 97 52 91 48	Du 01/10 au 31/03	9h-12h 14h-17h30	Fermée le mardi et le dimanche
	Du 01/04 au 30/09	8h30-12h 13h30-18h	Fermée le dimanche (sauf les dimanches de juillet et d'août durant lesquels elle est ouverte de 9h à 12h)
Crac'h (Le Sclégen) ☎ 02 97 50 75 33	Toute l'année	9h-18h	Fermée le dimanche
Pluvigner (Bréventec) ☎ 02 97 24 99 22	Toute l'année	8h30-12h 14h-18h30	Fermée le jeudi et le dimanche
Quiberon (Le Manio) ☎ 02 97 30 50 70	Du 01/10 au 30/04	8h-12h 15h-18h	Fermée le dimanche
	Du 01/05 au 30/09	8h-12h 14h-18h	Fermée le dimanche (sauf les dimanches de juillet et d'août durant lesquels elle est ouverte de 9h à 12h)
Sainte-Anne d'Auray (Lescrezan) ☎ 02 97 57 61 98	Toute l'année	9h-12h 13h30-17h30	Fermée le mardi et dimanche

Tonnages annuels des différents déchets évacués des déchèteries

	Tout Venant	Déchets Verts	Ferraille	Gravats	Carton	Bois	DDS	D3E	Batteries	Eco Mobilier	TOTAL tonnages
Total 2016	9594,9	17195,2	1338,0	15250,2	1503,1	3375,7	254,8	964,1	10,6	629,0	50 115,7
Ratio kg/hab/an*	86,6	155,1	12,1	137,6	13,6	30,5	2,3	8,7	0,1	5,7	452,1
Evolution 2015/2016	3,6 %	- 1,6 %	24,4 %	8,8 %	5,7 %	2,2 %	13,3 %	57,5 %	-	202,9%	5,8 %
Total 2015	9 282,9	17 473,5	1 075,7	14 010,4	1 422,7	3 303,4	224,9	612,0	0,0	209,5	47 595,0
Total 2014	13 595,2 **	17 431,1	827,9	12 815,5	1 295,4	3 081,4	181,5	556,6	3,6		49 788,2
Total 2013	8 957	16 750	883	13 304	1 361	2 508	186	470	0		44419,2
Total 2012	8473,5	17 787	867	15 875	1 403	3 075	173	412	0		48065,0
Total 2011	8262,7	15728,4	645,6	13465,3	1356,1	2893,0	158,2	440,3	0,94		42950,5
Total 2010	8275,4	16702,5	359,5	12973,0	1293,0	2312,7	124,1	333,2	0,9		42374,3

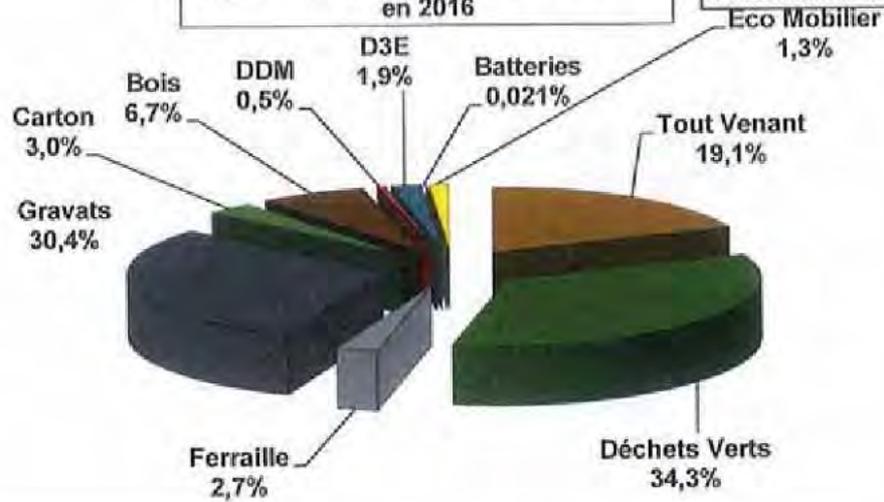
* ratio calculé sur la pop. DGF

**Le tonnage Tout-Venant 2014 est supérieur aux années précédentes (environ 5 000 T), ce tonnage supplémentaire est lié aux travaux sur les déchèteries.



La tendance à la hausse des tonnages globaux sur les déchèteries nécessitera une réflexion particulière notamment sur les gravats et le tout-venant.

Répartition des déchets de déchèteries en 2016



2 Les indicateurs relatifs au traitement

Le traitement des ordures ménagères collectées sur le territoire de la Communauté de communes (collecte et déchèteries) se répartit de la manière suivante en 2016 :

EVOLUTION DE LA PART DES DIFFERENTS TYPES DE FILIERES DE TRAITEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

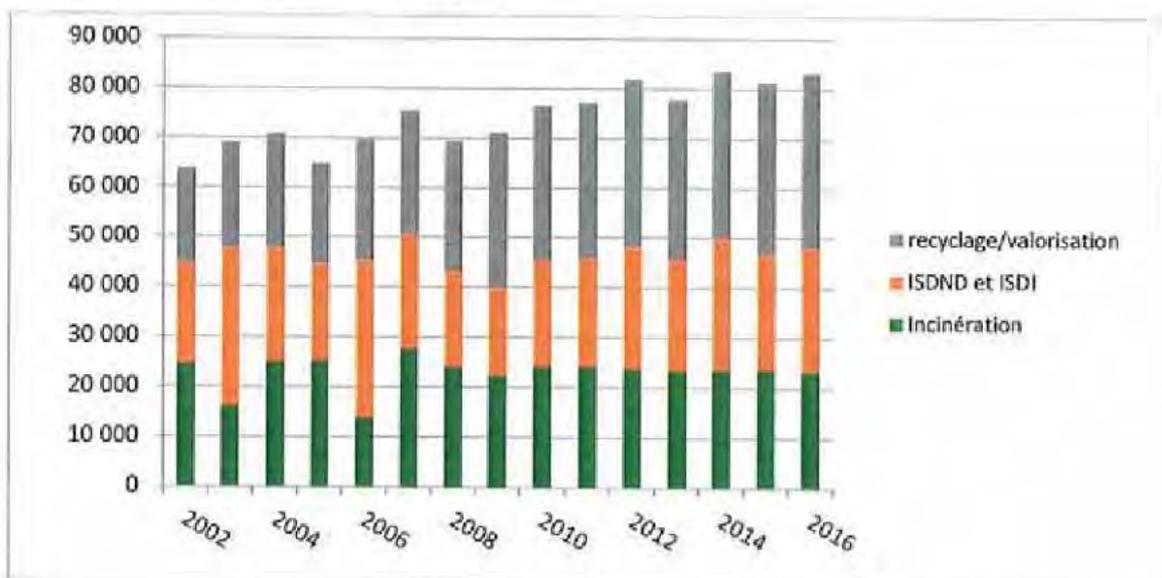
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Incineration ⁽¹⁾	24 135	24 173	23 798	23 360	23 605	23 508	23 199
ISDI et ISDND ⁽²⁾	21 248	21 728	24 349	22 261	26 411	23 273	24 845
Recyclage / valorisation ⁽³⁾	31 200	31 254	33 768	32 175	33 594	34 478	35 178
Total	76 583	77 155	81 915	77 796	83 610	81 259	83 222

⁽¹⁾ : Ordures ménagères

⁽²⁾ : Gravats et tout-venant des déchèteries

⁽³⁾ : Collecte sélective (verre, papiers, emballages légers) et recyclables des déchèteries (ferrailles, batteries, déchets verts, bois, cartons, Déchets Diffus Spécifiques, D3E)

EVOLUTION DE LA PART DES DIFFERENTS TYPES DE FILIERES DE TRAITEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



2.1 Localisation des unités de traitement

- Ordures ménagères incinérées : UIOM de PLOUHARNEL
- Tout-venant issu des déchèteries : ISDND de la Vraie Croix située dans le Morbihan

- Gravats : ISDI de Charrier à Theix.

2.2 Identification des repreneurs de recyclage

- Recyclage des produits issus de la collecte

via CENTRE de TRI du SYSEM	Acier	ARCELOR
	Aluminium	REGEAL AFFIMET
	Briques Alimentaires	REVIPAC
	Cartonnettes	EUROPAC
	Plastique	VALORPLAST
Via Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique	Papiers	CELLULOSES DE LA LOIRE
Via ECO-EMBALLAGES	Verre	SAINT GOBAIN

- Recyclage des produits issus des déchèteries

Tout Venant	ISDND : CHARIER DV à Theix
Gravats	ISDI : CHARIER à Theix
Déchets Verts	Compostage sur les sites de Pluneret (Jan), Saint Jean Brévelay (SAUR), Monterblanc (SAUR) et Locminé (SAUR)
Ferraille et batteries	GDE à Hennebont / Recyclage Derichebourg Environnement, à Brec'h
Carton	SITA TRIVANNES à Vannes, VEOLIA à Hennebont / EUROPAC
Bois	VEOLIA à Hennebont, ECOSYS à Ploeren Exutoire final (valorisation chez des panneautiers) : ARMOR PANNEAUX à Sérent (56), DALKIA CRE à Rennes (35), KRONOFRANCE à Sully-sur-Loire (45)
DDS	SARP INDUSTRIE à Ploemeur et TRIADIS à St Jacques de la Lande
DASRI	Incinération avec valorisation énergétique : GEVAL à Brest et VALORENA à Nantes
Huiles de vidange	SARP INDUSTRIES à Ploemeur
Collecte des Vêtements	RETRITEX ou LE RELAIS (pour Emmaüs)
DEEE (via Ecosystèmes)	ATELIERS FOUESNANTAIS

- Devenir des déchets recyclés

Type de matériau	Repreneur	Devenir du matériau
Verre	Saint-Gobain	Verre
Journaux Revues Magazines	Cellulose de la Loire	Boîtes à œufs
Bouteilles et flacons en plastiques	Valorplast	Laine polaire, bouteilles ou flacons en plastiques, arrosoir, réhausseur auto, nappes d'étanchéité pour toitures, ...
Briques alimentaires	Revipac	Papier cadeau, enveloppes, essuie-tout, cartons, ...
Acier	Arcelor Mittal	Plaques de métal, pièces pour voiture, vélo, ...
Aluminium	Regeal affimet	Trottinette, lingots d'aluminium, ...
Cartonnettes	Europac	Cartons
Ferraille	GDE	Barres de métal
Cartons	SITA	Cartons
Déchets verts	JAN et SAUR	Compost
DASRI, DDS	Grandjouan et COVED	Incineration : valorisation énergétique
Bois (non souillé)	Véolia et Ecosys	Panneaux à particules
Déchets d'équipements électrique et électronique (DEEE)	Ecosystèmes	Valorisation matière
Batteries	GDE	Valorisation matière
Mobilier	Eco-Mobilier	Valorisation matière

2.3 Tonnages traités dans l'année

En 2016, **27 187 tonnes** ont été incinérées à l'usine de Plouharnel dont **23 199 tonnes** d'ordures ménagères collectées sur le territoire de la Communauté de communes

En 2016, les quantités de résidus d'exploitation ont été :

- 5 779 T de mâchefers, soit 212,6 kg de mâchefers/T de déchets incinérés,
- 467 T de ferrailles, soit 17,2 kg de ferrailles/T de déchets incinérés,
- 1 121 T de REFIOM, soit 41,1 kg de REFIOM/T de déchets incinérés.

Le nombre d'heures théoriques de disponibilité des installations d'incinération est de 8 760 heures par an. Le taux de charge de l'usine a été de 92,17 % avec 8 117 heures de marche dans l'année (taux de charge de 89,58 % en 2016).

L'installation dispose des principaux équipements suivants :

- deux fosses de réception des déchets d'une capacité totale de 700 m³,
- deux grappins de 4 tonnes,
- un four de 4,2 tonnes heure,
- un traitement des fumées comprenant deux tours de refroidissement des gaz, un réacteur à chaux, une injection de charbon actif et un filtre à manches.

Pour écrêter les pointes estivales et gérer les déchets pendant les arrêts techniques programmés, le site est équipé d'une presse à balles de 10 tonnes par heure. Les balles formées sont stockées sur site avant d'être incinérées au cours de l'année.

Les principaux éléments à retenir sur l'année 2016 :

- incinération de déchets extérieurs à la Communauté de communes mais en provenance du Morbihan,
- très bonne disponibilité du four (92,17 %),
- retournement du plan de grille,
- réfection du réfractaire du four,
- travaux d'entretien des tours de refroidissement,
- réfection du filtre à manches,
- entretien sur l'extracteur mâchefers.

2.4 Le contrôle des rejets et des sous-produits issus de l'incinération.

Les valeurs limites des rejets sont déterminées par un arrêté ministériel en date du 20 septembre 2002 (modifié par l'arrêté du 03 août 2010).

- **Rejets gazeux à l'atmosphère**

Les rejets sont contrôlés en continu, à l'exception des paramètres dioxines et furannes, les mesures relevées sont transmises mensuellement à l'inspection des installations classées.

S'agissant des dioxines et des furanes, outre l'obligation de les mesurer en semi-continu depuis juillet 2014, celles-ci font l'objet d'un contrôle deux fois par an (arrêté ministériel du 20 septembre 2002).

De surcroît, l'ensemble des paramètres fait l'objet de deux analyses de concentrations par an, confiées à un organisme agréé.

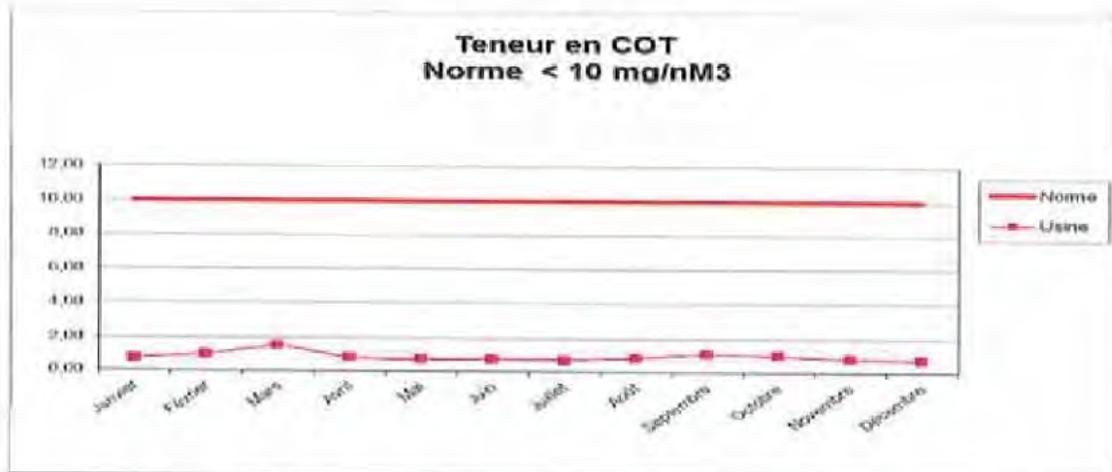
Enfin, l'arrêté du 20 septembre 2002 impose aux exploitants de réaliser une campagne annuelle d'analyses de l'état de l'environnement de l'installation (analyses des métaux, des dioxines et furannes et des PCB-DL dans les sols, les lichens et les laits). Ces analyses annuelles sont assurées par la société Aair Lichens.

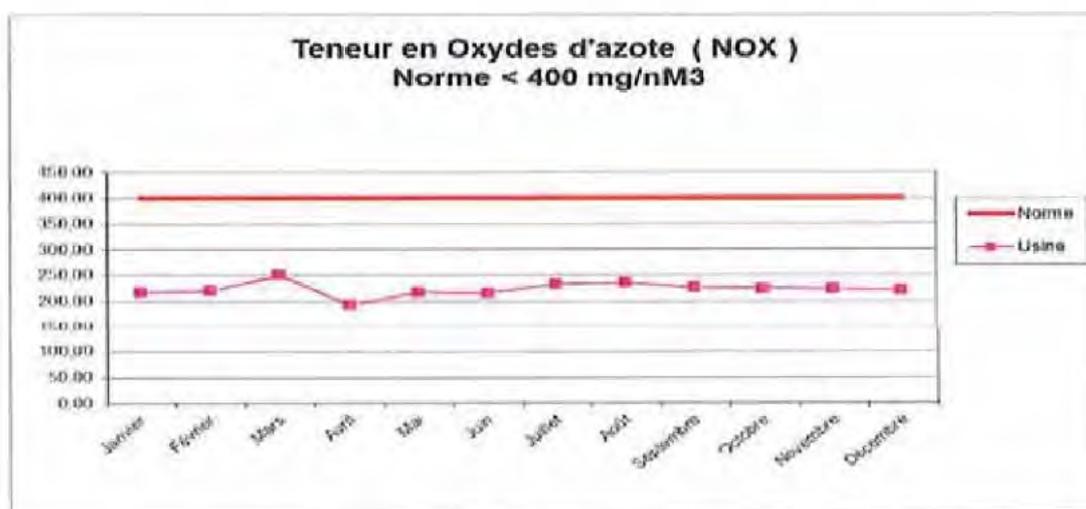
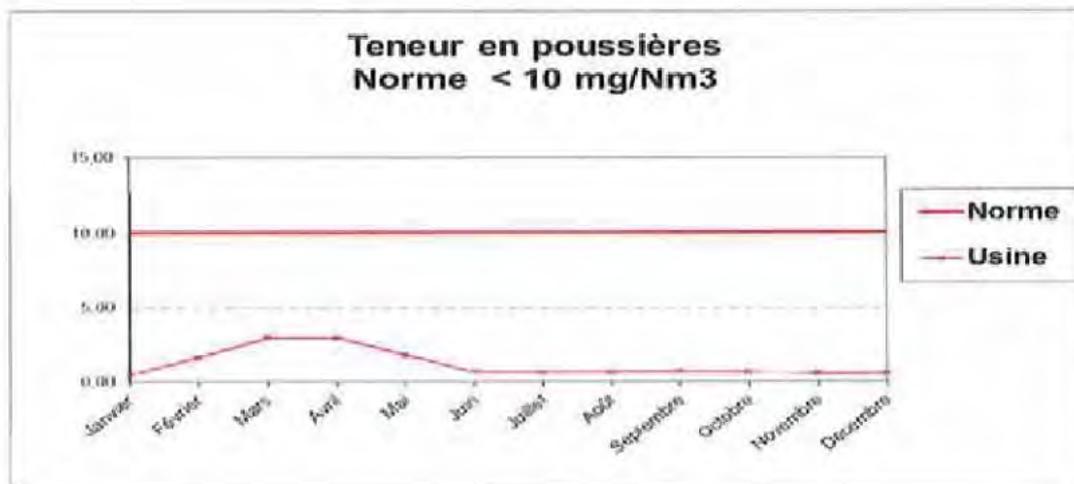
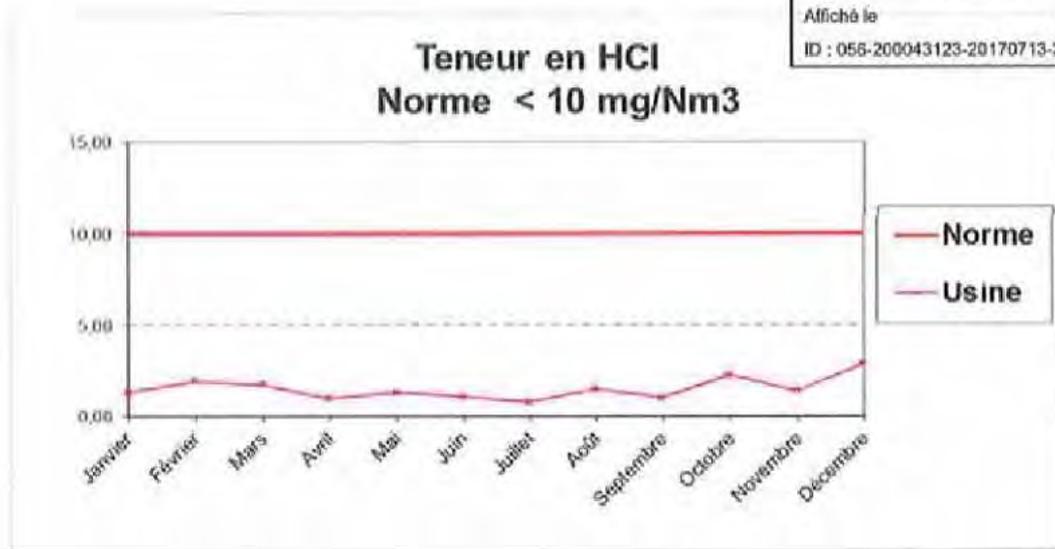
o Les mesures journalières

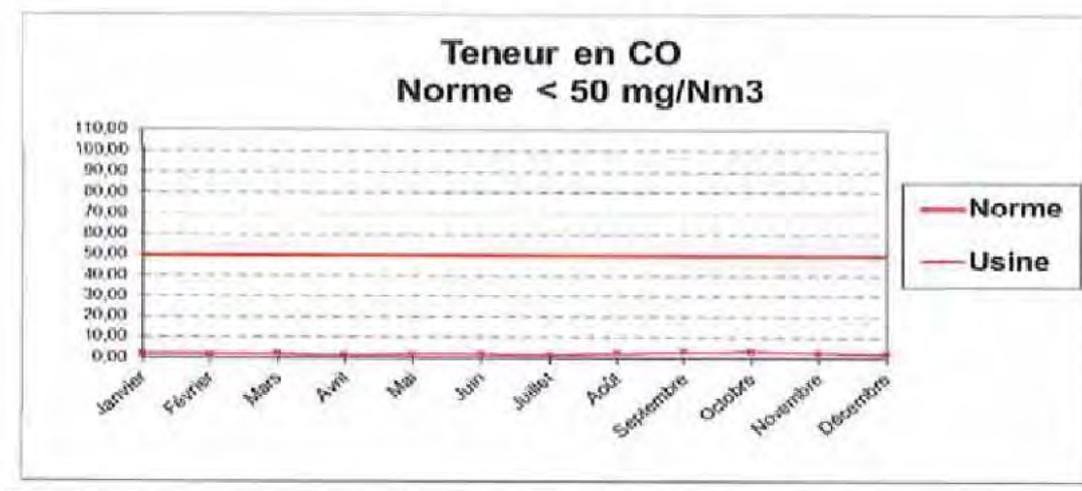
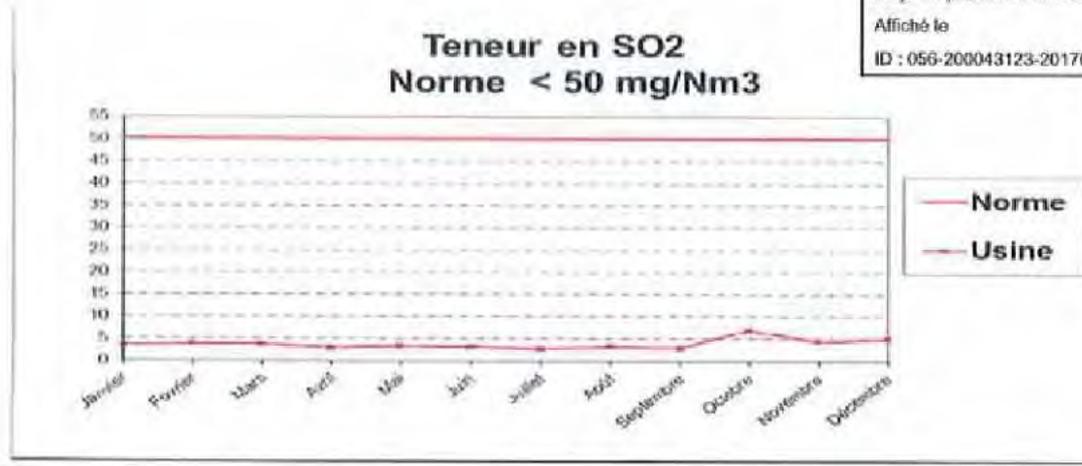
Les rejets atmosphériques contrôlés en continu
 Rappel des valeurs réglementaires

Paramètres	Valeur en moyenne journalière	Valeur en moyenne sur une demi-heure
Poussières totales	10 mg/m ³	30 mg/m ³
Substances organiques à l'état de gaz ou de vapeur exprimées en carbone organique total (COT)	10 mg/m ³	20 mg/m ³
Chlorure d'hydrogène (HCl)	10 mg/m ³	60 mg/m ³
Fluorure d'hydrogène (HF)	1 mg/m ³	4 mg/m ³
Dioxyde de soufre (SO ₂)	50 mg/m ³	200 mg/m ³
Monoxyde d'azote (NO) et dioxyde d'azote (NO ₂) exprimés en dioxyde d'azote pour les installations existantes dont la capacité nominale est supérieure à 6 tonnes par heure ou pour les nouvelles installations d'incinération	200 mg/m ³	400 mg/m ³
Monoxyde d'azote (NO) et dioxyde d'azote (NO ₂) exprimés en dioxyde d'azote pour les installations d'incinération existantes dont la capacité nominale est inférieure ou égale à 6 tonnes par heure	400 mg/m ³	
CO	50 mg/m ³	100 mg/m ³

Les graphiques qui suivent traduisent des moyennes séquencées en mensualités sur l'année 2015. Ils ne sont pas le reflet de l'auto – contrôle séquencé en moyenne sur une demi-heure et sur 24 heures. Le contrôle par les services de l'Etat du respect des valeurs réglementaires est effectué à partir des bilans journaliers consultables au siège de la Communauté de communes.







o Les mesures semestrielles réalisées par l'APAVE et IRH

Les deux analyses réglementaires effectuées montrent la conformité des rejets avec la réglementation. Par ailleurs, les tests de variabilité et de justesse de l'analyseur de gaz ont été validés par l'Apave en mai 2015.

Détermination sur gaz sec	Unité	Résultats du 1 ^{er} semestre 2016 rapportés à 11% d'O ₂	Résultats du 2 ^{ème} semestre 2016 rapportés à 11% d'O ₂	Valeurs réglementaires AP du 31/07/2008
Volume des fumées	Nm ³ /h	29 333	31 828	
Teneur en poussières	mg/Nm ³	1,38	1,7	30
Teneur en HCl	mg/Nm ³	2,19	7,07	60
Teneur en HF	mg/Nm ³	0,0247	0,01	4
Teneur en SO ₂	mg/Nm ³	5,36	11,31	200

Teneur en COT	mg éq C/Nm ³	6,40	1,07	
Teneur en CO	mg/Nm ³	3	3,6	166
Teneur en NO _x	mg éq NO ₂ /Nm ³	284,0	260,5	400
Teneur en Hg	mg/Nm ³	0,003	0,003	0,05
Teneur en As+Co+Cr+Cu+Mn+Ni+Pb+Sb+V	mg/Nm ³	0,040	0,010	0,5
Teneur en Cd+Ti	mg/Nm ³	0,000192	0,000010	0,05
Dioxines et furannes	ng I-TEQ / Nm ³	0,000246	0,0117	0,1

Envoyé en préfecture le 24/07/2017

Reçu en préfecture le 24/07/2017

Alché 1,07

ID : 056-200043123-20170713-2017DC103-DE

o La campagne annuelle de mesures environnementales

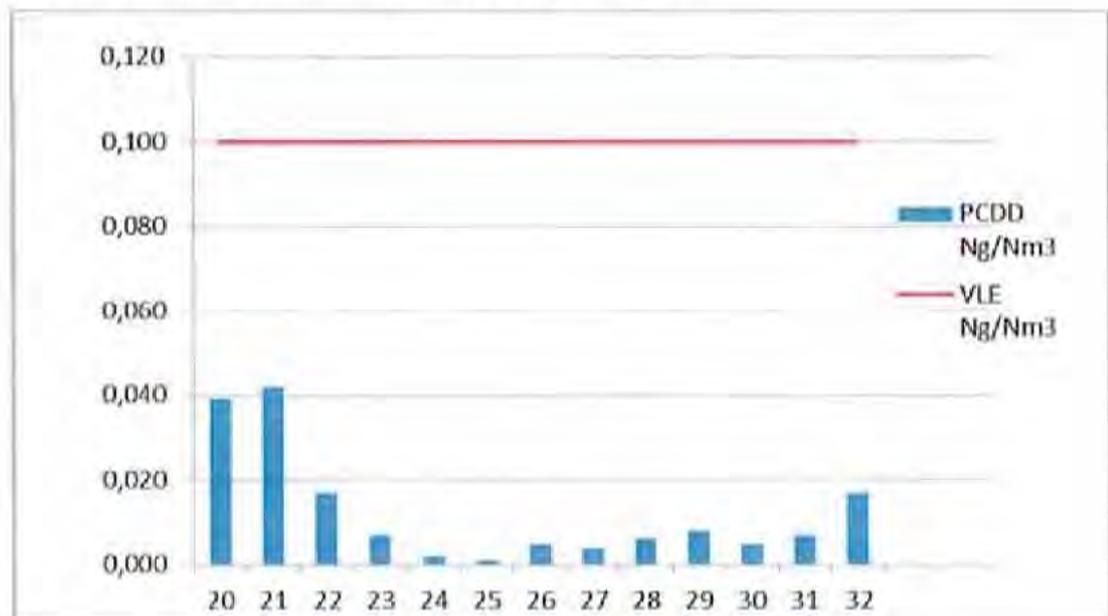
Cette campagne a été réalisée en avril 2016 par la société AAIR LICHENS dont le siège social est basé à Carquefou et a donné lieu à un rapport qui est consultable au siège de la Communauté de communes.

o Les mesures en semi-continu des dioxines et furannes

Un historique des résultats est présenté dans le graphe ci-après, l'intégralité des résultats est consultable au siège de la Communauté de communes.

Historique des concentrations mensuelles en dioxines et furanes – 2016

Les résultats des analyses sont conformes à la réglementation.



• Contrôle de la qualité des eaux souterraines

Dans le cadre du contrôle de la qualité des eaux souterraines au niveau de l'UIOM, une campagne de mesures, confiée à la société Lithologic a été mise en œuvre en juin et décembre 2016.

Les résultats obtenus sont conformes à la réglementation en vigueur. L'intégralité des rapports est consultable au siège de la Communauté de communes.

- **Rejets aqueux**

- **Contrôle semestriel**

Les rejets aqueux en continu dans le milieu naturel doivent être surveillés dans des conditions définies à l'article 29 de l'arrêté du 20 septembre 2002. La Communauté de communes a choisi l'option zéro rejet, en stockant l'ensemble des eaux (eaux de pluie et eaux de process) avant de les réutiliser pour le refroidissement de fumées et des mâchefers.

Dans le cas d'un arrêt d'usine et d'une insuffisance de stockage, le trop plein est déversé en station d'épuration.

Afin de s'assurer de la compatibilité des rejets éventuels en station avec la réglementation, deux mesures ont été effectuées en 2016 par le Centre d'Analyses Environnementales.

Les analyses effectuées montrent la conformité totale des résultats avec la réglementation.

Paramètres	Unité	Résultats des analyses		Seuils réglementaires
		11/01/2016	09/02/2016	
MES	mg/L	29	31	600
DBO5	mg O2/L	9	10	500
DCO	mg O2/L	50	84	1000
Phosphore total	mg/L	0,32	0,25	20
Azote Kjeldahl	mg/L	4,9	4,1	300
Arsenic	mg/L	0,057	0,042	0,1
Cyanures libres	mg/L	0,005	0,005	0,1
Fluorures	mg/L	0,17	1	15
Zinc	mg/L	0,064	0,08	1,5
Nickel	mg/L	0,004	0,046	0,5
Chrome VI	mg/L	0,005	0,012	0,1
Plomb	mg/L	0,078	0,062	0,2
Cadmium	mg/L	0,001	0,001	0,05
Mercure	mg/L	0,0001	0,0001	0,03
Cuivre	mg/L	0,034	0,03	0,5
AOX	mg/L	0,09	0,1	5
Hydrocarbures	mg/L	0,1	0,1	5
Thallium	mg/L	0,004	0,004	0,05
Dioxines-furannes	ng/L	0,002464	0,002229	0,3

Seuils réglementaires = valeurs inscrites dans la convention de rejet + arrêté ministériel du 20/09/02 modifié

• Le contrôle des déchets et sous-produits

Ce contrôle intéresse les mâchefers (les résidus solides de l'incinération). Les lots trimestriels de mâchefers produits par l'usine d'incinération de Plouharnel sont analysés conformément à l'arrêté ministériel du 18 novembre 2011, ces mâchefers sont traités sur une IME située à la Vraie Croix.

Comportement à la lixiviation			Résultats d'analyses en mg/kg			
Paramètres	Seuil à respecter V 1 en mg/kg	Seuil à respecter V 2 en mg/kg	Lot du mois de mars 2016	Lot du mois de juin 2016	Lot du mois de septembre 2016	Lot du mois de décembre 2016
Quantités			1293,9	1394,1	1687,04	1440,66
pH			11,9	10,95	11,85	12,65
As / Arsenic	0,6	0,6	0,01	0,01	0,01	0,01
Ba / Baryum	56	28	0,43	17,52	0,26	29,95
Cd / Cadmium	0,05	0,05	0,005	0,005	0,005	0,005
Cr VI / Chrome hexavalent	2	1	0,17	0,09	0,18	0,11
Cu / Cuivre	50	50	7,64	2,22	7,75	1,63
Hg / Mercure	0,01	0,01	0,001	0,001	0,001	0,001
Mo / Molybdène	5,6	2,8	0,67	0,38	0,92	0,31
Ni / Nickel	0,5	0,5	0,05	0,05	0,48	0,05
Pb / Plomb	1,6	1	0,26	0,09	0,03	0,11
Sb / Antimoine	0,7	0,6	0,31	0,05	0,27	0,04
Se / Sélénium	0,1	0,1	0,02	0,01	0,02	0,01
Zn / Zinc	50	50	0,5	1,06	0,97	1,38
F / Fluorures	60	30	1,6	3,3	1	3,4
Cl / Chlorures *	10 000	5 000	2457	2250	3232	1714
SO ₄ ²⁻ / Sulfates *	10 000	5 000	804	26	1131	14
FS / Fraction soluble *	20 000	10 000	15110	19430	16980	19280

* Concernant les chlorures, les sulfates et la fraction soluble, il convient, pour être jugé conforme, de respecter soit les valeurs associées aux chlorures et aux sulfates, soit de respecter les valeurs associées à la fraction soluble.

Teneur intrinsèque en éléments		Résultats d'analyses			
COT	30 g/kg de matière sèche	10	10,1	12,6	7,9
BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes)	6 mg/kg de matière sèche	0,60	0,60	0,60	0,60
PCB	1 mg/kg de matière sèche	0,07	0,07	0,07	0,07
Hydrocarbures	500 mg/kg de matière sèche	25	25	33	25
HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques)	50 mg/kg de matière sèche	0,84	0,8	0,82	0,8

				Envoyé en préfecture le 24/07/2017	
				Reçu en préfecture le 24/07/2017	
Dioxines et furannes	10 ng I-TEQ _{OMS 2005} /kg de matière sèche	2,3	2,2	Affiché le 3,4	1,2
				ID : 056-200043123-20170713-2017DC103-DE	
Classement du lot		V 2	V2	V 2	V 1

3. Les actions de tri et prévention des déchets du service

3.1 Objectifs de sensibilisation

Dans le cadre de ses missions de communication sur le tri et la prévention des déchets, la Communauté de Communes a mis en place différentes actions.

Des animations ont été proposées dans les écoles pour sensibiliser les futurs citoyens au geste de tri. Des visites du centre de tri ouvertes à tous les publics ont été organisées. Des animations ponctuelles lors de manifestations publiques ont eu lieu sur tout le territoire. Des formations à destination des professionnels en charge de la gestion des déchets ont aussi été réalisées. Enfin, des projets pour toucher le public estival comme le compostage ont été expérimentés en partenariat avec les campings du territoire.

Au total, se sont plus de 1730 personnes qui ont été sensibilisées au tri et à la réduction des déchets lors de l'année 2016.

3.2 Animations scolaires



En 2016, des animations scolaires ont été proposées aux élèves de CM1 et CM2 des écoles du territoire. Au total, ce sont 24 classes réparties sur 13 écoles qui ont été sensibilisées, ce qui représente 589 élèves du territoire et 30 adultes, soit 619 personnes rencontrées.

Animations scolaires réalisées en 2016

Ecole	Commune	Classe	Nombre d'élèves	Nombre d'adultes
Ecole Ste-Anne	SAINTE-ANNE D'AURAY	CE2-CM1-CM2	11	1
Ecole St-Joseph	PLUNERET	CE2-CM1	28	1
T.A.P. Ecole de l'Océan	PLOUHARNEL	CM1-CM2	12	2
		CM1-CM2	13	
Ecole Gabriel Deshayes	AURAY	CM2	29	1
		CM1	35	2
Ecole Saint Joseph	CAMORS	CM2 - CE2	30	2
		CM1 - CE2	27	1
Ecole Saint Joseph de Keraude	SAINT-PIERRE-QUIBERON	CE1 - CE2 - CM1 - CM2	18	1
Ecole Hugues Aufray	LOCOAL-MENDON	CM1 - CM2	23	1
		CM1 - CM2	22	1
		CE2 - CM1	20	1
Ecole Sainte-Thérèse	AURAY	CM1 - CM2	29	1
		CM1	31	1
		CM2	29	1
Ecole Le Grand Large	ERDEVEN	CE 2 - CM1	23	1
		CM1 - CM2	23	1
Ecole Sainte-Anne Saint Clément	QUIBERON	CM2	27	1
Ecole Sainte-Anne	ETEL	CE - CM	14	1
Ecole Groez Ven	PLOEMEL	CE2 - CM1 - CM2	24	2
		CE2 - CM1 - CM2	24	2
Ecole du Loc'h	AURAY	CE1-CE2	19	2
Ecole des Lutins	CAMORS	CE2	25	1
		CM1	26	1
		CM2	27	1
TOTAL			589	30

619

3.3 Visites du centre de tri

Une visite du centre de tri de Vannes est également proposée aux écoles en complément de l'intervention en classe. Ces visites sont aussi organisées à d'autres occasions pour des groupes sur demande (associations, lycées, etc ...)

Au total, 538 personnes du territoire ont pu visiter le centre de tri en 2016. A noter que parmi les visiteurs, les élèves des écoles du territoire et leurs enseignants ont déjà été sensibilisés lors d'intervention en classe par les animateurs de la Communauté de Communes.



Visites du centre de tri du SYSEM effectuées en 2016 :

Groupe	Commune	Nombre d'élèves	nombre d'adultes	
Agents AQTA	AQTA	0	21	
		0	15	
Foyer laïc	BREC'H	0	23	
Ecole de la Barre	ETEL	26	4	
		23	4	
Asso. Embellir et bien vivre à ERDEVEN	ERDEVEN	0	40	
Ecole Saint Joseph de Keraude	SAINT-PIERRE-QUIBERON	18	2	
Ecole Saint-Joseph	CAMORS	57	6	
Ecole Hugues Auffray	LOCOAL-MENDON	65	8	
Ecole Sainte-Thérèse	AURAY	56	6	
Ecole Le Grand Large	ERDEVEN	46	6	
Ecole du Groëz-Ven	PLOEMEL	48	6	
Ecole les Lutins	CAMORS	52	6	
	TOTAL	391	147	538

3.4 Manifestations

Les animateurs de la communauté de commune ont participé à différentes manifestations publiques en 2016, comme des comices agricoles, ou fêtes locales, qui sont des occasions de communiquer sur les thèmes du tri et de la prévention des déchets, via la tenue de stands. Plus de 915 personnes ont pu être rencontrés à l'occasion de ces évènements.



D'autres manifestations à l'initiative de la Communauté de Commune ont aussi été réalisées, notamment lors de la semaine de réduction des déchets, où un programme d'animation a été élaboré.

Envoyé en préfecture le 24/07/2017

Reçu en préfecture le 24/07/2017

Affiché le

ID : 056-200043 - 20170713-2017DC193-DE



Participation de la communauté de commune à des manifestations publiques

Animation	Commune	Contexte	Enfants sensibilisés	Adultes sensibilisés
Portes ouvertes jardin partagé	LOCOAL-MENDON	Semaine sans pesticides	2	6
Stand tri et prévention + plan climat	AURAY	Alternatiba	<i>Forte affluence (100 personnes environ)</i>	
Ramassage des déchets : formation et aide au tri, exposition prévention	PLUVIGNER	Opération Nettoyons la Nature	20	20
Stand tri et prévention + plan climat	BRECH	Comice agricole	<i>Affluence moyenne (50 personnes environ)</i>	
Stand tri et prévention + plan climat	QUIBERON	Comice agricole	<i>Très forte affluence (+ de 150 personnes)</i>	
Stand tri et prévention + plan climat	SAINTE ANNE D'AURAY	Comice agricole	<i>Forte affluence (100 personnes environ)</i>	
Stand tri et prévention	QUIBERON	Forum des associations	5	13
Stand tri et prévention + plan climat	LA TRINITE-SUR-MER	Terre et Mer	<i>Affluence faible (30 personnes environ)</i>	
Animation bocage, visite de la chaufferie Alré'O	AURAY	Journée citoyenne	180	30
Stand tri et prévention	AURAY	Mon quartier dans tous ses états	30	7
Stand tri et prévention	AURAY	Cité en fête (fête citoyenne)	25	25
Stand prévention : consommation (caddie mini/maxi déchets)	CARNAC	SERD	0	19
Apéro-compost	AURAY	SERD	0	8
Apéro-compost	ERDEVEN	SERD	0	12
Animation compostage (école Sainte-Anne Saint-Clément)	QUIBERON	SERD	27	1
Opération broyage de déchets verts en déchèterie	PLUVIGNER	SERD	0	20
Stand tri et prévention (centre aquatique Alré'O)	AURAY	SERD	10	25
		TOTAL*	299	186

**Les données en italiques du tableau sont des estimations de fréquentation, et n'ont pas été prises en compte dans le calcul du total des personnes rencontrées dans le tableau ci-dessus. Si on les comptabilise, on peut estimer à 915 le nombre total de personnes rencontrées lors des manifestations publiques (enfants et adultes confondus).*

433

Envoyé en préfecture le 24/07/2017
 Reçu en préfecture le 24/07/2017
 Affiché le
 ID : 056-200043123-20170713-2017DC103-DE

3.5 Formations adultes

Des formations sur le tri des déchets ont été proposées au personnel en charge des cuisines et de l'entretien des locaux, du Sofitel Thalassa Sea & Spa de Carnac. Ces formations ont concernées environ 70 personnes réparties sur 7 interventions entre juin et novembre 2016.

3.6 Projet camping

Durant la saison estivale 2016, 3 campings ont acceptés de tester différents outils pour faciliter le tri et inciter à la réduction des déchets à destination de leurs clients. Cette démarche expérimentale a eu pour objectif d'identifier les outils les plus adaptés pour trier et réduire ses déchets lors d'un séjour au camping.

Camping de Saint-Cado (BELZ) : prêt de sac cabas réutilisables à destination des usagers

Camping Beauséjour (SAINT-PIERRE-QUIBERON) : Don de sacs jaunes à destination des usagers

Camping du domaine de Kerpenhir (LOCMARIAQUER) : Installation d'un composteur rotatif

Cette étude a permis de démontrer les avantages et limites de chaque outil afin de pouvoir développer un programme de communication sur le tri à plus large échelle dans les campings, lors des prochaines années.

Dans le cas du composteur rotatif, cet outil répondait à une demande de simplification de l'entretien du compost de la part du camping. La simple rotation permet d'éviter le brassage régulier du compost.

Chiffres clés sur l'expérimentation de compostage collectif en camping

Période mai - octobre 2016	
nombre d'emplacement participants	18
Volume de déchets organiques compostés (en L)	285
Poids des déchets organiques (en Kg)	86
Contenance du composteur	2 x 189 L
Période de pré maturation (avant vidage)	2 mois



LES INDICATEURS FINANCIERS

1.1. Le financement du service

Propos général

Le service ordures ménagères est financé par la TEOM et la redevance spéciale sur la majeure partie du territoire et dans le cadre du dispositif dérogatoire n° 1 par la REOM sur les communes de BELZ, ETEL, ERDEVEN et LOCOAL- MENDON.

La TEOM est une taxe fiscale, additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties et suit le sort de cette dernière.

La redevance spéciale finance l'élimination des déchets produits par les commerces, artisans ou activités de service qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières. Les professionnels assujettis à la redevance spéciale sont exonérés de la TEOM.

1-La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Le taux de la TEOM est fixé chaque année par l'assemblée délibérante.

Deux zones de perception de la TEOM ont été définies en fonction de la fréquence moyenne hebdomadaire de ramassage des ordures ménagères, sur lesquelles des taux différents sont votés.

Les taux de la TEOM votés par l'assemblée délibérante sont les suivants (deux zones de perception) :

- 9,86 %
- 10,54 %.

2-La Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Les déchets non ménagers produits par le commerce, l'artisanat ou les activités de service qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières sont assujettis à la redevance spéciale pour les prestations de collecte et de traitement.

Les principaux objectifs de cette redevance sont:

- éviter de faire payer l'élimination des déchets non ménagers par les ménages ;
- contribuer à l'amélioration de la gestion du service d'élimination des déchets non ménagers en impliquant les producteurs.

Les établissements soumis à la redevance spéciale sont exonérés de la TEOM. La redevance doit inciter les professionnels à mieux contrôler le volume de production de leurs déchets.

Les établissements exonérés de la TEOM en 2016 et imposés à la redevance spéciale sont les suivants (à l'exception des communes de Camors, Landaul, Landévant et Pluvigner) :

- Restaurants
- Crêperies
- Boulangeries, Pâtisseries
- Poissonneries
- Boucheries, Charcuteries, Traiteurs
- Hôtels
- Hôtels-Restaurants
- Commerces Alimentaires
- Restaurants scolaires
- Etablissements d'accueil des personnes âgées
- Etablissements scolaires du second degré
- Campings

La redevance spéciale est basée sur le nombre de bacs présentés par les professionnels à la collecte. Son coût est déterminé par la contenance du bac multiplié par le prix unitaire et le nombre de levées. Les professionnels ne pouvant objectivement s'équiper de conteneurs sont soumis à une redevance forfaitaire.

3-La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)

Elle est perçue sur les communes de BELZ, ETEL, ERDEVEN et LOCOAL MENDON.

1.2. Evolution des tarifs

<u>La TEOM</u>	zones	taux TEOM	taux TEOM	variation
		2015	2016	
Auray	1	9,86%	9,86%	0%
Brech	1	9,86%	9,86%	0%
Camors	1	9,86%	9,86%	0%
Carnac	2	10,54%	10,54%	0%
Crach	2	10,54%	10,54%	0%
Ile d' Hoëdic	1	9,86%	9,86%	0%
Ile d'Houat	1	9,86%	9,86%	0%
La Trinité Sur Mer	2	10,54%	10,54%	0%
Landaul	1	9,86%	9,86%	0%
Landévant	1	9,86%	9,86%	0%
Locmariaquer	2	10,54%	10,54%	0%
Ploemel	1	9,86%	9,86%	0%

Plouharnel	2	10,54%	10,54%	0%
Plumergat	1	9,86%	9,86%	0%
Pluneret	1	9,86%	9,86%	0%
Pluvigner	1	9,86%	9,86%	0%
Quiberon	2	10,54%	10,54%	0%
Saint Philibert	2	10,54%	10,54%	0%
Saint Pierre Quiberon	2	10,54%	10,54%	0%
Sainte Anne d'Auray	1	9,86%	9,86%	0%

A) La Redevance Spéciale Ordures Ménagères

	2015	2016	variation
prix au litre	0,0246 €	0,0246 €	0 %

La redevance pour les professionnels des communes de CAMORS, LANDAUL, LANDEVANT et PLUVIGNER

	2015	2016	variation
catégorie 0 <i>forfait minimum pour les entreprises qui ont ou pas de local professionnel et qui produisent une quantité de déchets réduite</i>	65 €	65 €	0%
catégorie 1 <i>bars, petits restaurants, commerces de bouche (boulangeries, boucheries, poissonneries ...), activités professionnelles qui ont une production moyenne de déchets (bureau avec quelques salariés, salons de coiffure, pharmacie, tabac, presse ...)</i>	266 €	266 €	0%
catégorie 2 <i>grands restaurants, grands magasins (alimentations, services, jardineries...) entreprises à dimension industrielle, discothèques</i>	574 €	574 €	0%
catégorie 3 <i>établissements d'accueil des personnes âgées, établissements scolaires du second degré, villages vacances, supermarché de classe 1</i>	1 150 €	1 150 €	0%
catégorie 4 <i>supermarché de classe 2</i>	2 873 €	2 873 €	0%

catégorie 5 supermarché de classe 3	12 642 €	12 642 €	0%
--	----------	----------	----

La redevance pour les professionnels de l'île de HOUAT

	2015	2016	variation
restaurants	355 €	355 €	0%
crêperies	235 €	235 €	0%
hôtels	355 €	355 €	0%
hôtels-restaurants	473 €	473 €	0%
collèges	118 €	118 €	0%
boulangeries	235 €	235 €	0%
surfaces alimentaires	473 €	473 €	0%

La redevance pour les professionnels ne pouvant pas objectivement s'équiper de conteneurs

	2015	2016	variation
restaurants ≤ 30 couverts	1 227 €	1 227 €	0%
restaurants >30 couverts et ≤ 60 couverts	1 841 €	1 841 €	0%
restaurants > 60 couverts	2 454 €	2 454 €	0%
crêperies	504 €	504 €	0%
boulangeries-pâtisseries	1 182 €	1 182 €	0%
poissonneries	482 €	482 €	0%
boucheries - charcuteries - traiteurs	1 182 €	1 182 €	0%
hôtels	573 €	573 €	0%
hôtels-restaurants	2 294 €	2 294 €	0%
commerces alimentaires	1 147 €	1 147 €	0%

restaurants scolaires	803 €	803 €	0%
restaurants des établissements scolaires du second degré	1 721 €	1 721 €	0%
établissements d'accueil des personnes âgées	1 721 €	1 721 €	0%

B) La Redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères

	2015	2016	variation
Résidence principale 1 personne	124	124	0%
Résidence principale 2 personnes	158	158	0%
Résidence principale 3 personnes	198	198	0%
Résidence principale 4 personnes et plus	234	234	0%
Résidence secondaire	141	141	0%
Location saisonnière meublée studio & gîte	141	141	0%
5 gîtes et plus	668	668	0%
location partielle résidence principale	50	50	0%
Mobile home, caravane	141	141	0%
Chambre d'hôtes (par chambre)	17	17	0%
Campeur isolé	50	50	0%
campings & gros producteurs (prix au litre)	0,0246	0,0246	0%
Local commercial 1 ^{ère} catégorie (services, bars, artisans, mairies)	124	124	0%
Local commercial 1 ^{ère} catégorie ouvert 6 mois et moins	93	93	0%
Local commercial 2 ^{nde} catégorie (alimentation, boucherie, charcuterie, traiteur, boulangerie, pâtisserie, crêperie, hôtel, salle des fêtes, cantine)	668	668	0%
Local commercial 2 ^{nde} catégorie ouvert 6 mois et moins	501	501	0%
Local commercial 3 ^{ème} catégorie (supérette, port de plaisance ...)	1 703	1 703	0%
Restaurant < 30 couverts ouvert à l'année	668	668	0%
Restaurant 30 à 60 couverts ouvert à l'année	1 039	1 039	0%

Restaurant > 60 couverts ouvert à l'année	1 703	1 703	0%
Restaurant < 30 couverts ouvert 6 mois	501	501	0%
Restaurant 30 à 60 couverts ouvert 6 mois	779	779	0%
Restaurant > 60 couverts ouvert 6 mois	1 277	1 277	0%
Autres locaux spécifiques (maison de retraite, lycée, collège ...)	2 383	2 383	0%

1.3. Le coût du service

1.3.1. Montant annuel des dépenses

- Les charges financières

- L'annuité payée au cours de l'exercice s'est élevée à 220 607 €.
- Encours de la dette au 31/12/2015 : 993 481 €
- Encours de la dette au 31/12/2016 : 813 238 €
- Durée de vie résiduelle de l'encours : 5 ans et 3 mois
- Taux moyen de la dette : 4.25 %.
- Nombre de contrats de prêts : 3

- Les charges d'exploitation :

COMPETENCE COLLECTE	
charges de collecte continent	3 945 867 €
charges de collecte et transport maritime déchets îles	302 039 €
remboursement frais Houat et Hoëdic pour collecte	37 379 €
sacs jaunes	61 254 €
Lavage des colonnes	4 297 €

COMPETENCE DECHETERIES	
gestion et exploitation des 6 déchèteries	3 645 943 €

COMPETENCE TRAITEMENT	
exploitation UIOM	3 192 880 €
TGAP incinération	318 031 €
tri	646 709 €
Etudes environnementales	17 360 €
contrôle exploitant UIOM	26 420 €

Autres charges diverses	530 440 €
-------------------------	-----------

TOTAL DES CHARGES	12 949 226 €
--------------------------	---------------------

1.3.2. Montant annuel des recettes

1 Les produits des services

1. La TEOM

Produit global de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères encaissé en 2016 : **10 269 172 €**

2. La REOM

Produit global de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères encaissé en 2016 :
1 482 000 €

3. La redevance spéciale

Produit de la redevance spéciale encaissé en 2016 : **611 941 €**

2 Les produits d'exploitation

o Aides reçues dans le cadre du tri

- Eco-emballages
 - Soutien à la tonne triée et à la communication locale : **1 099 687 €**
- Ecofolio **77 555 €**
- Ecomobilier **89 502 €**

o Recettes perçues au titre de la valorisation des produits

Produits	Montant
Plastiques	123 215 €
Verre	149 907 €
Papiers	99 899 €
Cartons	55 993 €
Acier	12 305 €
Aluminium	4 790 €
Briques alimentaires	1 449 €
Total	447 558 €

Recettes des déchèteries

- Recettes perçues au titre de la valorisation des produits réceptionnés en déchèteries : 328 430 €

• Ferraille	136 072 €
• Cartons	133 237 €
• DEEE	59 121 €

- Produits des droits d'accès des artisans aux déchèteries : 62 943 €

Pour mémoire : l'accès des professionnels est limité à un volume de 3 m³ par jour, tous flux confondus. Le PTAC est limité à 3,5 tonnes. Les tarifs 2016 ont été fixés à :

• Gravats	9,18 €/ m ³
• Déchets verts	9,18 €/ m ³
• Tout-venant	14,91 €/ m ³
• Bois	14,91 €/ m ³

Total **391 373 €**

○ Produits du traitement des ordures ménagères

➤ en provenance des particuliers et entreprises déposant directement à l'UIOM	7 842 €
➤ redevance versée par la CCBBO pour incinération déchets	226 364 €
➤ redevance versée par CNIM pour déchets tiers incinérés	141 728 €
➤ ferrailles issues de l'incinération	126 492 €
Total	502 426 €

RECAPITULATIF DES RECETTES

TEOM	10 269 172 €
REOM	1 482 000 €
REDEVANCE SPECIALE	611 941 €
PARTICIPATIONS	2 608 102 €
DIVERS	228 643 €
TOTAL DES RECETTES	15 199 858 €

Les déchets captés par la Communauté de communes en 2016 représentent 87 210 tonnes ; le prix de revient de la tonne d'ordures prise en charge par la Communauté de communes est de 116 €.

LES EVENEMENTS PRINCIPAUX AU COURS DE L'ANNEE 2016 ET LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

EVENEMENTS 2016

Lancement d'une étude globale de gestion des déchets sur l'ensemble du territoire. Cette dernière a pour vocation :

- D'établir un diagnostic complet sur le territoire: pré collecte, collecte, déchèteries, traitement, recyclage
- De proposer des solutions pour mettre en œuvre une politique de gestion des déchets adaptée, cohérente techniquement et financièrement et fiscalement
- D'accompagner la Communauté de communes dans sa démarche de prévention et de développement de solutions promouvant l'Economie Circulaire

Réaménagement et agrandissement de la déchèterie de Pluvigner pour un montant de 170 000€HT avec pour objectifs principaux de:

- Faciliter le dépôt des déchets verts et des gravats qui se fait désormais sur dalle
- Améliorer la circulation et les conditions d'accueil
- Sécuriser le site et lutter contre le vandalisme

Mise en place de colonnes enterrées dans le cadre des opérations de requalification du quartier du Gumemen à Auray

PERSPECTIVES 2017

Finalisation de l'étude globale de gestion des déchets et choix des évolutions stratégiques sur l'ensemble de la filière déchets

Poursuite de la modernisation du réseau des déchèteries

Renforcement des actions de tri et de réduction des déchets

Date d'établissement du Rapport annuel sur le Prix et de la Qualité du Service public de la gestion des déchets et Assimilés du Président : ... mai 2017

Date de présentation du Rapport annuel sur le Prix et de la Qualité du Service public de la gestion des déchets et Assimilés du Président à la Commission Consultative : ... juin 2017

Date de présentation du Rapport annuel sur le Prix et de la Qualité du Service public de la gestion des déchets et Assimilés du Président au Conseil communautaire : ... juillet 2017

LEXIQUE

DMA	Déchets Ménagers et Assimilés (DMA = OMA + déchets de déchèteries)
DV	Déchets Verts
DGF	La population au sens DGF est constituée par la population totale au sens Insee majorée d'un habitant par résidence secondaire et par emplacement de caravane
EL	Emballages Légers
ISDI	Installation de Stockage de Déchets Inertes
ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
JRM	Journaux Revues Magazines
OMA	Ordures Ménagères et Assimilées (Ordures Ménagères résiduelles + collecte sélective)
PàP	Porte à Porte
PAV	Point d'Apport Volontaire
PDEDMA	Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés
RSDE	Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau
TV	Tout Venant
UIOM	Usine d'Incinération des Ordures Ménagères
VLE	Valeur Limite d'Exposition

- 6 NOV. 2017

M. LE MAIRE	D.G.S.
M. GUILLOU	- Police
Mme LE BAYON	SECRETARIAT DU MAIRE
M. TOUATI	D.L.C.R.P.
M. BOUQUET	D.T.E.
M. MAHEO	D.A.G.R.H.
Mme GMEJO	- Prestations Population
M. ROCHELLE	D.S.E.
Mme NABL	- Jeunesse
M. ALLAIN	D.F.
Mme JOLY	D.S.T.
M. LE CHAMPION	- Sport
M. BOUEBOUX	URBANISME
M. EVANNO	D.A.C.
	C.C.A.S.

Monsieur Jean DUMOULIN
Maire d'Auray
100, Place de la République
BP 10610
56400 AURAY

Auray, le 30 octobre 2017

Dossier suivi par : Julie MANCEAU - eau.assainissement@auray-quieron.fr (02 22 76 03 66)

Réf : RG/EO/IM/CM 2017-9290

Objet : Rapport d'activités

PJ : Rapport d'activités et délibération

Monsieur le Maire,

Je vous informe que le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2016 tel qu'il a été présenté devant le Conseil Communautaire le 29 septembre dernier, est consultable et téléchargeable via notre site internet dans la rubrique : <http://www.auray-quieron.fr/auray-quieron-terre-atlantique/communaute-de-communes/les-rapports-d-activites-292.html>.

Je vous précise que les factures types présentées dans ce rapport pour l'eau et l'assainissement collectif ne sont pas basées sur les consommations moyennes constatées sur le territoire mais sur une consommation de 120 m³.

Ces rapports ont été examinés par la Commission Environnement, le 30 août 2017, puis par la Commission Consultative des services publics locaux (CCSPL) qui les a adoptés le 1^{er} septembre 2017. Ils sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de chaque rapport est transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi, les slides de ces rapports diffusés en Conseil Communautaire sont également joints à ce courrier pour faciliter leur présentation devant les Conseillers Municipaux. Ils peuvent être adressés en version électronique sur demande.

Madame Julie MANCEAU, responsable du service Eau et Assainissement, est à votre disposition pour toute question technique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos plus respectueuses salutations.

Le Vice-Président délégué à
l'assainissement Collectif et à
l'Eau Potable,

Roland GASTINE



Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2017

N° 2017DC/113 – Feuille 1

Date de convocation : 21 septembre 2017

Conseillers en exercice : 56	Présents : 42	Votants : 52
------------------------------	---------------	--------------

**Présentation des Rapports annuels d'activité des délégués
sur les services publics de l'Eau potable
et de l'Assainissement 2016**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf septembre à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle Socio-culturelle à LANDAUL.

Étaient présents : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Marie-Thérèse BAILOT, Bernard BODIC, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Jean DUMOULIN, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Gérard GUILLOU, Bernard HILLIET, Fay HURLEY, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Chantal LE BIHAN-LE PLOUFF, Pascal LE CALVE, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Léoïck LE PORTHELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE, Olivier LEPICK, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Françoise NAEL, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Aurélie QUEIJO, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Guy ROUSSEL, Marie-Éliane ROZO, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Luc CHIFFOLEAU à Philippe LE RAY, Marie-Claude DEVOIS à Annie AUDIC, Mireille GRENET à Dominique RIGUIDEL, Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Marie-Pierre HELOU à Roland GASTINE, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Michel JEANNOT à Ronan LE DELEZIR, François LE COTILLEC à Jean-François GUEZET, Marie-Lise LE ROUX à Franck VALLEIN, Andrée VIELVOYE à Bruno GOASMAT.

Absents excusés : Jean-Michel BELZ, Lucienne DREANO, Roger JOFES, Monique THOMAS.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1411-3 précisant les caractéristiques des rapports des délégués de service public et disposant qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte après leur adoption par la Commission consultative des Services publics locaux dans les conditions définies à l'article L. 1413-1 ;

N° 2017DC/113 – Feuillet 2

Vu l'adoption de ces rapports par la Commission consultative des services publics locaux réunis en date du 1^{er} septembre 2017 ;

Considérant les contrats de délégations du service public de l'eau potable suivants :

- contrat d'affermage avec la société SAUR sur 23 communes qui a pris effet le 1^{er} janvier 2007, pour une durée de 15 ans,
- contrat d'affermage avec la société STGS sur la Commune de Pluvigner qui est entré en application le 1^{er} janvier 2008 pour une durée de 14 ans ;

Considérant les contrats de délégation du service public de l'Assainissement suivants :

- contrat d'affermage avec la société SAUR sur 19 communes qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006 pour une durée de 15 ans,
- contrat d'affermage avec la société SAUR sur les Communes de Carnac et La Trinité sur Mer qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008, pour une durée de 13 ans,
- contrat d'affermage avec la société SAUR sur les Communes de Landaul, Pluvigner et Camors qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 9 ans ;

Considérant que dans ce cadre, le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégataire, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service ;

Considérant que ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public ;

Considérant que l'examen de ces rapports doit être présenté à l'assemblée délibérante qui en prend acte ;

Considérant qu'en plus du suivi périodique, ces rapports du délégataire permettent à la Communauté de communes de contrôler le délégataire de service public, tant financièrement que qualitativement ;

Considérant que l'ensemble de ces éléments sont repris dans le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service ;

Après avoir entendu le rapport de M. Roland GASTINE, Vice-président, Délégué à l'Assainissement collectif et à l'eau potable ;

N° 2017DC/113 – Feuille 3

Le Bureau en date du 8 septembre 2017 ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :

- de prendre acte de la présentation des rapports d'activités des délégués sur les services publics de l'Eau Potable et de l'Assainissement 2016 ;
- d'autoriser M. le Président à transmettre ces rapports aux services préfectoraux et aux Communes en même temps que la délibération correspondante ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs le : 16 OCT. 2017

Le Président,



Philippe LE RAY



RAPPORT ANNUEL 2016
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES
PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE
L'ASSAINISSEMENT

Organisation du service

Le service Eau et Assainissement a en charge d'assurer la gestion de l'ensemble des ouvrages et réseau d'eau potable et d'eaux usées depuis la distribution de l'eau jusqu'au rejet dans le milieu naturel des eaux résiduaires après traitement.

La Communauté de communes supporte la charge de l'investissement des :

- ouvrages (exemple : génie-civil des postes de relevage, réservoir d'adduction d'eau potable),
- réseaux et leurs accessoires,
- stations d'épuration,
- branchements pour la partie située sur la voie publique.

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

COMMUNAUTÉ
AURAY QUIBERON
TERRE-ATLANTIQUE

Service public de l'eau potable

L'exploitation des services est confiée à deux sociétés par contrat d'affermage :

- SAUR France - contrat qui a pris effet le 1^{er} janvier 2007, pour une durée de 15 ans,
- STGS pour la commune de Pluvigner – contrat qui a pris effet le 1^{er} janvier 2008 pour une durée de 13 ans.

Le Syndicat Eau du Morbihan assure depuis le 1^{er} janvier 2012 la compétence de production de l'eau.

Service public de l'eau potable

Patrimoine

Le stockage de l'eau est assuré par 9 réservoirs :

DÉSIGNATION	Volume en m3
Réservoir sur tour Parc En Escop. AURAY	1 000
Réservoir sur tour. Rue Traversière. ETEL	500
Réservoir sur tour. Kerné. QUIBERON	800
Réservoir sur tour KERCADO. CARNAC	1 500
Réservoir sur tour. Route d'Auray. LOCMARIAQUER	400
Réservoir semi-enterré KERCADO. CARNAC	300
Réservoir de Mané Pages, LANDEVANT.	500
Réservoir sur tour, PLUVIGNER	500
Réservoir semi enterré, PLUVIGNER route de Bieuzy	2 x 150

Service public de l'eau potable

Les chiffres clés de la distribution

- 24 communes exploitées en contrat de délégation de service public
- Volume mis en distribution

ANNEE	2013	2014	2015	2016
VOLUME MIS EN DISTRIBUTION en M3	5 380 329	5 308 041	5 186 934	5 460 423

- Volumes consommés :

ANNEE	2013	2014	2015	2016
VOLUME CONSOMME en M3	4 678 529	4 683 852	4 599 122	4 846 196
EVOLUTION		0,11%	-1,81%	5,37%

- Nombre d'abonnés

ANNEE	2013	2014	2015	2016
Nb Abonnés	65453	66466	66752	67806

- Linéaire réseau AEP

ANNEE	2013	2014	2015	2016
LINEAIRE RESEAU EN KM	1614	1614	1612	1615

○ Volume Gros consommateurs

ANNEE	2015	2016
VOLUME GROS CONSOMMATEURS EN M3	581 267	588 181
EVOLUTION		1,19%

○ Rendement global du réseau :

ANNEE	2013	2014	2015	2016
RENDEMENT GLOBAL	87%	88,6%	89%	88,75%

○ Indice linéaire de perte en réseau :

ANNEE	2013	2014	2015	2016
INDICE LINEAIRE DE PERTE EN RESEAU	1,19	1,06	0,96	1,04

Service public de l'eau potable

Les travaux

ANNEE	2015	2016
TRAVAUX DE RENOUELEMENT/RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE EN ML	5 188	5 330
TAUX DE RENOUELEMENT	0,32%	0,40%

La qualité de l'eau distribuée

99,55% des analyses microbiologiques effectuées sont conformes sur les 225 prélèvements réalisés.

100% des analyses physico-chimiques effectuées sont conformes sur les 354 prélèvements réalisés.

Les indicateurs financiers

Les recettes

Elles proviennent principalement de la vente d'eau et de l'amortissement des subventions. Elles se sont élevées à 6 344 399,04€ HT.

Les dépenses

Elles s'élèvent à 2 139 561,55€ HT. Elles sont principalement dues à la dotation aux amortissements et aux intérêts de la dette.

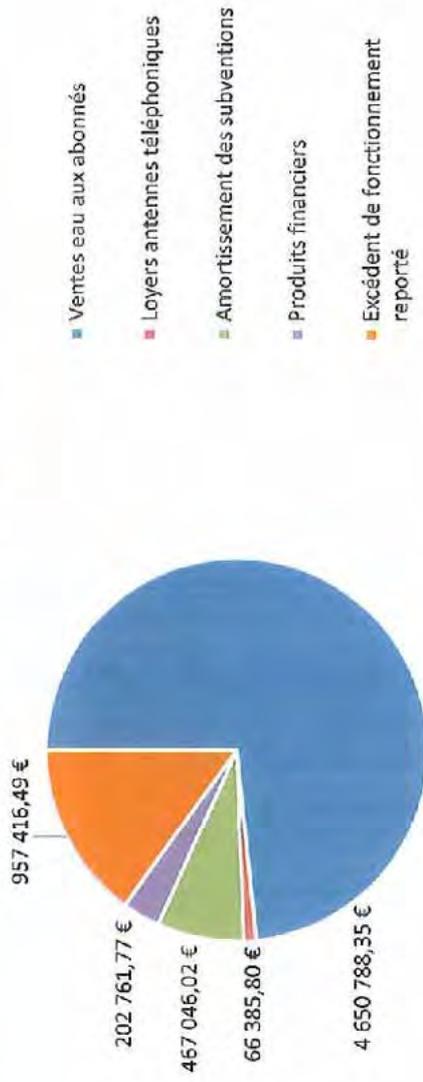
La dette

	2014	2015	2016
Dette en capital au 31/12	11 160 619,00 €	9 462 260,00 €	8 587 188,88
Remboursement capital	2 051 320,15 €	1 698 358,53 €	1 589 017,37
Intérêts	581 231,00 €	432 614,13 €	379 639,01

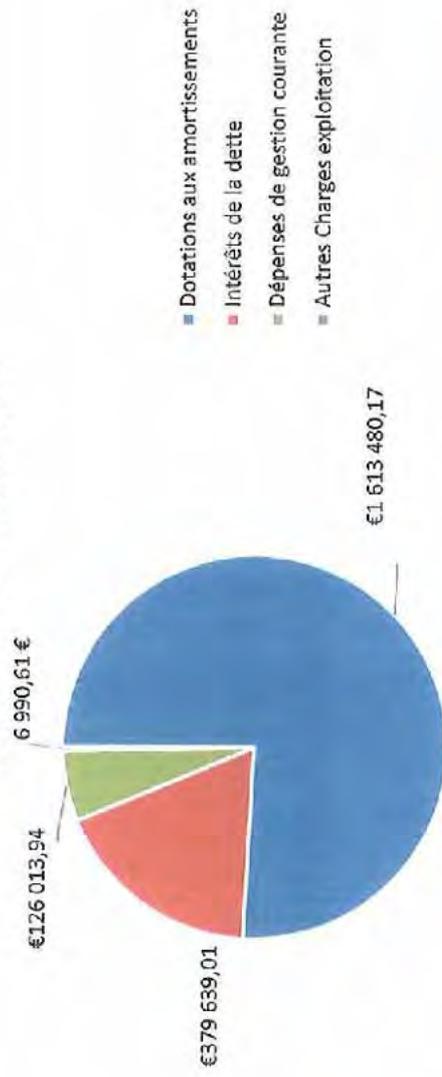
La durée d'extinction est de 5 ans et 4 mois,

Les indicateurs financiers

Recettes de fonctionnement

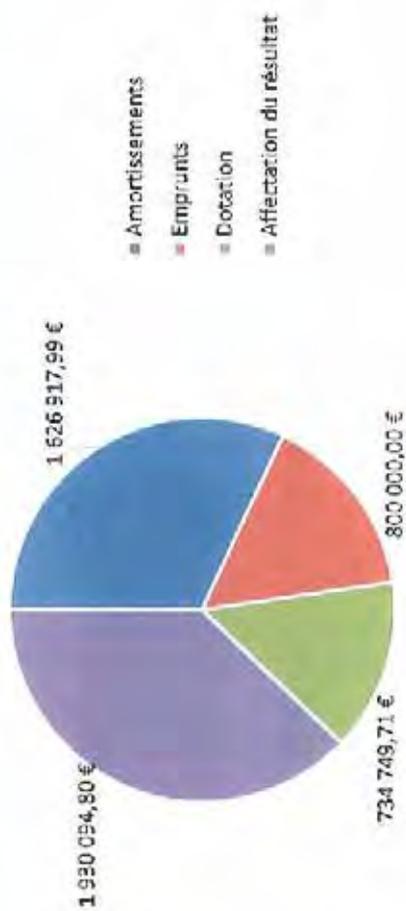


Charges de fonctionnement

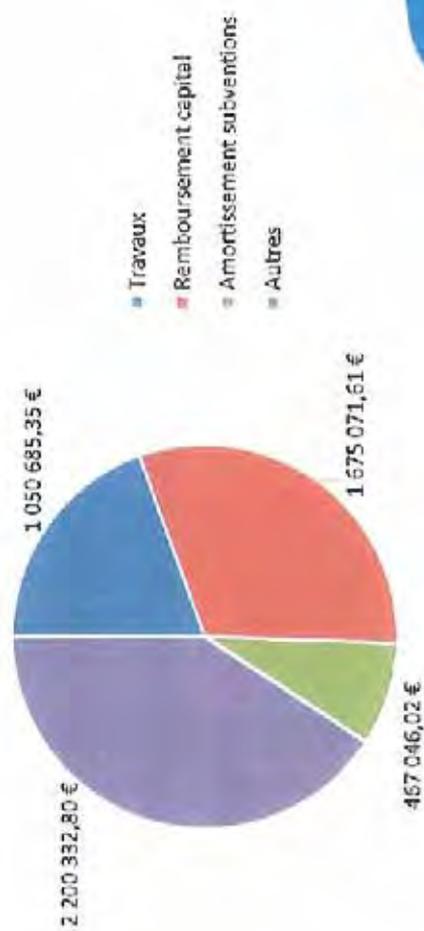


Les indicateurs financiers

Recettes d'investissement



Dépenses d'investissement



Service public de l'eau potable

Le prix de l'eau

Plusieurs tarifs existent :

- Tarif bleu – consommations domestiques
- Tarif jaune – consommations non domestiques
- Tarif vert – très gros consommateurs (27 000 m3)
- Consommations agricoles (herbage uniquement)
- Consommations communales

Le montant TTC de la facture d'eau de 120 m3 est de:

ANNEE	2015	2016	2017
AQTA sans PLUVIGNER	308,02 €	307,34 €	307,55 €
PLUVIGNER	308,62 €	307,35 €	307,35 €



LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Service public de l'assainissement

1 – le service public de l'assainissement collectif

Sur l'ensemble du territoire, l'exploitation de l'assainissement est assurée par contrat de délégation de service public par la société fermière SAUR par l'effet de trois contrats entrés en application :

- Le 1^{er} janvier 2006, pour une durée de 15 ans, qui concerne 19 communes,
- Le 1^{er} janvier 2008, pour une durée de 13 ans, qui concerne les deux communes de Carnac et La Trinité/mer,
- Le 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 9 ans, qui concerne les communes de Landaul, Pluvigner et Camors.

Service public de l'assainissement

Les chiffres clés de la distribution

- 24 communes exploitées en contrat de délégation de service public
- Nombre d'abonnés

ANNEE	2014	2015	2016
Nb Abonnés	52 461	53 654	54 481

Linéaire de réseau d'assainissement en mètre

ANNEE	2014	2015	2016
GRAVITAIRE	638 020	634 761	641422
REFOULEMENT	359 804	192 780	204931
TOTAL LINEAIRE EN MIL	997 824	827 541	846353

- Taux de raccordement

ANNEE	2014	2015	2016
TAUX DE RACCORDEMENT	0,79	0,80	0,76

Service public de l'assainissement

15 stations d'épuration qui représentent une capacité épuratoire totale de 236 000 EH

Nombre de postes de refoulement

ANNEE	2014	2015	2016
Nb PR	337	346	354

Conformité des stations d'épuration

CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION AUX PRESCRIPTIONS NATIONALES DE LA DIRECTIVE ERU (P205.3)				
Cet indicateur est fourni par les services de la Police de l'Eau				
Ne concerne que les stations de capacité supérieure à 2 000 EH				
STEP	CONFORMITE Directive Européenne		CONFORMITE Arrêté Rejet Préfectoral	
	OUI	NON	OUI	NON
STEP Kerneve Membranaire Cne PLOUHARNEL		✓	✓	
STEP LANN PONT HOUAR Cne AURAY	✓		✓	
STEP PONT ER BAIL Cne QUIBERON		✓	✓	
STEP LANDEVANT Cne LANDEVANT		✓	✓	
STEP KERRAN Cne SAINT PHILIBERT		✓	✓	
STEP KERGOUELLEC Cne CARNAC		✓		✓
STEP PLOEMEL Cne PLOEMEL		✓	✓	
STEP PRAD ER HOET Cne PLUVIGNER	✓		✓	

Pour les stations dont la capacité est comprise entre 2 000 et 100 000EH, la réglementation impose que le déversoir d'orage en tête de station, soit équipé des éléments suivants :

- Un détecteur de surverse,
- Une mesure et un enregistrement en continu des débits sur la conduite de trop-plein,
- Un préleveur d'échantillons.

Service public de l'assainissement

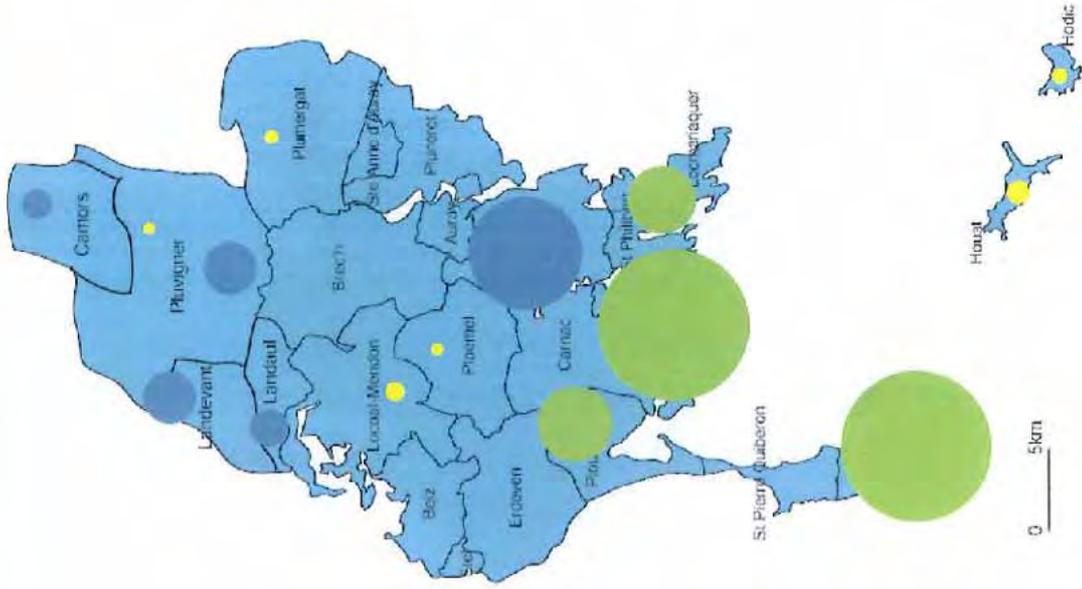
Les stations d'épuration suivantes :

- Plouharnel
- Quiberon
- Landévant
- Saint Philibert
- Carnac
- Ploemel

Ne sont pas équipées de ces dispositifs d'auto-surveillance ou le dispositif mis en place n'a pas pu être contrôlé. L'éventuelle charge polluante rejetée au milieu naturel n'a donc pas pu être estimée. Une non-conformité par rapport à la directive ERU est par conséquent appliquée.

La non-conformité locale appliquée à la station d'épuration de Carnac est due à un dépassement sur les paramètres DCO et DBO5. Le rejet de l'installation est non conforme au regard des résultats d'auto-surveillance du fait de la perte d'intégrité des membranes (usure).

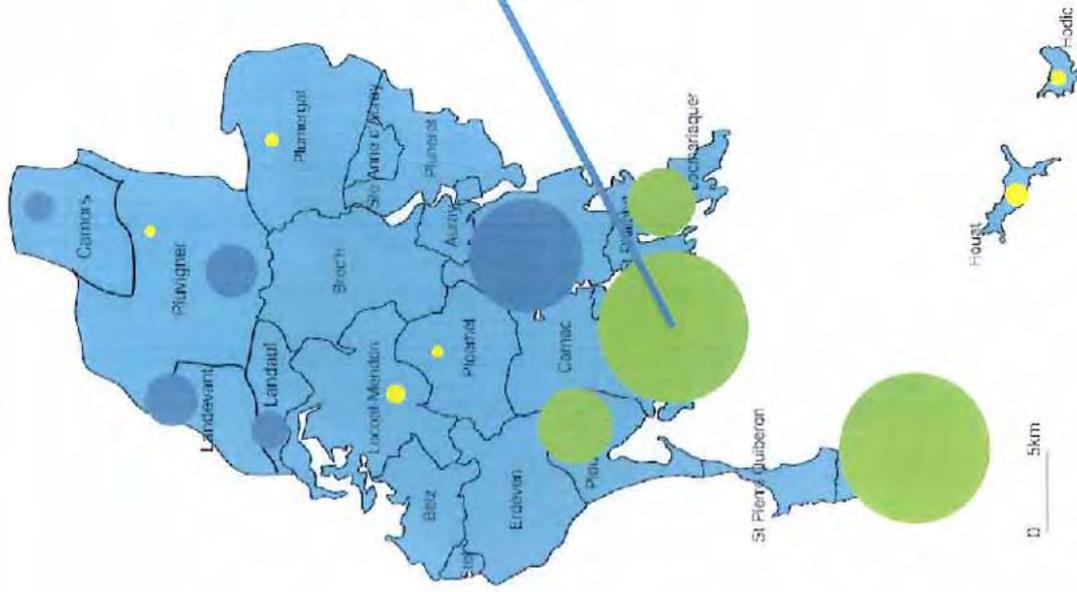
Les stations d'épuration



15 stations d'épurations



Les stations d'épuration



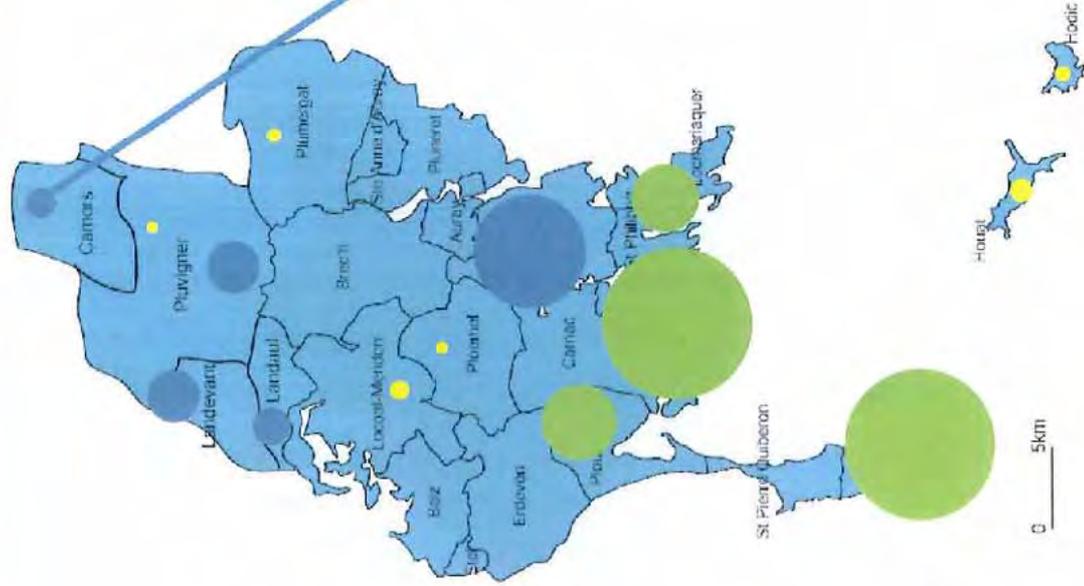
CARNAC

Réhabilitation en 2010
60 000 EH

Charge	2014	2015	2016
Hydraulique	52,07%	39,96%	44,6%
Organique	13,5%	14,03%	12,87%

- lagunage
- boues activées
- membranaire

Les stations d'épuration



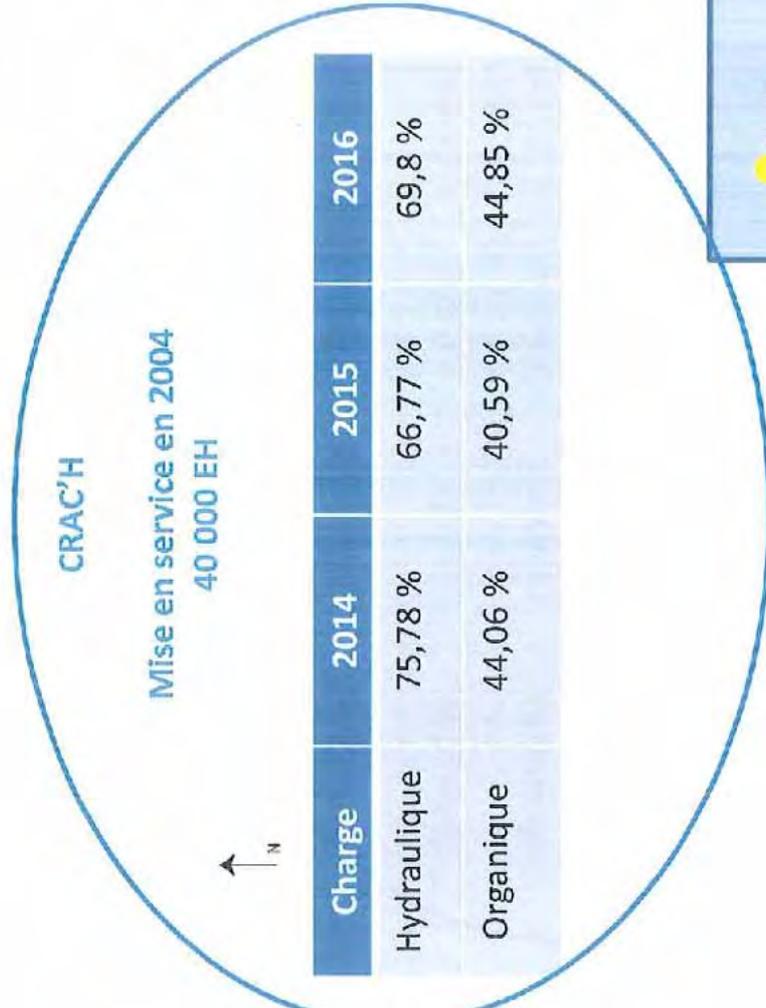
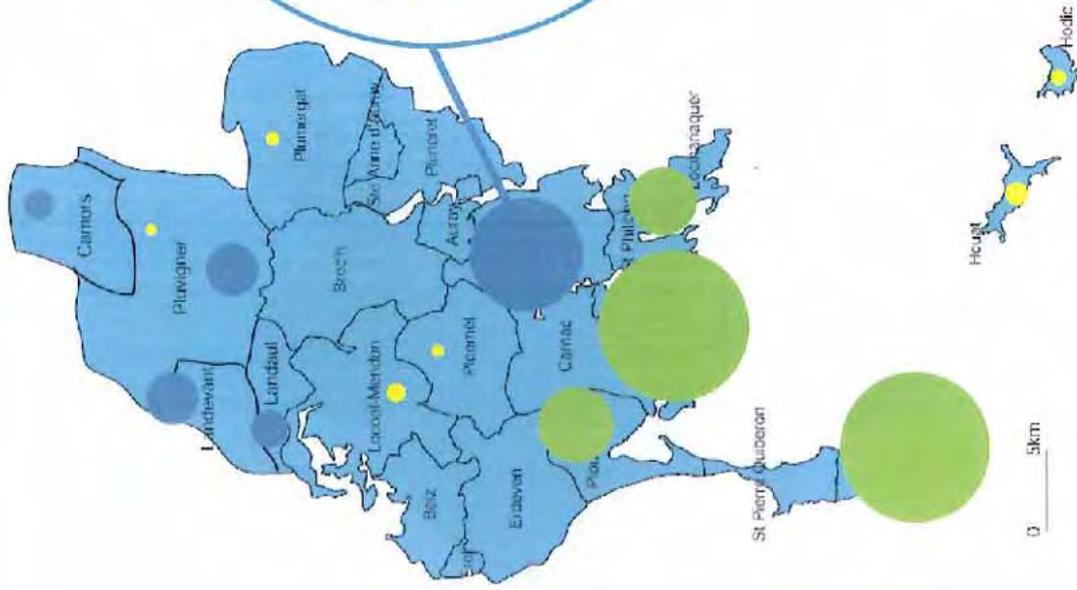
CAMORS

Mise en service en 2014
1 400 EH

Charge	2014	2015	2016
Hydraulique	18,40 %	20,97 %	17,05 %
Organique	25,36 %	19,29 %	11,37 %

- lagunage
- boues activées
- membranaire

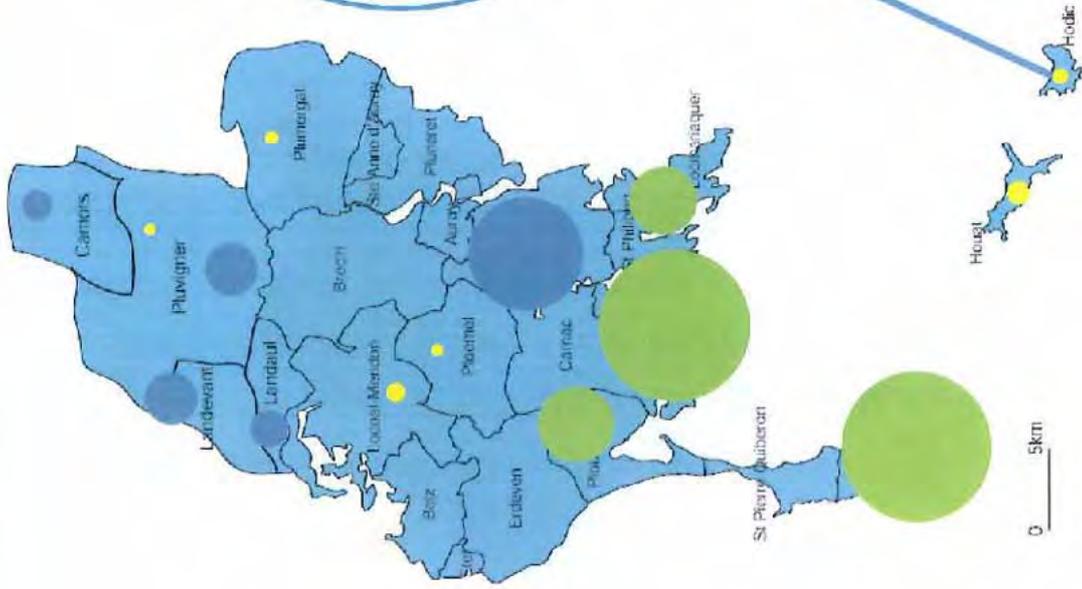
Les stations d'épuration



0 5km

COMMUNALITÉ
AURAY QUIBERON
TERRE-ATLANTIQUE

Les stations d'épuration



HOEDIC

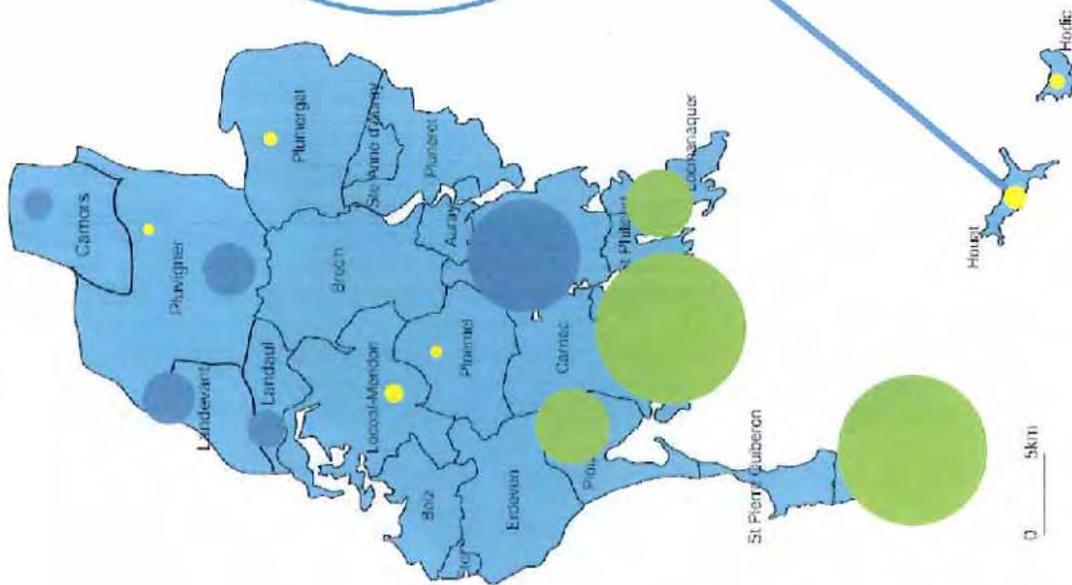
Mise en service en 1999
900 EH

Charge	2014	2015	2016
Hydraulique	66,70 %	74,07 %	56,67 %
Organique	80 %	105,56 %	78,69 %

- lagunage
- boues activées
- membranaire

A analyser avec précaution, 1 seule mesure annuelle

Les stations d'épuration



HOUAT

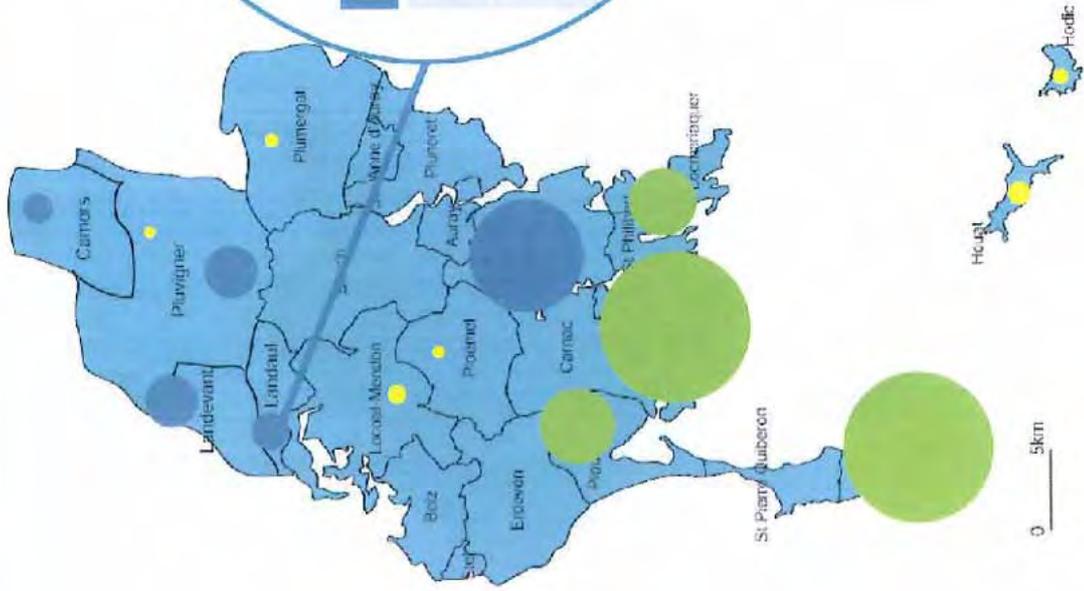
Mise en service en 2014
1 200 EH

Charge	2014	2015	2016
Hydraulique	52,10 %	56,43 %	43,45 %
Organique	22,40 %	52,45 %	68,81 %

- lagunage
- boues activées
- membranaire

A analyser avec précaution, 1 seule mesure annuelle

Les stations d'épuration



LANDAUL

Mise en service en 2004
1 500 EH

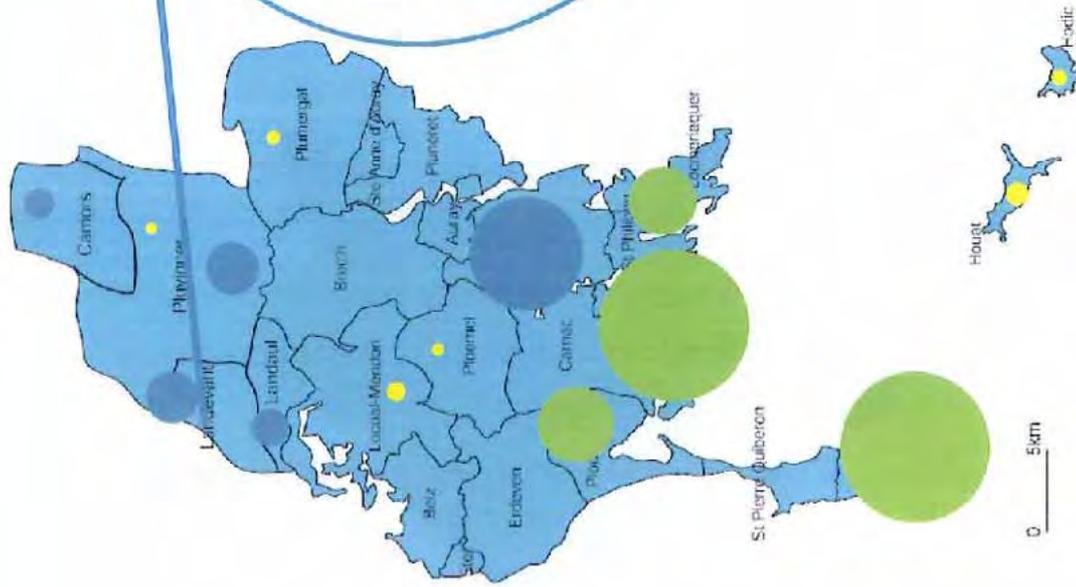


Charge	2014	2015	2016
Hydraulique	122,05 %	87,77 %	76,19 %
Organique	62,68 %	38,08 %	72,89 %

- lagunage
- boues activées
- membranaire

2 mesures annuelles

Les stations d'épuration



LANDEVANT

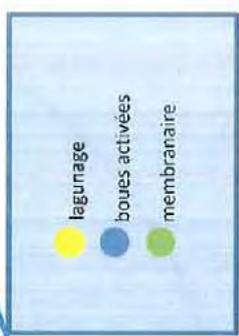
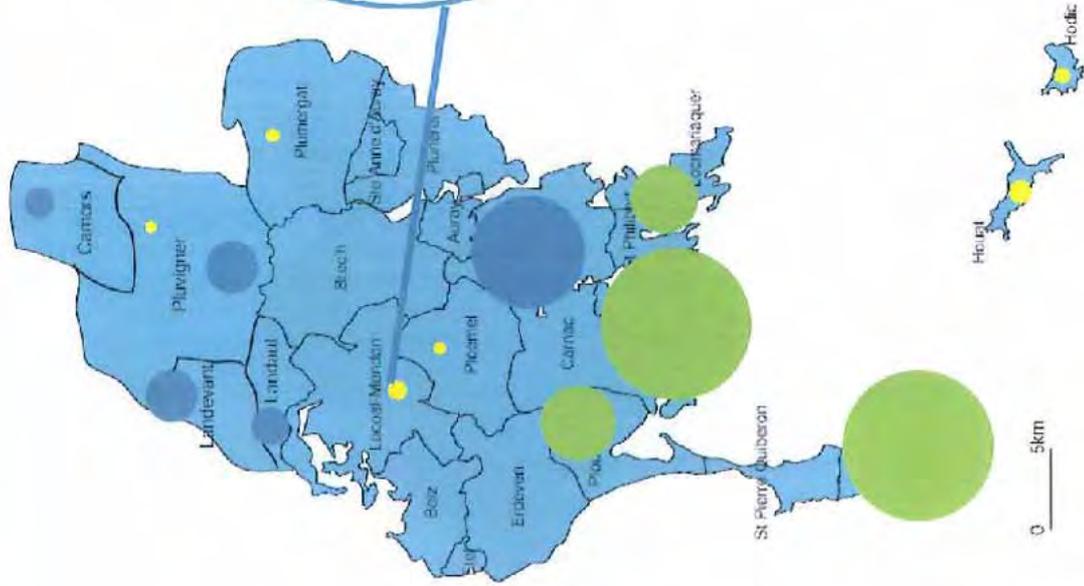
Mise en service en 1992
7 580 EH



Charge	2014	2015	2016
Hydraulique	122,30 %	85,51 %	105,89 %
Organique	38,93 %	25,48 %	31,23 %

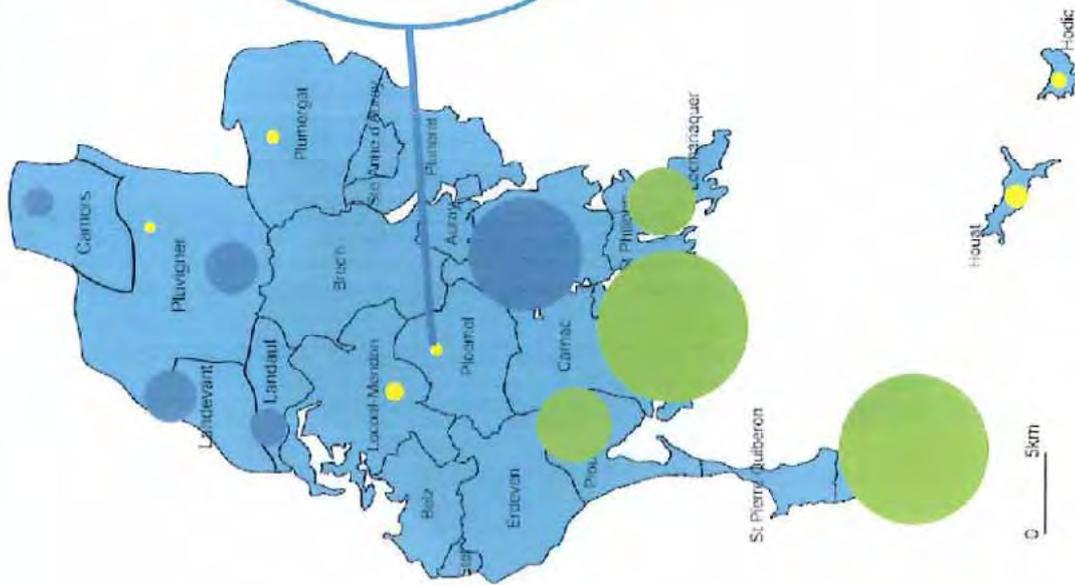


Les stations d'épuration



2 mesures annuelles

Les stations d'épuration



PLOEMIEL

Mise en service en 1987
7 000 EH

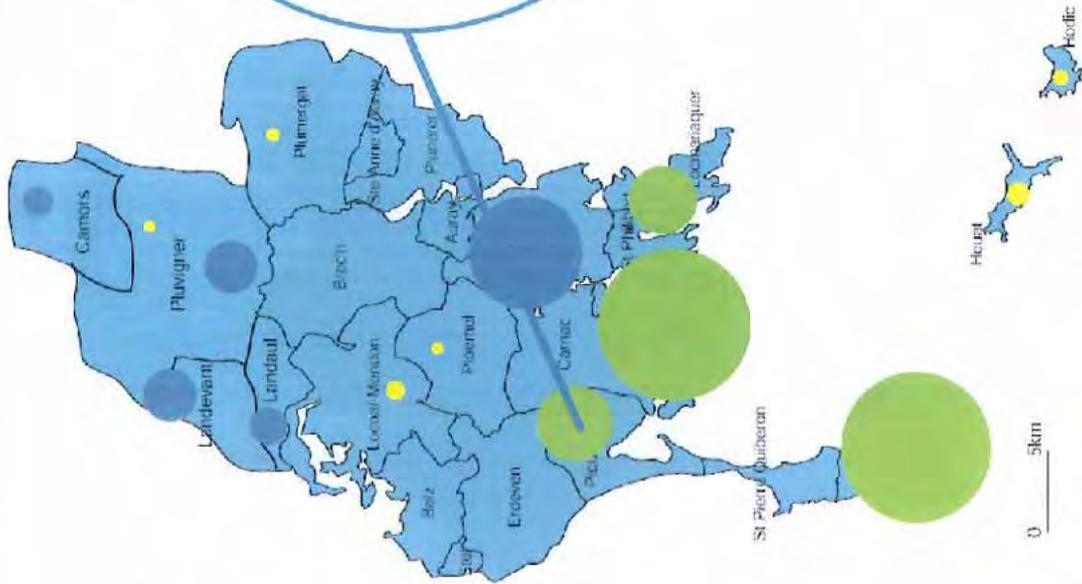


Charge	2014	2015	2016
Hydraulique	181,72 %	150,3	152,98 %
Organique	25,12 %	23,31 %	23,78 %

- lagunage
- boues activées
- membranaire

COMMUNAUTÉ
AURAY QUIBERON
TERRE-ATLANTIQUE

Les stations d'épuration



PLOUHARNEL

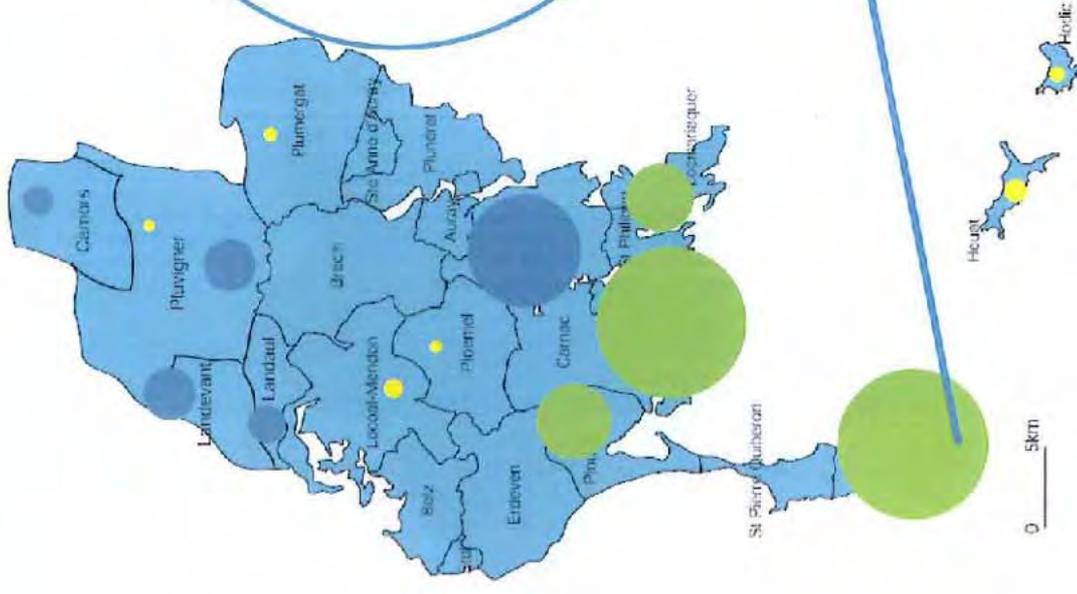
Mise en service en 2014
28 500 EH



Charge	2014	2015	2016
Hydraulique	51,40 %	67,4 %	66,6 %
Organique	38,14 %	26,69 %	25,15 %



Les stations d'épuration



QUIBERON

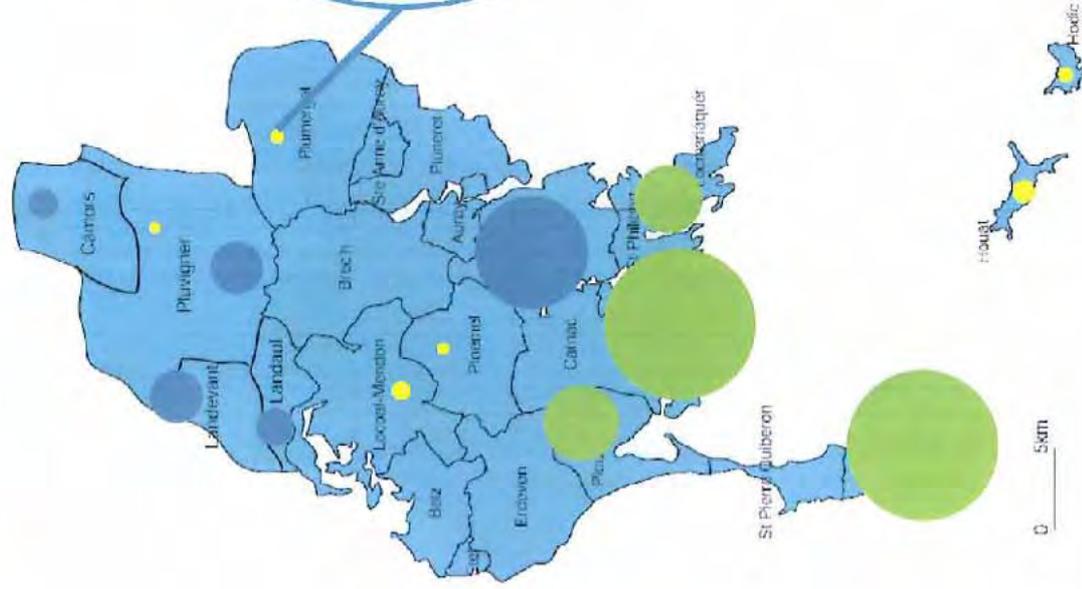
Mise en service en 2007
60 000 EH



Charge	2014	2015	2016
Hydraulique	50,73 %	36,16 %	40,81 %
Organique	19,64 %	19,64 %	22,46 %

● lagunage
● boues activées
● membranaire

Les stations d'épuration



PLUMERGAT

Mise en service en 1992
800 EH

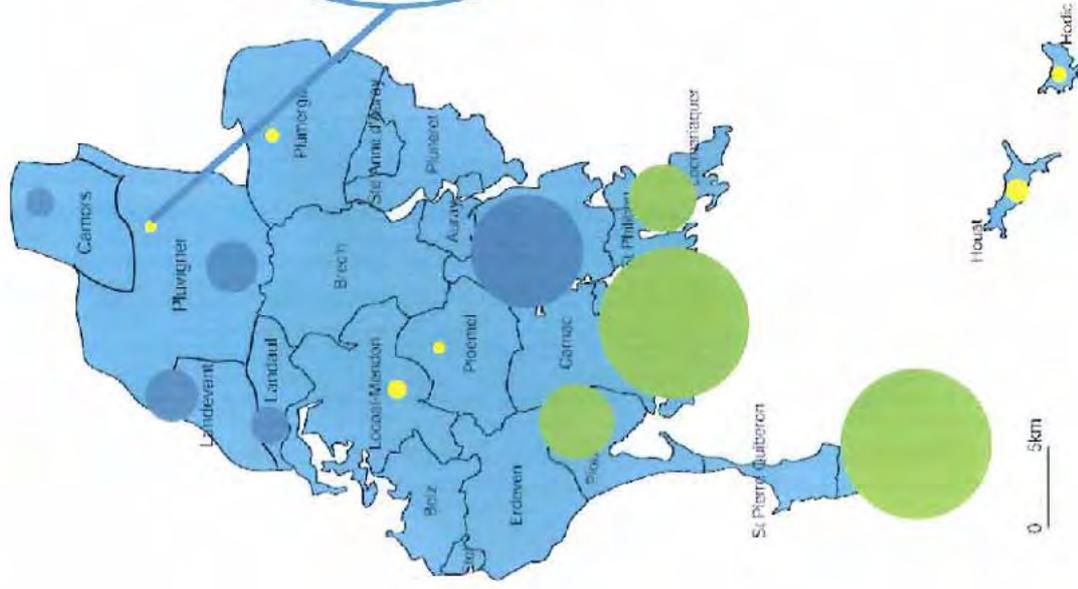


Charge	2014	2015	2016
Hydraulique	- %	69,17 %	44,17 %
Organique	44,71 %	76,08 %	27,6 %

- lagunage
- boues activées
- membranaire

A analyser avec précaution, 1 seule mesure annuelle

Les stations d'épuration



BIEUZY-LANVAUX

Mise en service en 1986
500 EH



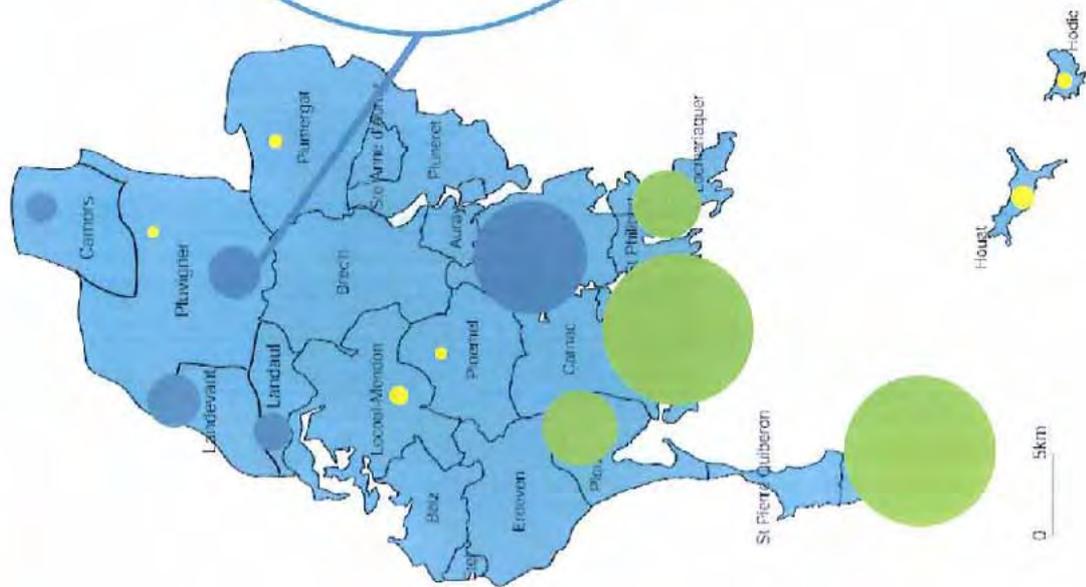
Charge	2014	2015	2016
Hydraulique	165,99 %	156,21 %	128,67 %
Organique	47,43 %	121,60 %	93,28 %

2 mesures annuelles

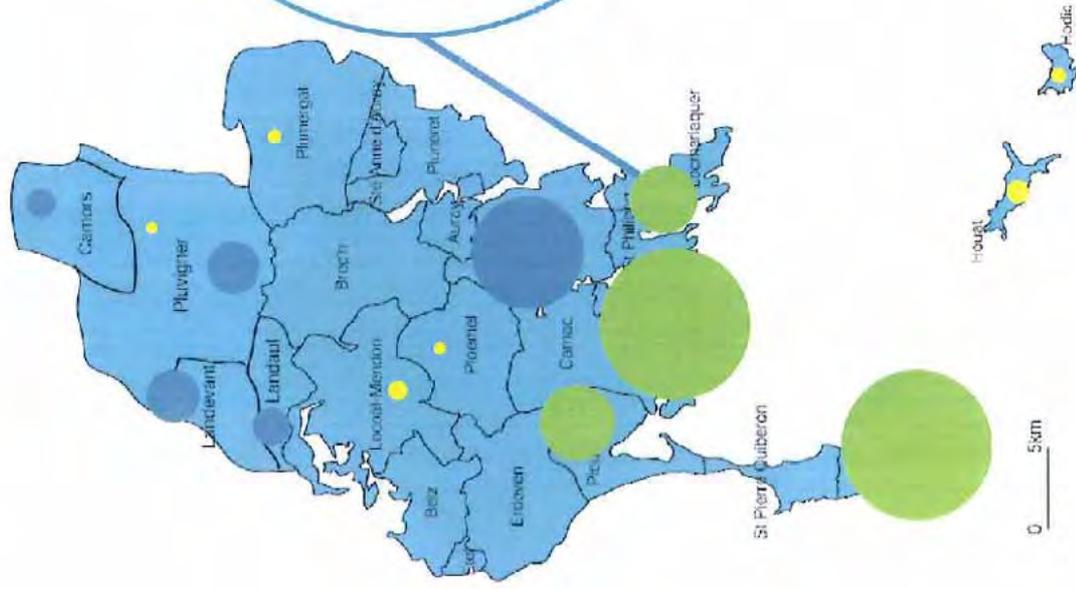
- lagunage
- boues activées
- membranaire

0 5km

Les stations d'épuration



Les stations d'épuration



Service public de l'assainissement

Les autorisations spéciales de déversement

Stations d'épuration	Etablissements
STEP LANN PONT HOUAR Cne AURAY	SAS Kervadec
STEP LANN PONT HOUAR Cne AURAY	Alré Viandes
STEP LANN PONT HOUAR Cne AURAY	Merkel Freudenberg
STEP LANDEVANT Cne LANDEVANT	Delifrance
STEP LOCOAL-MENDON Cne LOCOAL-MENDON	Delices du Chef
STEP PLOEMEL Cne PLOEMEL	PAM
STEP KERNEVE Cne PLOUHARNEL	Usine d'incinération
STEP PONT ER BAIL Cne QUIBERON	Ouest production (Belle illoise)
STEP PRAD ER HOET Cne PLOUVIGNER	Bretagne Chrome

Service public de l'assainissement

Contrôle de conformité des branchements

	2015	2016
Nombre de contrôles	964	2096
Conforme	705	1680
Non conforme	259	416
Taux de conformité	73%	80%

Les travaux

ANNEE	2015	2016
TRAVAUX EXTENSION	1334	4062
TRAVAUX RENOUVELLEMENT/RENFORCEMENT	15360	12885
BRANCHEMENTS NEUFS REALISES	115	96
LINEAIRE CURE EN KM	23,6	20,5
% LINEAIRE CURE	3,72%	3,19%

Service public de l'assainissement

Les indicateurs financiers

Les recettes

Elles proviennent principalement de la redevance assainissement et de l'amortissement des subventions. Elles se sont élevées à 6 696 011,02 € HT.

Les dépenses

Elles s'élèvent à 3 506 444,56 € HT. Elles sont principalement dues à la dotation aux amortissements et aux intérêts de la dette.

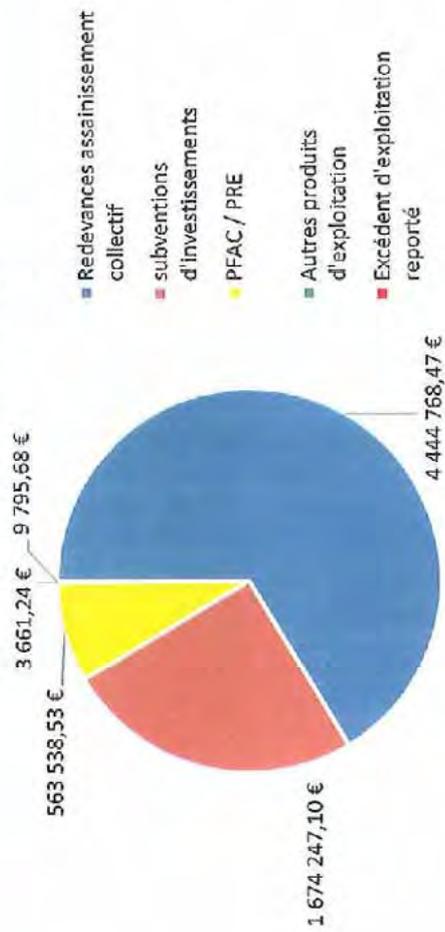
La dette

	2014	2015	2016
Dette en capital au 31/12	18 551 929,00 €	18 006 058,00 €	21 500 751,76 €
Remboursement capital	2 327 003,29 €	2 409 592,01 €	2 258 873,22 €
Intérêts	795 870,23 €	454 228,76 €	515 000,00 €

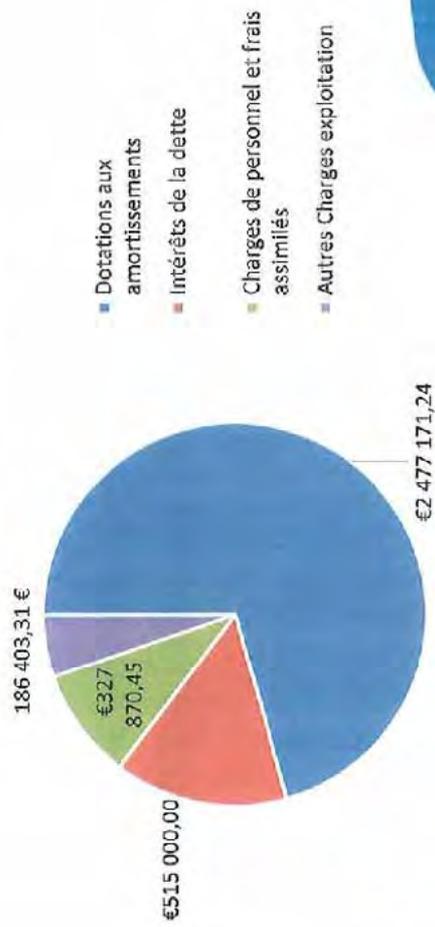
La durée d'extinction est de 11,23 années.

Service public de l'assainissement

Recettes de fonctionnement

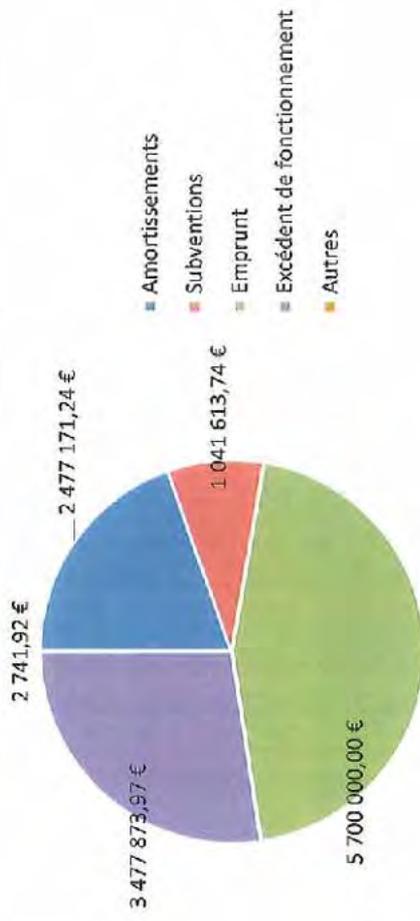


Charges de fonctionnement

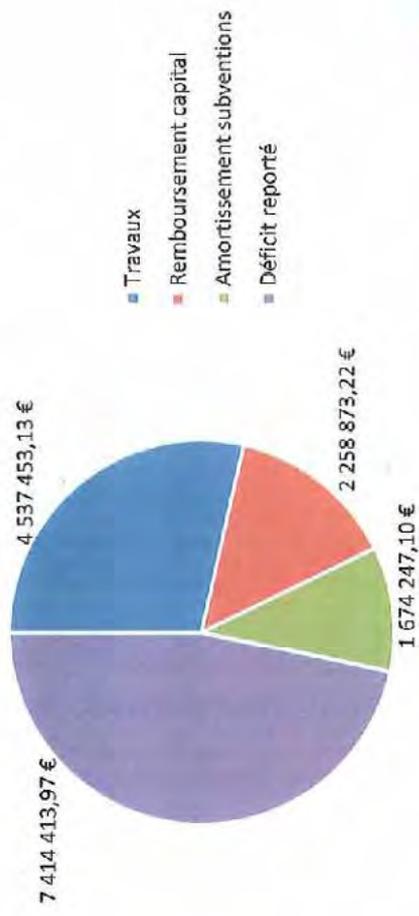


Service public de l'assainissement

Recettes d'investissement



Dépenses d'investissement



Service public de l'assainissement

Le montant de la surtaxe assainissement

Le montant TTC de la facture d'eau de 120 m³ en 2015 est de :

Année	2015	2016	2017
CARNAC/LA TRINITE	381,74€	380,39€	381,42€
CAMORS, LANDAUL, PLUVIGNER	269,97€	269,20€	269,20€
Reste Territoire	340,74€	339,41€	340,38€



LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Service public de l'assainissement

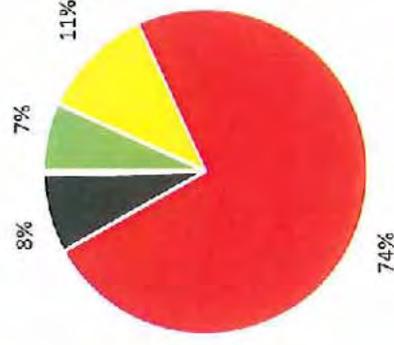
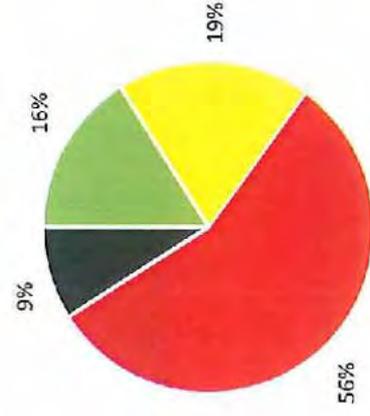
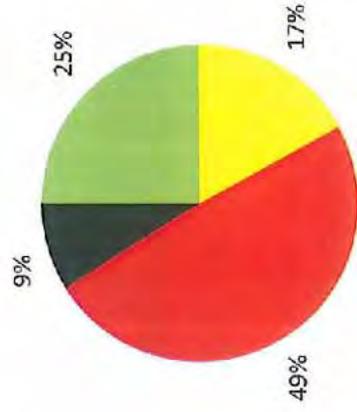
2 – le service de l'assainissement non collectif

- 11 285 installations ANC,
- Population estimée à 26 095 habitants,
- 4029 visites de bon fonctionnement réalisées depuis 2012 dont 647 conformes – 16%
- visites de bon fonctionnement

Année	Nombre de visites	Nombre d'ANC conformes	Taux de conformité
2013	777	187	24%
2014	885	220	25%
2015	848	144	17%
2016	782	53	7%

Les indicateurs techniques

Les visites de fonctionnement – classements



- Conforme
- Conforme avec réserves
- Non conforme sans obligation de travaux
- Non conforme avec obligation de travaux

Service public de l'assainissement

- Contrôles conception

Année	Nombre de contrôles
2013	256
2014	228
2015	317
2016	274

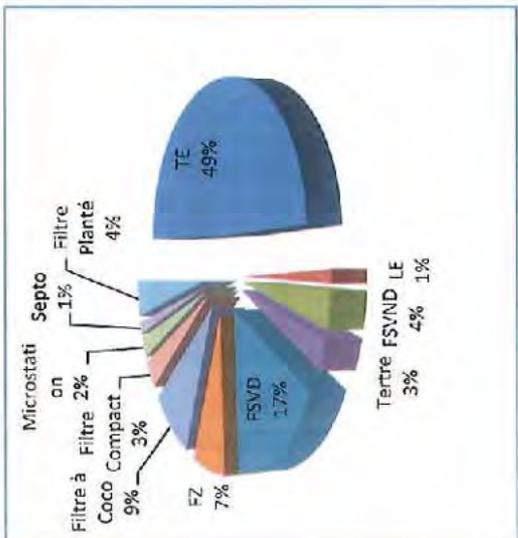
- Contrôles de bonne exécution

Année	Nombre de contrôles
2013	206
2014	225
2015	210
2016	201

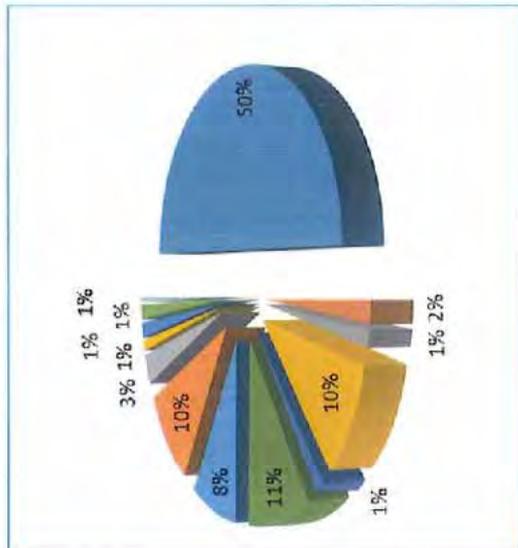
Les indicateurs techniques

Caractéristiques techniques des assainissements neufs

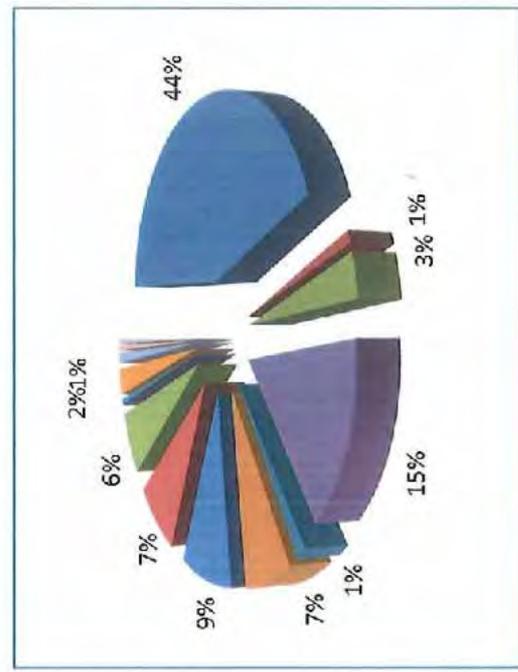
2014



2015



2016



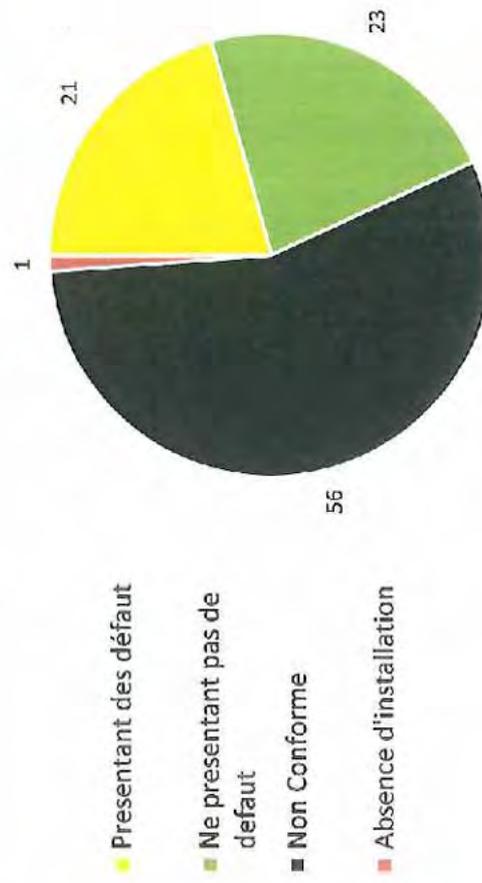
- Tranchées d'épandage
- Lit d'épandage
- Filtre à sable non drainé
- Filtre à sable drainé
- Terre D'infiltration
- Filtre à coco

- Filtre Compact Box Eparco
- Filtre à zéolithe
- Filtre Planté
- Septo
- Filtre Compact Biorock
- Microstation
- Filtre Compact Clearfox
- Microstation Oxyfix

Service public de l'assainissement

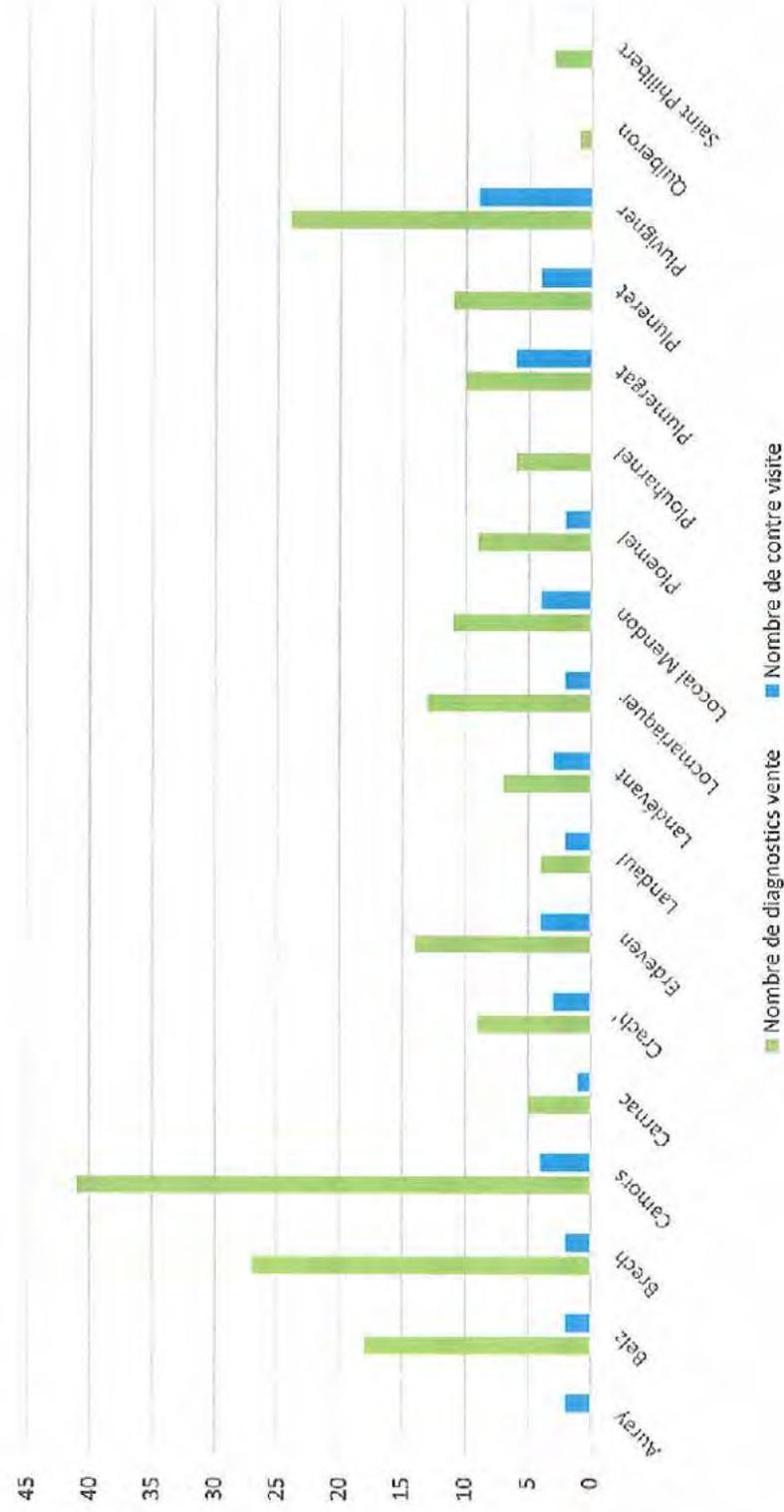
- Diagnostics vente dont 50 contre-visites

Année	Nombre de visites	Contre-visites
2013	145	19
2014	156	36
2015	268	65
2016	263	50



Service public de l'assainissement

- Diagnostics et contre-visites réalisées en 2016 dans le cadre d'une cession immobilière :



Service public de l'assainissement

Le service du SPANC assure le suivi d'une opération de réhabilitation groupée permettant à certains usagers de bénéficier d'une aide financière.

Les faits marquants concernant la compétence réhabilitation au titre de l'année 2016 ont été :

- ✓ Le marché d'études qui a été attribué à Aqualogik le 2 juin 2016
- ✓ La réunion publique à Locoal-Mendon qui s'est déroulée le 28 juin 2016
- ✓ La signature des premières conventions d'études en juillet 2016
- ✓ Les premières visites par le bureau d'études qui ont eu lieu en septembre 2016
- ✓ Les premières restitutions d'études aux propriétaires en décembre 2016

En 2016, le SPANC comptabilisait 32 conventions d'études signées

Service public de l'assainissement

Les autres tarifs

Type de redevance	Tarif 2016
Redevance de contrôle de conception	85 € HT
Redevance de contrôle d'exécution	95 € HT
Redevance de contre visite du contrôle d'exécution	50 € HT
Redevance de diagnostic vente	172 € HT
Redevance de contrôle de fonctionnement	34 € HT par an pendant 6 ans
Redevance déplacement blanc	45 € HT
Redevance contrôle de branchement (tranchées ouvertes)	35 € HT
Redevance frais de dossier	500 € HT

RPQS

Merci pour votre attention

Envoyé à la Sous-Préfecture le 26/02/2018
Compte-rendu affiché le 26/02/2018
Reçu par la Sous-Préfecture le 27/02/2018

25- DSTS - SYNDICAT EAU DU MORBIHAN - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2016

Monsieur Jean-Yves MAHEO, 5ème Adjoint, expose à l'assemblée :

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président d'un établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de son établissement.

Le syndicat Eau du Morbihan exerce les compétences obligatoires production et transport d'eau potable sur 277 communes et la compétence optionnelle distribution sur 116 d'entre elles.

Le syndicat est organisé en 16 collèges territoriaux, représentation locale des communes, communautés de communes et syndicats intercommunaux membres. Auray fait partie du collège "Auray - Belle-île".

Le rapport fait état

- de la ressource en eau

- de la production d'eau potable:

- 24,8 Mm3 produits, complétés par 6,8 Mm3 d'import extérieur
- 16 unités de production à partir d'eau de surface fournissant 76 % de l'eau produite dont la retenue de Tréauray à Brec'h et Pluneret qui alimente Auray.
- 38 stations de traitement d'eau souterraine fournissant 24 % de l'eau produite
- 56 réservoirs "de tête"
- 4 stations de reprise
- 270 km de canalisations

- du transport d'eau potable :

il est à noter que le déficit de pluviométrie observé dès l'été 2016 a contribué à une forte diminution de la disponibilité de la ressource. En particulier, le stock d'eau brute de la retenue de Tréauray s'est avéré insuffisant : l'unité qui alimente le territoire d'AQTA a dû être arrêtée durant 12 semaines à l'automne 2016. Cet arrêt a été compensé par une production accrue sur d'autres sites du périmètre de Eau du Morbihan et des imports extérieurs (Vannes, Institution d'Aménagement de la Vilaine, Lorient agglomération) dont les volumes ont été acheminés par le réseau d'interconnexions.

- de la distribution

La commune d'Auray ne fait pas partie du réseau de distribution d'Eau du Morbihan.

- des moyens financiers et des budgets :

En fonctionnement :

CA 2016	Production	Transport - négoce	Distribution
Recettes	21 612 914 €	26 060 132 €	17 556 371 €
Dépenses	14 061 716 €	21 558 181 €	16 341 321 €

Résultats de clôture	7 551 197 €	4 501 950 €	1 215 049 €
----------------------	-------------	-------------	-------------

Ces excédents sont en partie affectés sur les sections d'investissement.

En investissement, le montant des travaux engagés en 2016 a été de 4 387 355 € HT en production, 189 748 € HT en transport et 5 324 548 € HT en distribution.

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 12 février 2018.

A reçu un avis favorable en Municipalité du 06/02/2018,

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil municipal :

- **A PRIS CONNAISSANCE** du rapport



Le mot du Président



Eau du Morbihan a poursuivi en 2016 ses missions de Producteur et de Distributeur d'eau potable, en déclinant ses priorités :

- ▼ La mutualisation de la ressource disponible,
- ▼ La sécurisation de l'alimentation en eau, notamment par le biais du réseau départemental d'interconnexions,
- ▼ La gestion patrimoniale des infrastructures, pour une desserte en eau de qualité, en quantité suffisante, auprès des abonnés.

Son organisation solidaire a permis d'assurer la continuité du service tout au long de l'année, malgré une tension grandissante sur la ressource dès l'été 2016. Le déficit de pluviométrie s'est poursuivi en automne puis en hiver 2016-2017, contrariant la recharge des nappes et réduisant les débits des cours d'eau.

Parallèlement, la consommation à partir du réseau public augmente : les ressources privées étant elles aussi à sec ou à des niveaux très bas, on assiste à un report sur le réseau public.

La croissance de l'activité économique, dont on ne peut que se réjouir, augmente également la demande.

Une gestion fine des ressources, alliée à des configurations adaptées du réseau d'interconnexions et de sécurisation, a donc été nécessaire, et se poursuit en 2017.

Cet épisode de sécheresse hivernale rappelle la nécessité d'anticiper le changement climatique, l'évolution démographique et le développement d'activités économiques. A ces enjeux, s'ajoutent la gestion patrimoniale des infrastructures, et en particulier des réseaux, et la mise en œuvre des plans de gestion de sécurité sanitaire.

Pour y faire face, disposer d'une gestion globale à grande échelle s'avère indispensable, dépassant les limites administratives et les visions locales. Sont aussi nécessaires une mutualisation des ressources et des moyens, ainsi qu'une taille suffisante pour réaliser des économies d'échelles.

Eau du Morbihan est en ordre de marche pour répondre à ces enjeux, assurer le meilleur service à l'abonné et permettre le développement des territoires, tout en préservant un principe fondateur du syndicat : la solidarité.



Le Président,
Aimé KERGUERIS



Sommaire

Compétences et gouvernance	P.4
Ressource	P.8
Production d'eau potable	P.13
Transport d'eau potable	P.15
Distribution	P.17
Relation avec les abonnés	P.20
Exploitation du service	P.21
Moyens financiers et budgets	P.23
Moyens humains	P.27





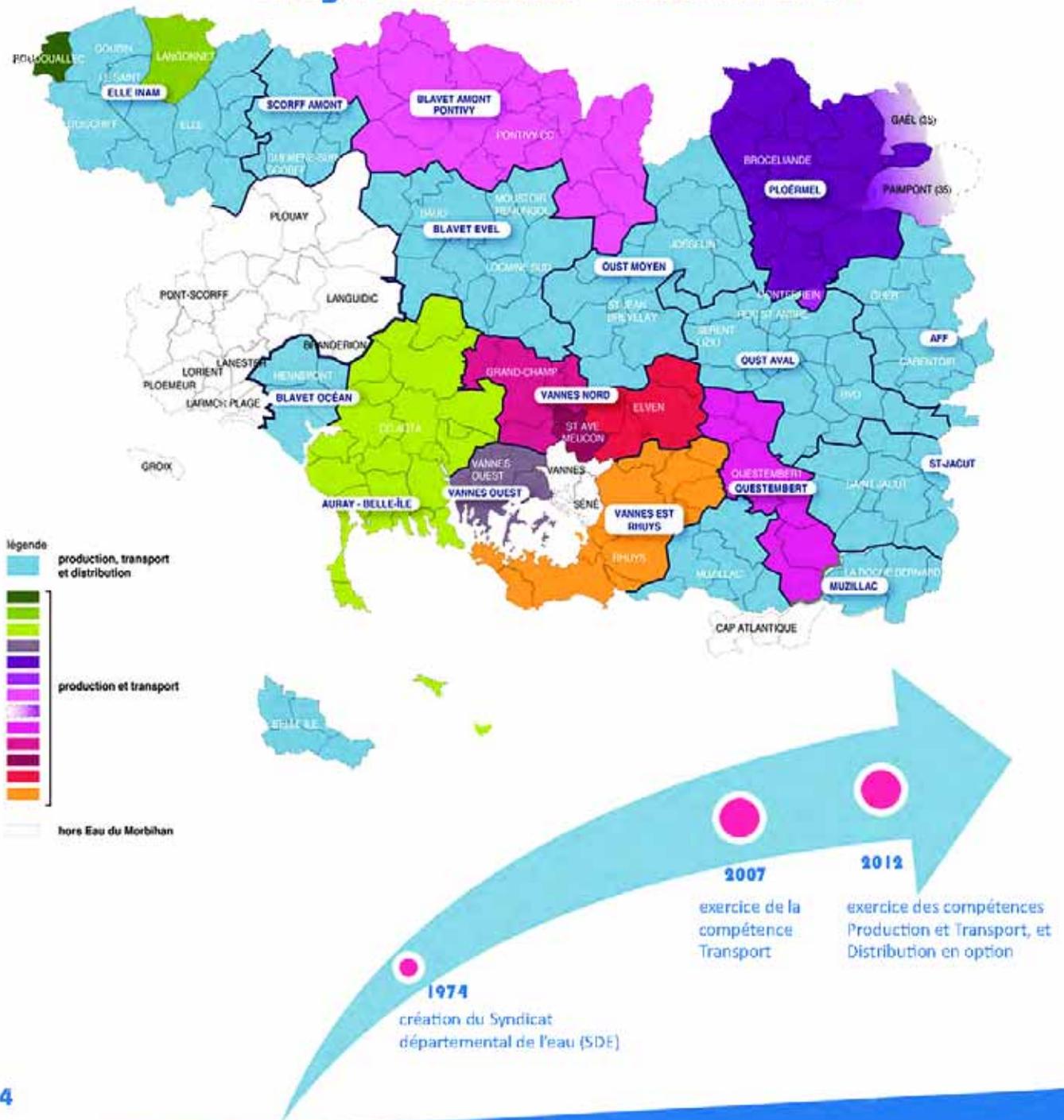
Compétences et gouvernance

▼ Au 31 décembre 2016, Eau du Morbihan exerce les compétences obligatoires Production et Transport d'eau potable sur 227 communes, et la compétence optionnelle Distribution sur 116 d'entre elles. Au gré des créations des communes nouvelles, le périmètre couvre 224 communes en 2017, dont 113 pour la Distribution.

Le Syndicat est organisé en 16 Collèges territoriaux, représentation locale des communes, communautés de communes et syndicats intercommunaux membres. Chaque Collège désigne ses représentants au Comité Syndical, formé de 96 délégués. Le Comité s'est réuni 4 fois en 2016.

Le Comité a élu son Président et 15 Vice-présidents, constituant le Bureau. Il s'est réuni à 7 reprises en 2016.

Collèges territoriaux - Situation 2016



LE BUREAU

2016

Compétences
Production
Transport

Compétences
totales

Vices-présidents
fonctionnels



Président
Collège Territorial
Blavet-océan

Aimé KERGUERIS



Vice-président affaires
administratives et
financières
Collège Territorial
Auray-Belle-Ile

Michel JEANNOT



Vice-président
Production et
Transport
Collège Territorial
Blavet amont Pontivy

Bernard DELHAYE



Vice-président
Distribution
Collège Territorial
Oust aval

René MORICE



Vice-président
relations avec les
abonnés
Collège Territorial
Blavet Eveil

Raymond LAUDRIN



Vice-présidente
Collège Territorial
Ellé Inam

Maryannick GUIGUEN



Vice-président
Collège Territorial
de St-Jacut

Armand JAOUEN



Vice-président
Collège Territorial
de l'Aff

Vincent COWET



Vice-président
Collège Territorial
Vannes ouest

Denis BERTHOLOM



Vice-président
Collège Territorial
de Ploërmal

Lucien LE BORGNE



Vice-président
Collège Territorial
Scorff amont

René LE MOULLEC



Vice-président
Collège Territorial
Vannes nord

Thierry EVENO



Vice-président
Collège Territorial
Oust moyen

Francis MOUNIER



Vice-président
Collège Territorial
de Questembert

Gilbert PERRION



Vice-président
Collège Territorial
Vannes est Rhuys

Dominique PLAT

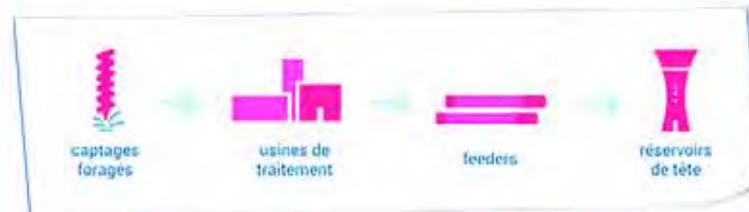


Vice-président
Collège Territorial
de Muzillac

Guy RIVAL



Compétences et gouvernance



La Production :

Elle recouvre :

- La protection de la ressource, par l'établissement des périmètres de protection,
- Le prélèvement de l'eau brute dans le milieu naturel,
- La potabilisation de l'eau dans des unités de traitement, et l'acheminement par des canalisations de gros diamètres,
- Le stockage dans des châteaux d'eau, ou des réservoirs en tête des réseaux de Distribution et de Transport.



Réservoir au sol de Tréano - Le Roc-Saint-André



Suppression de Poulmarc'h - Grand-Champ



Réservoir de Gourhel - Floérmel

Le Transport :

Il s'effectue via des canalisations de gros diamètres ou feeders permettant d'acheminer de l'eau potable, après traitement, d'un point de Production vers un lieu de consommation. En Morbihan, le réseau de Transport est interconnecté afin d'assurer l'alimentation de tout secteur du département, à tout moment, y compris en période de forte consommation estivale. Ces interconnexions de sécurité permettent également de pallier des arrêts programmés d'usines (pour maintenance, travaux, ...), non programmés (pannes, inondations, malveillances, pollutions, ...) ou de crise (sécheresse,...).



Feeder 500 Beitz – Ploëmel 2014

- ▼ L'organisation de la Production sur le territoire de Eau du Morbihan repose sur 3 niveaux de ressources :
 - ▼ Les ressources locales souterraines protégées, mais qui ne couvrent pas l'intégralité des besoins et sont sensibles aux étiages (période de niveau bas des nappes ou de faible débit, généralement de juin à octobre),
 - ▼ Les unités de Production locales qui complètent les ressources souterraines et peuvent, dans certains cas, participer à des échanges d'eau intra-départementaux,
 - ▼ Les unités de Production à vocation de sécurisation et d'export qui équilibrent l'équation besoins-ressources et peuvent pallier certaines défaillances des unités locales. Le réseau d'interconnexions est alimenté par ces unités de Production à vocation de sécurisation, disposant de capacités d'exportation, approvisionnées par des ressources pérennes, et réparties sur le territoire départemental.



Unité de Production de Mangoez 2 - Cléguérec



Unité de Production du Lac au Duc - Ploëmel



Chiffres clés 2016

- 26,9 Mm³ prélevés dont 23 % d'eau souterraine,
- 82 % des ressources sont dotées d'un périmètre de protection de captage par Déclaration d'Utilité Publique (DUP),
- 2 nouveaux arrêtés de DUP (forages de Hoëdic en date du 8/01/2016 et de Houat en date du 9/12/2016),
- 5 procédures en cours (Kerven à Lignol, Toultreincq à Gourin, Tréauray à Brech/Pluneret, Keranna à Séglien, Kerdaniel à Saint Jean Brévelay),
- 290 000 € d'aides aux structures porteuses de contrat de bassin versant.

L'établissement des périmètres de protection par voie de DUP a pour objectif de protéger le point de prélèvement des pollutions accidentelles. En Morbihan, comme dans toute la Bretagne, des dispositions spécifiques aux pollutions diffuses d'origine agricole sont intégrées aux arrêtés de DUP portant sur les ressources souterraines afin de les protéger. La mise en œuvre des dispositions de l'arrêté de DUP (retour en prairie, interdiction d'intrant, ...) permet d'améliorer la qualité de l'eau brute et dans certains cas, de ré-ouvrir certains captages.



Forage à Hoëdic

Travaux 2016

Le Morbihan compte 8 captages prioritaires identifiés dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne, dont 6 sur le périmètre de Eau du Morbihan :

- La Herbinaye à Guillac,
- Carrouis à Béganne,
- Coetven à Ploërdut,
- Fandemay à Carentoir,
- Gué Blandin à St Jacut les Pins,
- Kerdaniel à St Jean Brévelay.

Eau du Morbihan contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'actions dans les aires d'alimentation des captages, notamment en collaboration avec les structures de bassin versant.

Dans le cas particulier du captage de Carrouis à Béganne, l'aire d'alimentation du captage correspondant à la délimitation du périmètre de protection, Eau du Morbihan assure la maîtrise d'ouvrage de la démarche. La mise en œuvre des actions est confiée à la Chambre d'Agriculture.



Boisement dans le périmètre de protection du captage de Locmeren-des-près (Grand-Champ)



Puits de Carrouis – Béganne

En 2016, les premières mesures du programme d'actions triennal ont été mises en œuvre. Plusieurs actions ont été proposées aux agriculteurs de l'aire d'alimentation :

- ▼ Actions collectives : plateforme de différents couverts végétaux, semis de Ray-grass Italien (RGI) sous couvert de maïs, etc,
- ▼ Actions individuelles : analyses d'effluents, mesures de reliquats azotés dans le sol, diagnostic d'exploitation, conseils agronomiques individuels, etc.



Démonstration de semis de RGI sous couvert de maïs (juin 2016) - Béganne

▼ Opérations de recherches en eau

▼ Programme Plouray :

Des ressources supplémentaires sont recherchées dans le secteur de l'unité de Production de Tourlaouen afin de renforcer la sécurisation des forages existants de ce secteur.

Le programme a débuté en 2015 pour un montant total de : 280 000 € HT.

- ▼ Phase 1 : étude préliminaire d'identification de sites potentiels (fin 2015),
- ▼ Phase 2 : prospection géophysique (début 2016),
- ▼ Phase 3 : travaux de forages de reconnaissance, de réhabilitation des forages existants et pompages d'essai (de mai à octobre 2016).



Travaux de forage de reconnaissance à Tourlaouen - Plouray

▼ Programme de la presqu'île de Rhuys :

Afin de diversifier la ressource sur la presqu'île de Rhuys et de mobiliser des ressources de proximité, un programme de recherche en eau souterraine a été engagé en 2016, pour un montant total de 500 000 € HT sur 3 ans.

Le programme a débuté fin 2015 par des études préliminaires des sites potentiels.

La prospection géophysique s'est déroulée au printemps 2016.

Les travaux de forage et d'essai de pompage se dérouleront en 2017 et 2018.



Captage site de Tourlaouen - Plouray

▼ Autres réalisations :

Forage de reconnaissance réalisé à Casteldeuc sur la commune de Mohon, et nouveaux forages d'exploitation à Coëtven sur Ploërdut.



La sécurité des barrages

Outre les prises d'eau en rivières et les forages, l'eau est également prélevée dans des retenues formées par des barrages.



Barrage de Tréauray - Brech/Pluneret



Curage en eau de la retenue du Barrage de Borfloc'h - Le Palais

Borfloc'h à Belle-Ile :

Préparation de l'examen technique complet par curage du pied amont du barrage à l'automne 2016, afin de réaliser une inspection sub-aquatique par plongeur et robot au printemps 2017.
Montant des travaux 2016 : 90 000 € HT.

Barrage	Capacité totale retenue	Commune(s) d'implantation du barrage	Arrêté de classement	Classe	Commentaires
Borfloc'h	478 000 m ³	Le Palais	AP 03/08/2009	A	Réparation des bétons de la galerie (septembre 2016) Préparation de la revue de sûreté 2017 Préparation de l'examen technique complet par curage du pied amont (automne 2016)
Antoureau	246 000 m ³	Le Palais	AP 03/08/2009	C	
Bordilla	111 000 m ³	Le Palais	AP 03/08/2009	C	
Tréauray	769 000 m ³	Brech et Pluneret	AP 03/08/2009	C	Travaux de sécurisation contre les crues en 2014/2015
Pont-Sal	190 000 m ³	Plougoumen	AP 03/12/2010	C	Effacement du barrage programmé en 2017
Trégat	706 000 m ³	Treffléan et Theix	AP 03/08/2009	B	Programmation de travaux à réaliser en 2017 (injections en fondation, débit réservé)
Lac au Duc	3,4 Mm ³	Ploërmel et Taupont	AP 11/07/2014	C	Convention cadre de gestion du barrage proposée aux propriétaires pour désigner Eau du Morbihan gestionnaire unique Travaux de sécurisation programmés
Le Rhodoir	340 000 m ³	Nivillac et Herbignac (44)	Procédure de classement en cours (en C)		Abaissement de la cote de retenue normale de 1 m et dépose du clapet (été 2016)
Pen Mur	855 000 m ³	Muzillac	AP 07/05/2010	D	Site appartenant au Département Eau du Morbihan désigné exploitant de l'ouvrage

Restoration de la continuité écologique

L'effacement du barrage de Pont-Sal à Plougoumelen

Par délibération du 19 mars 2015, le syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de Vannes Ouest, propriétaire, a décidé de l'effacement du barrage de Pont Sal et de l'usine de Production attenante. Ces ouvrages, mis à disposition de Eau du Morbihan pour l'exercice de la compétence Production, ne sont plus utilisés depuis août 2012. L'effacement du barrage a pour but de redonner au cours d'eau son cheminement naturel et améliorera la continuité écologique.



Le barrage de Pont-Sal et l'unité de Production - Plougoumelen

Les motivations de cette décision reposent sur la faible disponibilité et la qualité dégradée de la ressource, ainsi que sur la vétusté de l'usine. Cet arrêt, programmé depuis 2003 dans le cadre du schéma directeur départemental, est rendu possible par la mise en œuvre de solutions alternatives d'alimentation (réseau d'interconnexions, ville de Vannes).



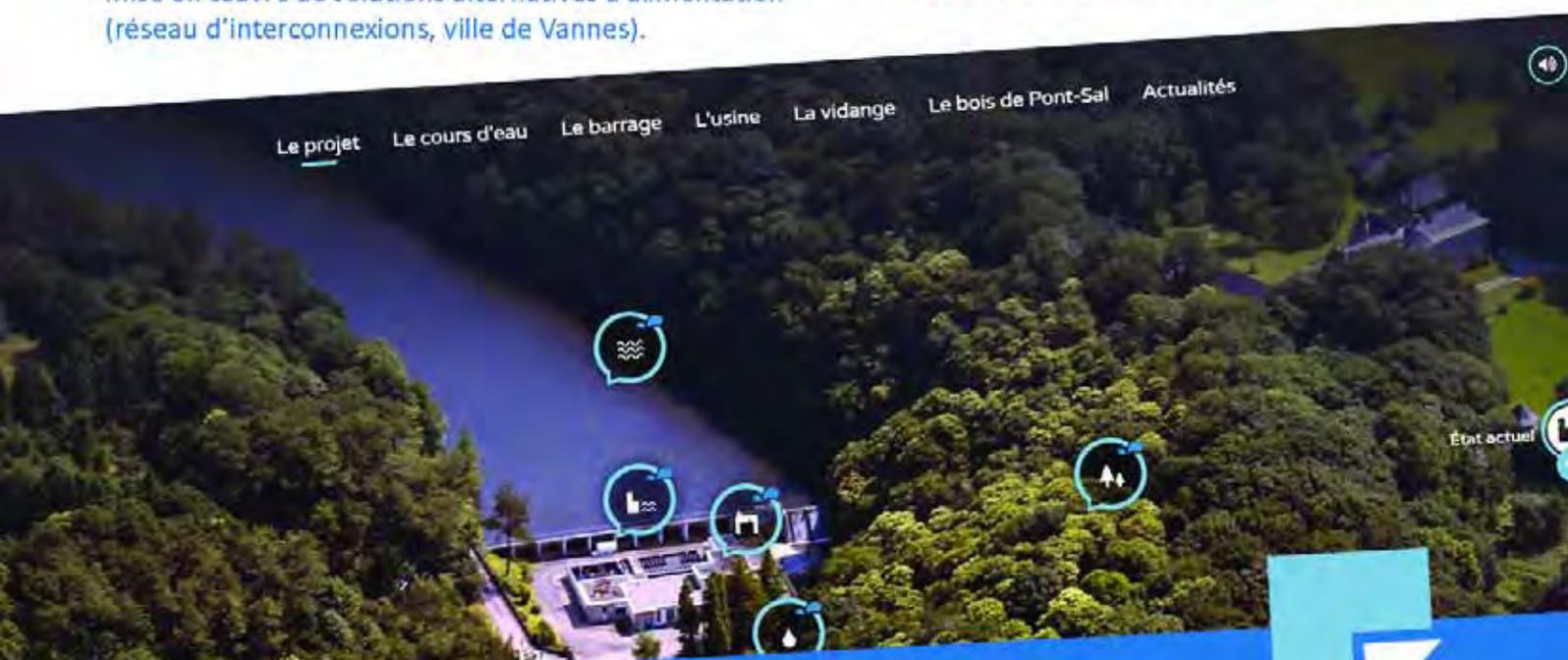
Déversoir du barrage de Pont-Sal - Plougoumelen

Suite à cette décision, Eau du Morbihan a mené en 2016 l'ensemble des études préalables aux travaux qui se déroulent en 2017.

La définition des options techniques, des modalités de suivi, l'information préalable des riverains, etc, ont été définies dans un cadre partenarial avec le SIAEP de Vannes Ouest, le Département, la commune de Plougoumelen, les services de l'Etat, l'agence française de la biodiversité, la fédération et les associations locales de pêche.

Un site Web spécifique a été créé pour présenter le projet et suivre l'avancement des travaux :

www.pont-sal.eaudumorbihan.bzh





Reconnexion du ruisseau du Golut

Le ruisseau du Golut a fait l'objet en 2016 de travaux de restauration sur la commune de Neulliac : il est désormais à nouveau reconnecté au réseau hydrographique et a retrouvé son état naturel initial.

Le ruisseau du Golut se déversait dans le Blavet à l'amont immédiat de cette prise d'eau. Le Golut présentant des teneurs élevées en nitrates, les eaux du cours d'eau avaient été déviées à l'aval de la prise d'eau brute, par la pose d'un « avaloir » connecté à une canalisation rejetant dans le Blavet, environ 100 m plus loin. La confluence entre le Golut naturel et le Blavet au niveau du chemin de halage avait également été condamnée.



Situation en février 2016 - Neulliac

En 2014, la mise en service de l'unité de Production de Mangoër 2 à Cléguérec a permis l'arrêt définitif de l'unité du Valvert à Noyal-Pontivy. La prise d'eau dans le Blavet au Porzo devenant inutile pour la Production d'eau potable, Eau du Morbihan a décidé de restaurer la confluence naturelle du Golut avec le Blavet afin de rétablir la continuité écologique.

Les travaux ont été réalisés en septembre 2016 : l'avaloir a été retiré, la canalisation enterrée condamnée. Les berges ont été aménagées, et le lit du ruisseau a été restauré par l'apport de granulats. La confluence naturelle a ainsi pu être rouverte.

Après seulement quelques mois, les effets positifs sont déjà bien visibles : reprise de la végétation aquatique, décolmatage du substrat, bonne diversité des écoulements, présence d'alevins et de vairons en nombre.

Afin de confirmer et quantifier ces effets positifs, la Fédération de Pêche du Morbihan a mis en place un suivi hydrobiologique sur ce ruisseau. Par ailleurs, à la demande de l'association de pêche locale (AAPPMA de Pontivy), ce cours d'eau a été classé en réserve de pêche par arrêté préfectoral : l'interdiction de pêche permettra une recolonisation plus importante et plus rapide du Golut par les différentes espèces piscicoles présentes dans le secteur.



Réaménagement des berges et réouverture de la confluence Neulliac



Golut après travaux - Neulliac



Production d'eau potable

Chiffres clés 2016

- ▼ 227 communes constituant le périmètre de Eau du Morbihan,
- ▼ 56 réservoirs « de tête »,
- ▼ 4 stations de reprise,
- ▼ 270 km de canalisation,
- ▼ 16 unités de Production à partir d'eau de surface fournissant 76 % de l'eau produite,
- ▼ 38 stations de traitement d'eau souterraine fournissant 24 % de l'eau produite,
- ▼ 24,8 Mm³ produits, complétés par 6,8 Mm³ d'import extérieur.



Réservoir de Tréano - Le Roc-Saint-André

Travaux 2016

- ▼ Construction de l'unité de Production Le Marais - Treffléan :
démarrage du chantier de construction en mars 2015,
unité de 400 m³/h en remplacement de l'unité de Trégat à Theix-Noyal,
mise en service en avril 2017,
montant des travaux : 7,2 M€ HT.
- ▼ Modernisation de l'unité de Production de Barrégant - Le Faouët :
démarrage des travaux de la filière de traitement (100 m³/h) en juin 2016,
renvoi des eaux sales issues du traitement vers la station d'épuration (rejet dans la rivière de l'Ellé auparavant),
mise en service à l'automne 2017,
montant des travaux : 1,9 M€ HT.
- ▼ Modernisation de l'unité de Production de Tourlaouen - Plouray :
10 mois de travaux à compter de septembre 2016,
montant des travaux 784 000 € HT.
- ▼ Réhabilitation du réservoir de Tréano - Le Roc-Saint-André (Val d'Oust):
début des travaux en novembre 2016 pour une durée de 4 mois,
montant des travaux : 94 500 € HT.



Unité de Production Le Marais - Treffléan



Unité de Production de Tourlaouen - Plouray



Production d'eau potable

- Création de lagunes de décantation des eaux issues du traitement sur les stations d'eau souterraine de :

- Cran à Treffléan,
- Cadigué à Guisriff,
- Lindorum à Le Faouët.

Montant des travaux 200 000 € HT.

- Démantèlement des installations de dessalement du site de Grands Sables à Locmaria (Belle-Ile) : enlèvement des skids de dessalement, suppression de la lagune, remise en état du site, sécurisation du pompage du vallon de Coléty.

Montant des travaux 120 000 € HT.



Unité de Production de Cran - Treffléan



Livraison de matériel - Houat

- Modernisation des unités de Production des îles de Houat et de Hoëdic : démarrage des travaux de modernisation des filières de traitement en avril 2015 à Hoëdic et septembre 2015 à Houat, mise en service en Juillet 2016 pour Houat octobre 2016 pour Hoëdic, montant des travaux : 1,2 M€ HT.



Unité de Production - Hoëdic



Transport d'eau potable

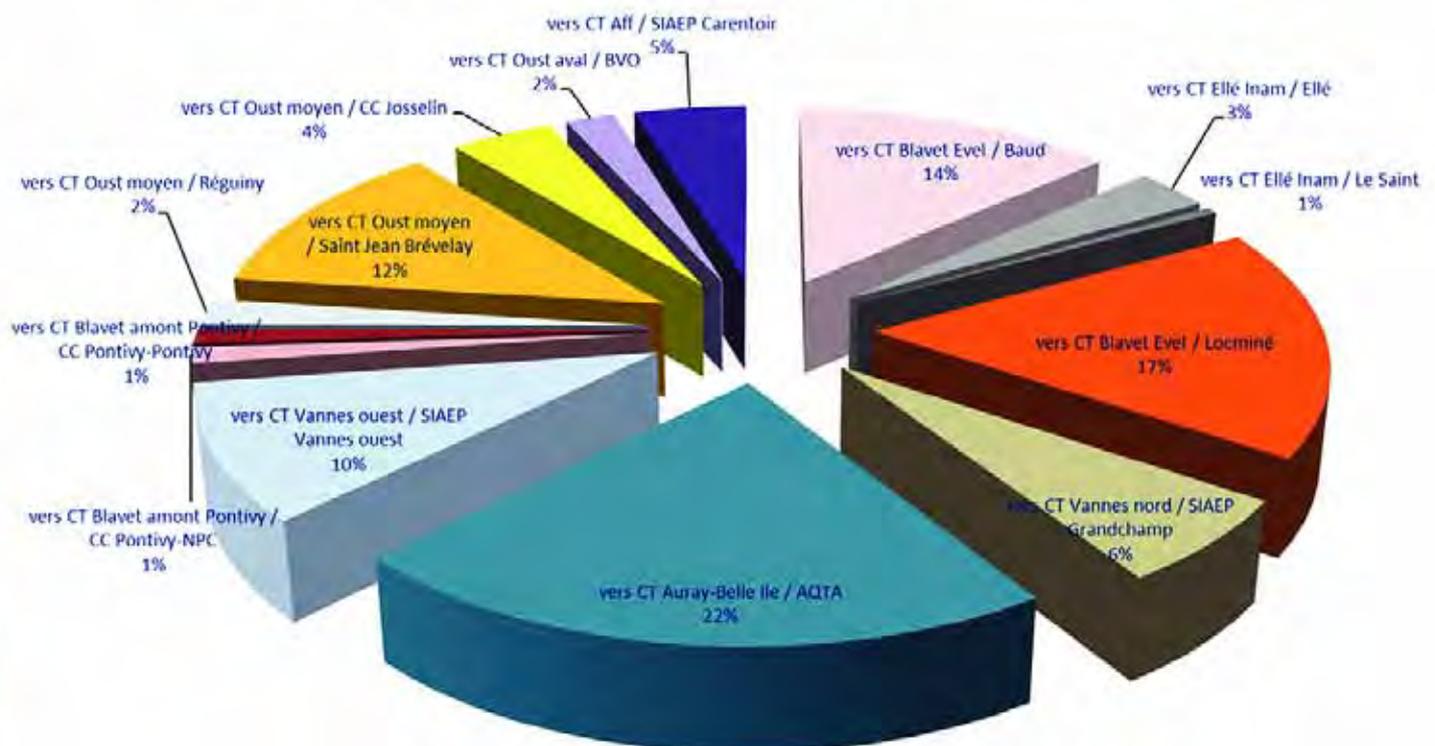
Chiffres clés 2016

- 227 communes constituant le périmètre de Eau du Morbihan,
- 6 sites de surpression,
- 6 ouvrages de stockage,
- 200 km de canalisations de gros diamètre,
- 7,5 Mm³ desservis à partir du réseau d'interconnexions.

Le réseau d'interconnexions dessert principalement le centre du Morbihan qui ne dispose pas de ressource suffisante pour faire face aux besoins.

Le déficit de pluviométrie observé dès l'été 2016 a contribué à une forte diminution de la disponibilité de la ressource. En particulier, le stock d'eau brute de la retenue de Tréauray à Brec'h et Pluneret, s'est avéré insuffisant : l'unité de Production de Tréauray qui alimente le territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique, a dû être arrêtée durant 12 semaines à l'automne 2016. Cet arrêt a été compensé par une Production accrue sur d'autres sites du périmètre de Eau du Morbihan et des imports extérieurs (Vannes, Institution d'Aménagement de la Vilaine, Lorient agglomération) dont les volumes ont été acheminés par le réseau d'interconnexions.

Exportations ou volumes desservis par le réseau d'interconnexions 2016



En % sur le volume



Distribution

- La Distribution recouvre l'acheminement de l'eau produite par les unités locales de Production ou acheminée par les réseaux d'interconnexions de Transport jusqu'au branchement de chaque abonné, par un « chevelu » de réseau.



Chiffres clés 2016

- 116 communes du périmètre de Distribution, compétence optionnelle,
- 110 844 abonnés,
- 10,9 M m³ vendus,
- 7 191 km de canalisation à 85,9 % de rendement du réseau de Distribution,
- 16 abonnés par km de réseau, caractérisant un service rural,
- 55 réservoirs.



Travaux de sécurisation - Saint-Tugdual



Suppresseur de Kerbiguet - Guer

Travaux 2016

7 230 M € HT de travaux ont été réalisés, afin d'assurer :

- Le renouvellement des canalisations**, pour maintenir ou améliorer leur rendement et limiter les pertes par fuite, éviter les casses sur les réseaux anciens... dans le cadre d'une gestion patrimoniale du réseau,
- Les extensions et renforcements du réseau**, pour desservir de nouveaux abonnés,
- Sécuriser la Distribution :**
En particulier, 2 opérations de maillage de réseaux de Distribution ont été menées sur 2016, afin de renforcer la sécurisation locale de la Distribution :

CT Ellé Inam / Scorff Amont : Ploërdut - St Tugdual

Objectif : interconnecter les réseaux de Distribution du secteur de Plouray (UP de Tourlaouen) et de Guémené sur Scorff (UP de Plaisance), pour assurer une alimentation permanente des abonnés en cas d'indisponibilité d'une des deux unités de Production.

Réalisation : pose de 3 km de canalisation en PVC bi-orienté PN 25 sur 3 km, réinstallation d'un surpresseur sur le site du réservoir de Coët Panner sur la commune de Saint-Tugdual, montant des travaux : 430 000 € HT, achevés en décembre 2016.

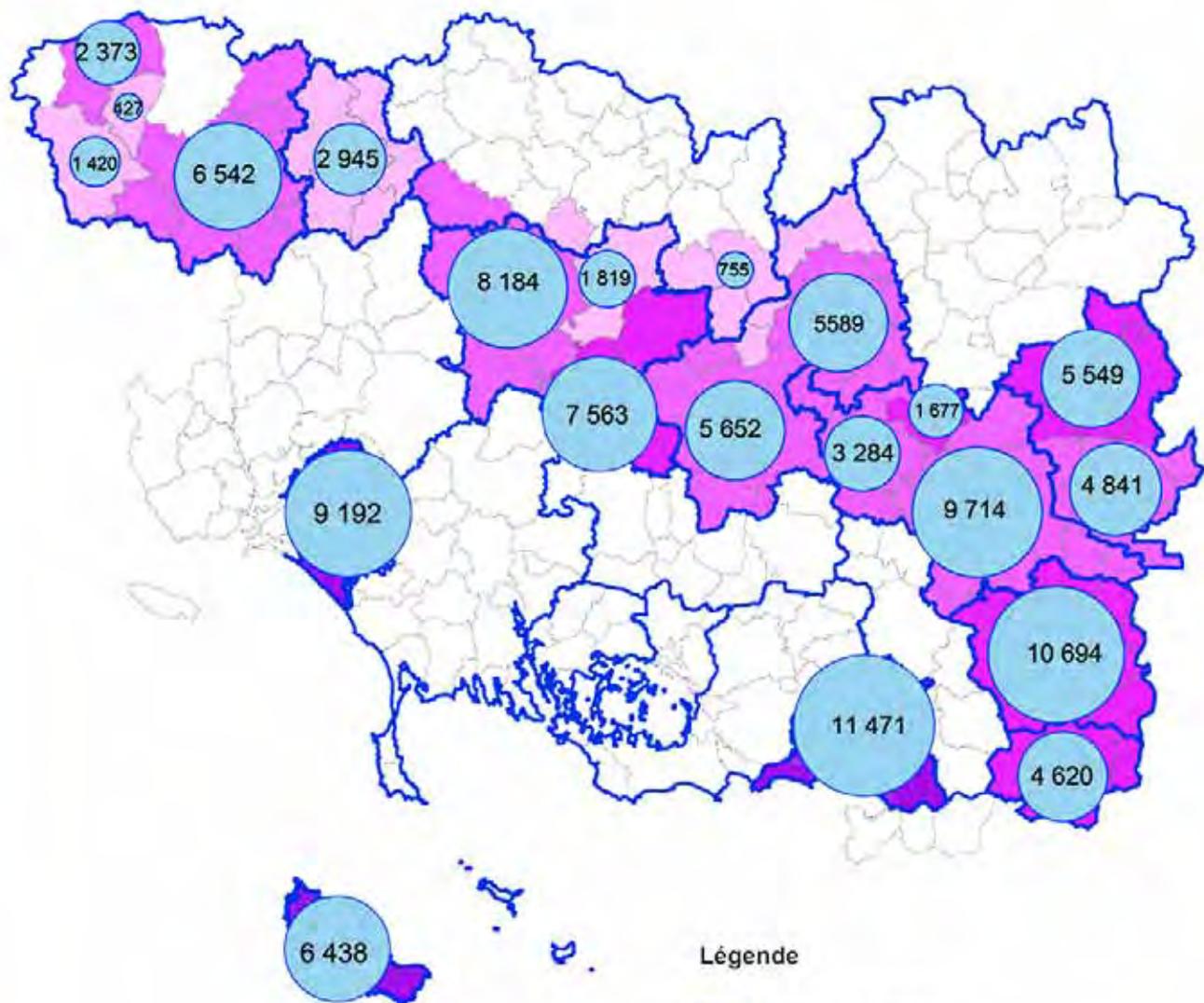
CT Aff : Kerbiguet - Guer

Objectif : augmenter la capacité de transfert du surpresseur de Kerbiguet pour assurer l'alimentation du réservoir du Camp de Coëtquidan, en cas de défaillance de l'unité de Production de La Lande (Beignon).

Réalisation : modification du surpresseur existant et pose d'un nouveau groupe de pompage, adaptation du réseau de Distribution en amont du surpresseur, montant des travaux : 180 000 € HT, achevés en octobre 2016.



Distribution



Légende

- Collèges Territoriaux
- Communes

Nombre total d'abonnés

- 3 000
- Total des abonnés 2016

Nombre d'abonnés au km de réseau hors branchement

- ≤ 10
- ≤ 15
- ≤ 20
- ≤ 30

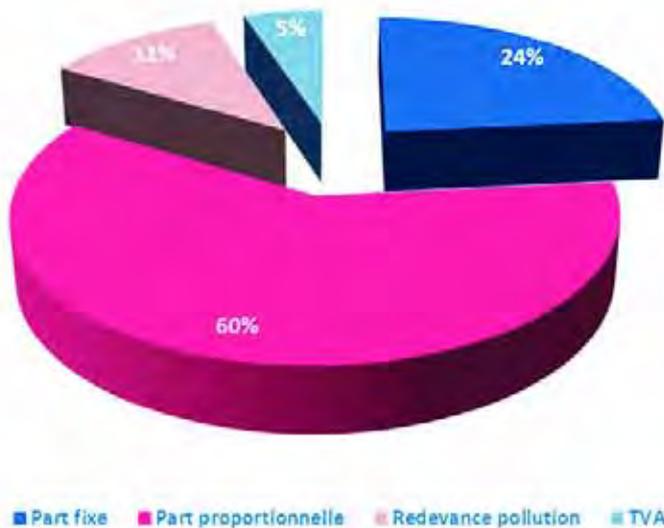
Grille tarifaire

A compter de 2016, le Comité Syndical de Eau du Morbihan a décidé :

- de la création d'une tranche de consommation de 0-30 m³, différenciée des tranches 31-500 m³ et supérieures à 500 m³, pour prendre en compte les consommations les plus modestes,
- du principe de revaloriser progressivement la part proportionnelle (tarif par m³ consommé) des tarifs jaunes et verts (gros et très gros consommateurs), à hauteur de 6 % par an en moyenne dès 2016 et jusqu'en 2021, afin de couvrir les charges du service,
- de faire évoluer progressivement et dès 2016 le tarif spécial communal vers le régime général, afin de viser sa suppression à échéance 2021.

Tarifs		Au 01/01/16	Au 01/01/17
Tarif BLEU			
Part fixe (€ HT)	Abonnement compteur ordinaire Ø15/20	73 €	75 €
	Abonnement compteur Ø30/40	156 €	160 €
	Abonnement compteur Ø60/80	309 €	314 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 : 0 à 30 m ³	1,56 €/m ³	1,57 €/m ³
	Tranche 2 : 31 à 500 m ³	1,58 €/m ³	1,61 €/m ³
	Tranche 3 : au delà de 500 m ³	1,22 €/m ³	1,24 €/m ³
Tarif JAUNE			
Part fixe (€ HT)	Abonnement forfaitaire par site	1 646 €	1 646 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		0,89 €/m ³	1,05 €/m ³
Tarif VERT			
Part fixe (€ HT)	Abonnement forfaitaire par site	1 206 €	1 206 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Période basse saison : janvier-juin et novembre-décembre	0,79 €/m ³	0,80 €/m ³
	Période d'été : juillet-octobre	0,80 €/m ³	0,85 €/m ³
Tarifs spéciaux	Usages agricoles Regroupement des compteurs m ³ au tarif Bleu	Usages communaux 1,05€/m ³	Bornes de puisage 1,24€/m ³

Composition de la facture d'eau
120 m³ au 01/01/2017



Montant total (TVA + redevance pollution comprises) : 319,67 €.

Evolution de la facture d'eau 120 m³



Montant hors taxes et redevances : 267 €
(soit 2,22 €/m³ pour 120 m³,
équivalent au tarif pratiqué en 2004)



Relation avec les abonnés

La Commission Consultative des Services Publics Locaux

Cette commission, obligatoire, est composée de 6 élus membres du Comité, de 5 représentants d'association. Les chambres consulaires sont également représentées, en tant qu'invités permanents à voix consultative.

Son rôle est d'informer et d'associer les usagers au service public d'eau potable, et notamment :

- Examen des rapports d'activités, des RPQS, des projets de grilles tarifaires, de règlement de service, ...
- Avis formel dans des procédures (projet de DSP, de création de régie, de participation à des programmes de recherche...).

04/07/2016

Ordre du jour

- A. Présentation des projets de Rapports sur le Prix et la Qualité du Service – Exercice 2015
 - a. Production - Transport
 - b. Distribution
- B. Réflexion sur la mise à jour du règlement de service

14/11/2016

Ordre du jour

- A. Projets de tarifs 2017
 - a. Tarifs Production
 - b. Tarif de Fourniture d'Eau en Gros (TFEG)
 - c. Tarifs Distribution
- B. Point sur les échéances des contrats d'exploitation
- C. Information sur la démarche de révision du règlement de service
- D. Actualité sur la ressource – sécheresse



Le site internet : www.eaudumorbihan.fr

Toutes les informations utiles sont mises en ligne (tarifs, contact clientèle...). Y sont également disponibles les informations d'actualité du syndicat, ainsi que les délibérations et documents publics, dans un souci de transparence et de pédagogie.



Exploitation du service

Chiffres clés 2016

- 40 contrats d'exploitation dont 20 marchés de service et 20 affermages.
- Sur les 40 contrats, 33 contrats ont été repris par Eau du Morbihan car antérieurs au 1^{er} janvier 2012.
- Sur le territoire de Eau du Morbihan, l'exploitation du service d'eau potable est réalisée majoritairement dans le cadre de marchés de prestation de service ou de délégations de service public (sous forme d'affermage).

Les exploitants, opérateurs privés, actuellement présents sont : SAUR, VEOLIA, SUEZ et STGS.

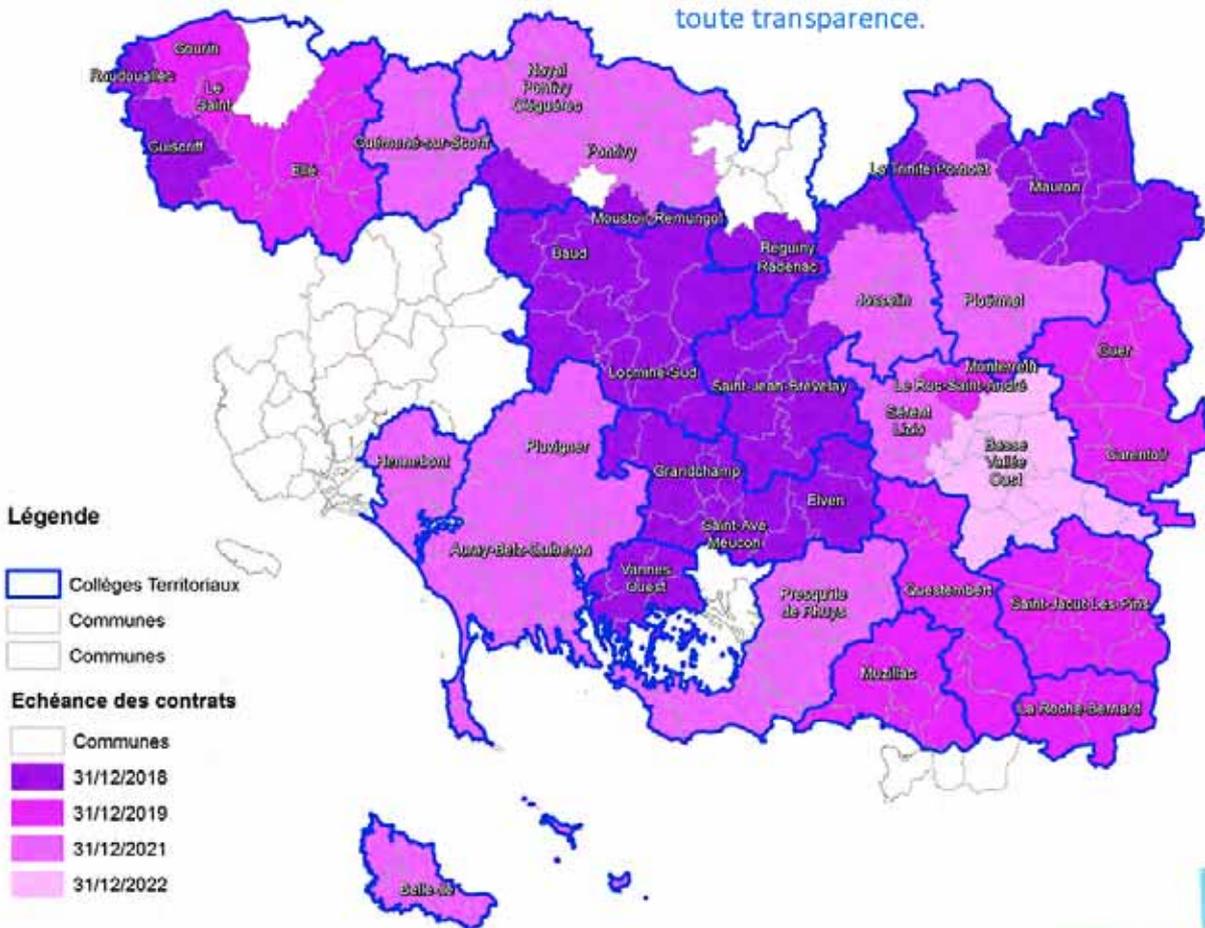
Les 3 régies communales en vigueur avant 2012 sont maintenues.

Eau du Morbihan est responsable de l'exploitation

Eau du Morbihan est la collectivité responsable et le donneur d'ordre : à ce titre, elle se doit de contrôler les sociétés auxquelles les missions d'exploitation technique du service et de gestion de la clientèle ont été confiées.

Ce contrôle a pour but :

- De s'assurer de la qualité des réalisations et de la réactivité de l'exploitant,
- De contrôler l'application des clauses contractuelles sur différents volets : techniques, grilles tarifaires, gestion clientèle...
- D'exercer les compétences confiées en exploitation en toute transparence.





Exploitation du service

▼ Réalisations 2016

Les avenants préparés ou intervenus en 2016 portent sur certains contrats et ont pour objectifs :

- ▼ D'intégrer les modifications apportées sur les équipements ou de nouveaux patrimoines, (comme le changement de réactifs sur l'unité de Production du Guern à Baud ou l'intégration de la suppression de Rongoët à Le Sourn),
- ▼ D'adapter certains engagements sur le réseau (en indice linéaire de perte),
- ▼ D'acter la répartition des compétences suite au transfert en 2012 (périmètre AQT),
- ▼ D'acter l'arrêt définitif d'installations (unité de Production et barrage de Pont Sal à compter de 2017),
- ▼ De regrouper certains contrats (SIAEP de Brocéliande).

Un marché de prestation de service a été conclu pour l'exploitation du patrimoine de Production sur le périmètre du SIAEP de la Presqu'île de Rhuys, intégrant au 1^{er} janvier 2017 la nouvelle unité de Production de Le Marais à Treffléan.

Un nouveau marché de prestation de service a également été signé pour l'exploitation du réseau d'interconnexions, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Production-Transport et Distribution, ainsi que les rapports d'expertise sont réalisés en interne, et consultables en ligne sur le site www.eaudumorbihan.fr.





Moyens financiers et budgets

Quelques principes

Le budget primitif détermine chaque année les actions qui seront entreprises. Le vote du budget primitif est un acte de prévision des recettes à encaisser et des dépenses à payer sur l'année.

Ainsi, les recettes attendues de l'année doivent couvrir les dépenses prévisionnelles. Cet équilibre inclut le résultat réel de l'exercice précédent, par section (fonctionnement d'une part, investissement d'autre part), constaté au compte administratif, également soumis au vote de l'assemblée.

Le budget primitif (ou prévisionnel) de l'année N est donc déterminé en fonction des résultats de l'année N-1 et des projets de l'année N.

Les comptes administratifs – CA 2016

La structure budgétaire de Eau du Morbihan repose sur trois budgets en lien avec les compétences exercées : un budget Principal-Production et deux budgets annexes (Transport - Négoce et Distribution).

Le compte administratif 2016 reflète le bilan des réalisations de l'année, par section, par rapport au budget prévisionnel.

CA 2016	Budget Principal- Production	Budget Transport- Négoce	Budget Distribution
Exploitation (Fonctionnement)			
Recettes	21 612 914.15 €	26 060 132.47 €	17 556 371.12 €
Dépenses	14 061 716.83 €	21 558 181.80 €	16 341 321.32 €
Résultats de clôture Fonctionnement	7 551 197.32 €	4 501 950.67 €	1 215 049.80 €

→ Vers Investissement 2017





Moyens financiers et budgets

Les résultats et les affectations correspondants sont repris dans les budgets 2017. Par budget, les excédents de clôtures des sections de fonctionnement sont affectés en partie sur les sections d'investissement couvrant le déficit de cette section, assurant un financement complémentaire et réduisant le recours à l'emprunt. Le solde non affecté est repris en section de fonctionnement.

Cette capacité à investir pour moderniser et entretenir le patrimoine (unités de Production, réservoirs, canalisations,...) et assurer la sécurisation (recherches en eau, protection de la ressource, interconnexions, ...) est le garant de la continuité et de la qualité du service public d'eau potable à long terme.

Les **recettes** sont les ventes d'eau :

- Aux services de Distribution, au tarif de fourniture d'eau en gros (TFEG= 0,61 € HT/m³, inchangé depuis 2014), pour les budgets relatifs à la Production et au Transport,
- Auprès des abonnés du service de Distribution de Eau du Morbihan, conformément à la grille tarifaire votée par le Comité Syndical, pour le budget relatif à la compétence optionnelle Distribution,
- D'autres recettes peuvent être mobilisées sous forme de subventions auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Le Département a quant à lui, limité son intervention financière à compter de 2016.

Année 2016	Montant des travaux engagés en € HT*	Subventions AELB en € HT	Subventions Département en € HT
Production	4 387 355	1 329 493	948 286
Transport	189 745	0	0
Distribution	5 324 548	92 372	0

* montant engagés = nouveaux marchés signés dans l'année

Les **dépenses**, outre les charges de personnels et de structure, recouvrent les charges d'exploitation et de fonctionnement, ainsi que les charges d'investissement (travaux, équipements, ...).

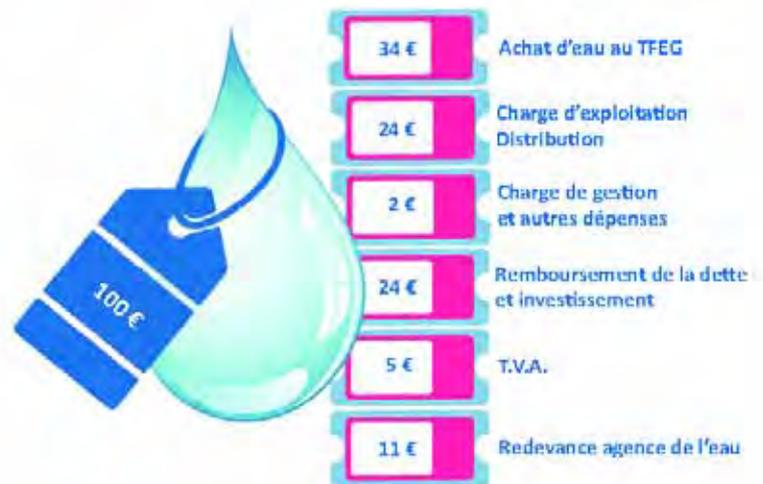
Un plan pluriannuel d'investissement (PPI) est établi pour 5 ans :

Montant en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Total 2017-2021
Production	7,88	7,99	8,22	7,09	4,09	35,13
Transport	1,65	2,5	0	0	0,1	4,25
Distribution	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	32,5

Que recouvre le tarif de fourniture d'eau en gros (TFEG) à 0,61 € HT/m³ ?



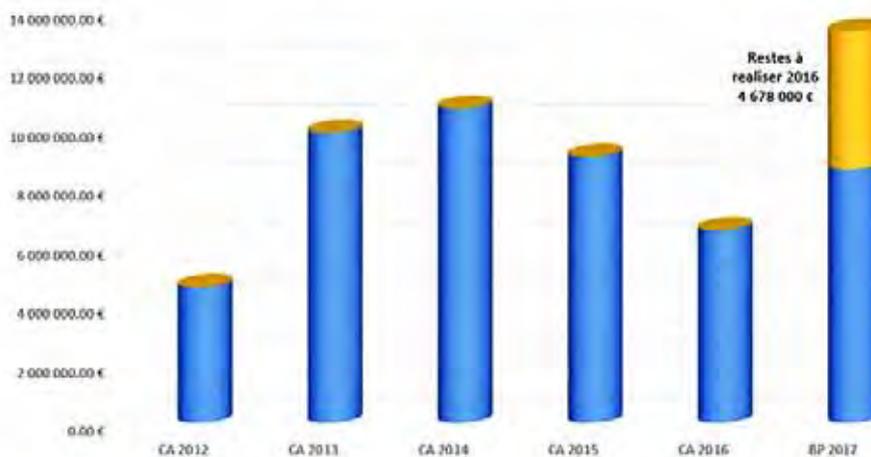
Que paye l'abonné pour une facture d'eau potable de 100 € ?



Budget Principal-Production :

Les dépenses d'équipement (travaux) ont été réduites à compter de 2016 tout en restant à un niveau important pour moderniser et entretenir le patrimoine.

Evolution des dépenses d'équipements



Ces enveloppes du budget Production permettent de :

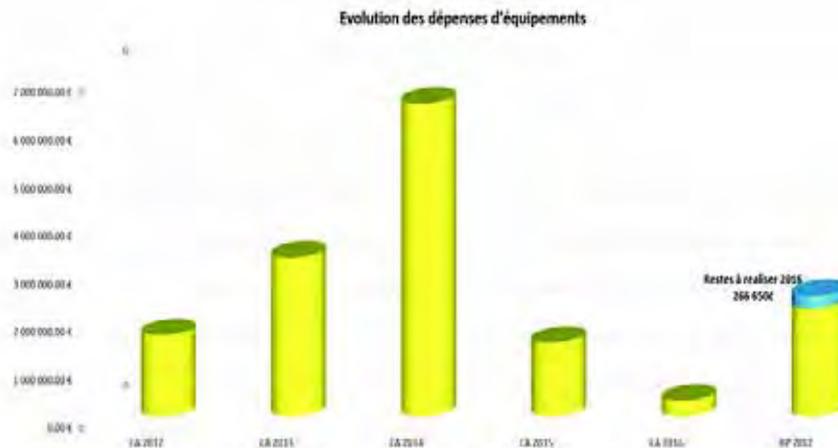
- Protéger les ressources, et diversifier l'origine de l'eau brute en procédant à des recherches d'eau souterraine,
- Sécuriser les barrages sous la responsabilité de Eau du Morbihan, et ainsi pérenniser les retenues d'eau brute,
- De moderniser, voire reconstruire certaines unités de Production vétustes,
- Fiabiliser les filières de traitement pour assurer une eau de qualité.



Moyens financiers et budgets

▼ Budget Transport :

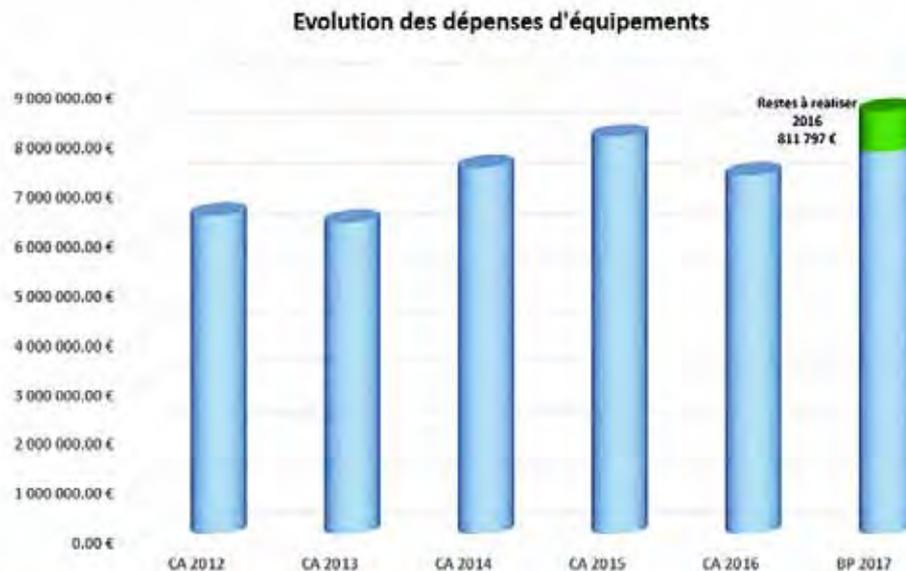
Le volume de dépenses d'équipement (Travaux) relatifs à la compétence Transport a été particulièrement important en 2014/2015, afin de se préparer à l'assec du Lac de Guerlédan d'avril à novembre 2015. D'autres projets sont en préparation, afin d'améliorer la sécurisation du dispositif par l'augmentation des capacités de stockage liées au réseau d'interconnexions.



▼ Budget Distribution :

Ces enveloppes du budget Distribution permettent de faire face :

- ▼ Aux besoins exprimés par les communes (extension d'urbanisation, développement d'activités, ...),
- ▼ Aux nécessaires programmes de renouvellement des réseaux constituant la pierre angulaire de la gestion patrimoniale et de la lutte contre les pertes en eau,
- ▼ A l'adaptation du réseau (hydraulique, maillage de sécurisation, amélioration de la qualité de l'eau, ...) et à la réhabilitation hiérarchisée du parc de réservoirs.



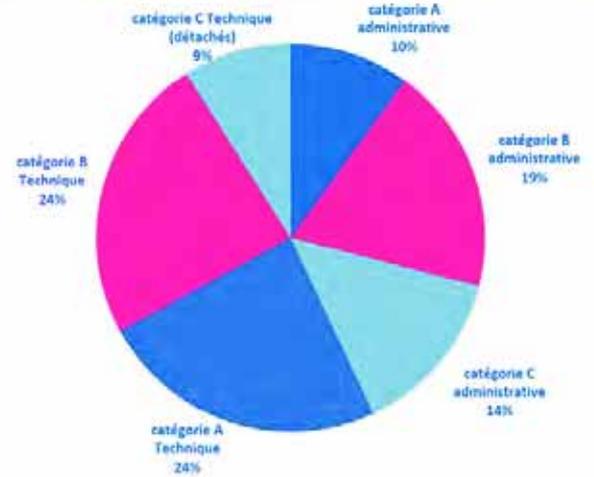


Moyens humains

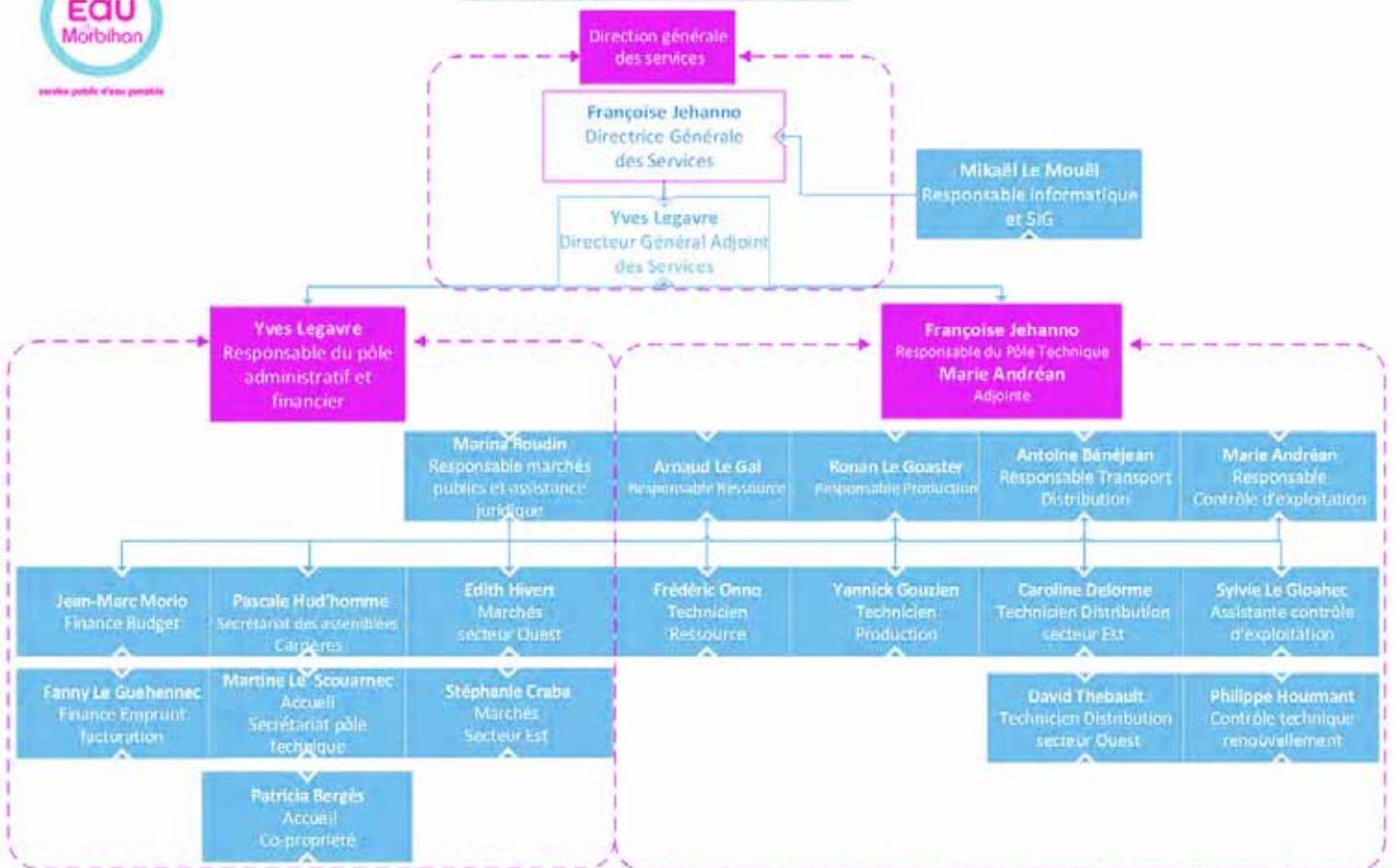
Chiffres clés 2016

- 19 agents titulaires,
- 1 agent non titulaire (accueil partagé au siège),
- 1 agent mis à disposition par le Département (hydrogéologue),
- 2 agents détachés auprès de la société exploitante – Périmètre de Pontivy.

Effectifs pourvus au 21/12/16 - Agents titulaires



Organigramme des services





service public d'eau potable

Syndicat de l'Eau du Morbihan

27 rue de Luscanon - CS 72011
56001 Vannes cedex
Tél. 02 97 47 91 39

www.eaudumorbihan.fr



Mentions légales :
Directeur de la publication : Aimé KERGUERIS - Co-directrice de la publication : Françoise JEHANNO
Rédaction - Conception - Crédits photos : Eau du Morbihan - Edition : Septembre 2017

Envoyé à la Sous-Préfecture le 26/02/2018
Compte-rendu affiché le 26/02/2018
Reçu par la Sous-Préfecture le 27/02/2018

A 21h26, l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, M. Le Maire lève la séance.

Signature des Présents en séance

Monsieur DUMOULIN :

Monsieur GUILLOU :

Madame LE BAYON :

Monsieur TOUATI :

Monsieur BOUQUET :

Monsieur MAHEO :

Madame QUEIJO :

Monsieur ROCHELLE :

Madame NAEL :

Monsieur ALLAIN :

Madame RENARD :

Madame MIRSCHLER :

Monsieur EVANNO :

Monsieur GOUEGOUX :

Monsieur GUYOT :

Madame HOCHET :

Monsieur LE CHAMPION :

Madame VINET-GELLE :

Madame ROUSSEAU : ABSENTE (procuration donnée à M. Bouquet)

Monsieur LASSALLE :

Madame JOLY :

Madame LE ROUZIC :

Monsieur LE CHAPELAIN :

Monsieur GRUSON :

Madame POMMEREUIL :

Monsieur LE SAUCE :

Madame HULAUD :

Monsieur GRENET :

Madame BOUVILLE : ABSENTE (procuration donnée à Mme Joly)

Madame HERVIO : ABSENTE (procuration donnée à M. Grenet)

Monsieur BOUGUELLID :

Monsieur PELTAIS :

Monsieur LAMOUR
